

Quelques heures avant d'annoncer le règlement entre Ottawa et les provinces au sujet du régime de retraite

Pearson : un tournant dans les relations fédérales - provinciales

Des impératifs sociaux motivent le régime de retraite du Québec
Une analyse de Marc-Henri Côté à la page 5

OTTAWA. — M. Lester Pearson a exprimé l'espoir hier soir que la formule de règlement qu'il annoncera cet après-midi aux Communes au sujet du régime de retraite marquera un point tournant dans les relations fédérales-provinciales. Au cours d'une interview radio-télévisée avec MM. Gérard Pelletier (La Presse) et Norman Depoe (Radio-Canada), le premier ministre a précisé qu'il fera connaître à la Chambre aujourd'hui les résultats "très importants et très satisfaisants" des entretiens entre Ottawa et les provinces, relatifs à un régime de retraite "dont les dispositions seront applicables à tous les Canadiens", résultats répondant en outre aux besoins croissants de revenus des provinces, celles-ci obtenant une plus large part de l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres revenus partagés.

"Si cela nécessite des changements dans notre régime de retraite... je suis tout à fait disposé à effectuer ces changements pour autant que ceux-ci assurent un système de retraite contributif applicable à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, le même régime de retraite (partout), même si une province désire l'administrer à l'intérieur de ses frontières. Je pense que cela est très important, et ces discussions ont été très importantes. Elles ont été, je crois, couronnées de succès".

"Nous nous apprêtons, je pense, à mettre en œuvre un régime de retraite contributif d'envergure nationale grâce auquel — et je parle ici en termes généraux car le temps me manque pour en exposer tous les détails — chaque Canadien recevra approximativement un quart de son salaire à la retraite. Je pense que le Canada s'engage ainsi sur une voie nouvelle et c'est une voie nouvelle, je crois, très avantageuse pour le peuple canadien".

Évoquant les résultats satisfaisants des négociations qui se sont déroulées ces jours derniers entre Ottawa d'une part, les provinces et le Québec d'autre part, M. Pearson s'est dit d'avis que la conclusion des discussions marquera, espère-t-il, un "point tournant" dans les relations fédérales-provinciales.

"J'espère, a-t-il poursuivi, que nous pourrions travailler ensemble de façon plus étroite dans ces questions, avec moins de divergences et moins de frictions que dans le passé, et qu'un tel climat contribuera à mettre un terme à tous ces propos selon lesquels le Québec, par exemple, parce qu'il pourrait vouloir administrer lui-même un programme, voudrait du même coup se retirer de la Confédération, ou que nous nous acharnions vers une impasse. Nous avons entendu récemment beaucoup de propos irréfléchis et pessimistes et je suis content de voir que des actes sont posés qui contribueront, je crois, à enrayer des propos de cette nature".

M. Pearson a d'autre part rappelé que le Québec a le même droit que les autres provinces de participer à des programmes conjoints ou de s'en retirer, mais le Québec jouit d'un statut spécial puisqu'il est "la patrie des Canadiens de langue française du Canada", dont les droits sont garantis par la constitution.

Au sujet des réalisations de son ministère, M. Pearson a souligné que son gouvernement, au cours de sa première année, a engagé le Canada sur une nouvelle voie en matière de sécurité sociale, de politique économique, de défense et de relations étrangères. "Dans ce gouvernement, a-t-il dit, nous ne pratiquons pas un jeu défensif. Si vous pratiquez un jeu défensif — et je songe au hockey en ce moment — vous ne recevrez sans doute pas autant de punitions, mais vous ne marquez certainement pas de buts. Or, je pense que nous marquons des buts".

Certes, a-t-il reconnu, nous avons commis des erreurs au cours des 362 jours depuis notre élection, mais c'est que nous avons voulu trop réaliser de choses trop vite.

"Je note avec satisfaction que nous avons d'importantes réalisations à notre crédit", M. Pearson les énumère ainsi : réduction du chômage (bien qu'il n'y ait pas lieu d'en tirer trop de satisfaction); les échanges commerciaux atteignant des niveaux sans précédent; une nouvelle politique de défense; les pensions aux personnes âgées ont été accrues; et les négociations avec les provinces ont donné lieu à une nouvelle notion de fédéralisme coopératif.

M. Pelletier a demandé au premier ministre comment il explique que le gouvernement, durant les 44 jours de la présente session, n'ait pas réussi à faire plus que de faire adopter un projet de loi changeant le nom des Trans Canada Air Lines en celui d'Air Canada. M. Pearson a répondu que huit jours avaient été consacrés au débat sur le discours du trône; six jours sur le budget; et seize jours sur les crédits de 1963-64. Durant les 14 autres jours, le gouvernement a déposé des projets de loi et constitué des comités parlementaires. Chaque jour, a-t-il poursuivi, nous passons d'une heure à une heure et demie à répondre aux questions; nous nous chamoignons, nous perdons beaucoup de temps sur les questions de procédure. Mais, en termes de réalisations, nous n'avons pas fait si mal en 44 jours.

M. Pearson a exprimé l'espoir que le gouvernement puisse accomplir davantage si les règles de procédure sont modifiées et, surtout, "si nous parvenons à changer d'attitude à l'égard de la procédure et du Parlement".

M. Pearson a précisé, en réponse à une question de M. Pelletier, que le Québec avait un statut spécial au Canada pour protéger et garantir les droits des Canadiens français. Mais, à l'égard des programmes mixtes (fédéral-provincial), les droits du Québec sont les mêmes que ceux des autres provinces.

"Si une province en particulier — le Québec, si vous voulez, ou toute autre province — veut assurer elle-même cette partie du programme conjoint qui lui revient, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, mais selon son mode propre sous administration provinciale, je ne considère pas cela comme une menace à la Confédération ou à l'unité".

"Je ne m'oppose pas, non plus, qu'il serait juste qu'une province, si elle se retirait d'un programme, en subisse des inconvénients économiques. Je ne crois pas le Québec ait une position particulière à l'égard des programmes conjoints. Mais le Québec a plus d'intérêt, si je puis dire, à accomplir beaucoup de ces choses sous administration provinciale et, conséquemment, nous pensons souvent en fonction du Québec à propos des programmes mixtes..."

DIEFENBAKER: le projet du Québec est supérieur

TORONTO. — Le chef de l'opposition a déclaré à Toronto que le régime de retraite proposé par le Québec est infiniment supérieur au projet fédéral, même après ses récentes modifications.

Dans une interview accordée à l'aéroport de Toronto, M. Diefenbaker a dit que le régime fédéral a d'abord été un pas en avant, puis un recul, mais que de toute façon, il n'avait pas été possible de suivre la politique du gouvernement sur cette question.

Le leader conservateur a réaffirmé l'appui de son parti à un système national de retraite prévoyant des rentes aux veuves.

"neutralisée" est située le long de la "ligne verte" qui sépare les deux communautés hors des murailles de la ville, et comprend l'hôtel Ledra — qui a été, il y a deux jours, le théâtre d'une violente échauffourée entre la police cypriotique grecque et les Britanniques de l'ONU — le quartier général politique de l'ONU, ainsi que le haut commissariat britannique.

On déclare de source proche des "casques bleus" que cet accord a pu être conclu grâce au général Ghyani, qui a fait fonction d'intermédiaire entre l'archevêque Makarios et le Dr Kutuchuk, vice-président de la république.

Le but de la "neutralisation" est de mettre fin à la tension dans une zone où, les deux communautés avaient, récemment, considérablement fortifié leurs positions des deux côtés de la "ligne verte". Seuls deux postes de police grecs cypriotiques seront maintenus dans la zone.

Voir à la page 2: Chypre...



Pearson : vers une dénucléarisation des forces armées hors du Canada et la création d'une force de paix

OTTAWA. — M. Pearson a déclaré que le livre blanc sur la défense, exposant une nouvelle politique d'intégration des forces armées, une réduction des dépenses et les moyens d'en arriver à une plus grande efficacité ne signifie pas que le Canada veuille se soustraire à ses engagements envers l'OTAN.

"Nous allons respecter nos engagements, a-t-il affirmé. Nous voulons les modifier, mais nous allons faire honneur à nos engagements. Il faudra d'ailleurs un peu de temps en vue de préciser les modifications".

"Nos engagements impliquent-ils encore l'utilisation d'armes nucléaires", lui fut-il demandé.

"Bien, nous nous engageons dans une autre voie", a-t-il répondu.

Il a noté que la division aérienne canadienne faisait présentement partie des forces de l'OTAN en Europe jouant un rôle d'appui tactique nucléaire et que le gouvernement voulait convertir une partie de cette force aérienne et l'amener à travailler en plus étroite collaboration avec les forces terrestres.

"Les avions que nous possédons dans cette escadrille ne

peuvent rien faire d'autre que de jouer le rôle de force de frappe nucléaire, mais on peut les modifier et c'est ce qui se fait actuellement. Pourtant, tout doit être effectué en collaboration avec les autorités de l'OTAN et c'est exactement ce que je veux dire lorsque je déclare que des discussions sont en cours".

M. Depoe a noté que M. Pearson, dans l'article qu'il a rédigé cette semaine à l'intention d'un magazine national (MacLeans) préconise l'établissement par un groupe de puissances moyennes d'une force internationale de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU et il a demandé au premier ministre si, en sa qualité de diplomate il avait approché d'autres pays à ce sujet.

Economie

M. Pearson rappela qu'il avait prononcé ce point de vue devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre dernier.

nier et il nota que le Canada avait démontré que l'idée de maintenir un bataillon en état d'alerte en vue de répondre aux demandes d'urgence de l'ONU avait du bon lorsque la crise cypriotique s'est produite. Des discussions sont en cours avec les pays scandinaves et autres, a-t-il ajouté.

"A toute fin pratique, l'idée consiste à grouper une douzaine de pays, qui décident de mettre leurs ressources en commun et de les mettre à la disposition de l'ONU".

"C'était une chose courante aux premiers temps du régime colonial britannique", a-t-il ajouté.

Le premier ministre a fait savoir que son gouvernement s'était rendu compte qu'il n'était pas facile de réaliser l'objectif qu'il s'était donné de favoriser l'émancipation économique des pays. Il faudra peut-être de nombreuses années avant d'y parvenir.

Que devient notre code civil à l'heure de la socialisation du droit?

Le débat sur le projet de loi 54 (code du travail) et le projet de loi 16 (statut juridique de la femme) illustre une fois de plus l'évolution qui se poursuit dans notre droit. Depuis quelques années, des notions nouvelles sont apparues et sont confirmées par des lois : importance grandissante des associations de travailleurs, besoin accru de sécurité, rôle croissant de l'Etat dans la nation et dans la vie des individus. Il en résulte des conflits avec les fondements traditionnels du droit. L'évolution se poursuivra dans le sens de la socialisation du droit, on songe de plus en plus aux révisions nécessaires; ainsi, il faudra sans doute envisager bientôt la rédaction d'un nouveau code civil, adapté aux besoins de l'époque.

Sur le problème que pose l'évolution des rapports entre le droit civil et la société où nous vivons, Jean-Marc Léger a interrogé quatre personnalités : Me Maximilien Caron, doyen de la faculté de droit de l'U. de M., Me André Nadeau, président du comité de révision du code civil; Me Pierre Azard, doyen de la faculté de droit de l'université d'Ottawa, et M. Gérard Pizar, président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information à la Confédération des syndicats nationaux.

(On trouvera ces textes aux pages 14 et 15).

De nouvelles menaces à la reine Elizabeth

L'armée de libération du Québec vient d'intimer à la reine Elizabeth l'ordre de ne pas mettre les pieds au Canada l'automne prochain. Si elle le fait, c'est à ses risques et périls.

L'ordonnance anonyme a été expédiée à la reine à Londres et elle a été entourée d'un battage publicitaire qui s'étend à tous les paliers gouvernementaux de Londres, d'Ottawa, de Québec, à tous les moyens de communications du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne, à tous les corps policiers du Québec, d'Ottawa et à Scotland Yard.

L'ordonnance déborde d'attentes : notamment que le peuple canadien-français ne reconnaisse comme patrie que le Québec et qu'il n'ait aucune reine.

A partir de ces attitudes, l'ordonnance dit : "Nous ordonnons à Elizabeth II of Windsor, résidant à Buckingham Palace, London, England, surnommée 'Queen of Canada' par les Anglo-Saxons habitant le Haut-Canada, de refuser l'invitation lancée par les ennemis de l'Etat du Québec de séjourner sur le territoire de l'Etat du Québec. A moins qu'elle n'aspire à devenir le premier souverain britannique à rendre l'âme en terre québécoise".

D'autre part, une lettre signée, FLQ, section ontarienne et dans laquelle on menace d'attenter à la vie de la reine si jamais elle met le pied sur le sol québécois au mois d'octobre prochain a été reçue par le London Free Press, qui l'a immédiatement remise à la Gendarmerie royale.

La lettre, émanant présumément du Front de libération du Québec avait été glissée dans une enveloppe blanche ordinaire et jetée à la poste jeudi à Scarborough, en banlieue de Toronto.

La lettre disait : "La reine sera tuée le mois d'octobre prochain si elle foule le sol québécois".

La Gendarmerie royale s'abstient de tout commentaire pour le moment.

MÉTÉOROLOGIE

Nébulosité croissante
maximum : 50

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

FÊTE DU JOUR

Sainte Agnès
de Monte Pulciano

Les librairies

F. PILON INC.

Papeteries - Dactylographes
Les librairies

Premier accord important entre la force de l'ONU et les communautés cypriotiques

NICOSIE. — Aux termes d'un accord intervenu, dimanche, avec les Cypristes grecs et turcs, les "casques bleus", "neutraliseront", d'ici à mardi, une zone d'environ trois kilomètres carrés située à Nicosie et en élimineront tous les points de tir et toutes les fortifications, a annoncé, dimanche soir, un porte-parole de l'ONU.

En vertu de cet accord, le détachement de l'ONU utilisera la force, en cas de besoin, afin d'empêcher toute attaque ou toute avancée de l'une des deux communautés, ainsi que l'édification de nouvelles positions.

Les observateurs estiment que cet accord est la première grande victoire remportée par l'ONU, dans ses efforts en vue de rétablir l'ordre et de réduire la tension dans le pays.

Les "casques bleus" effectueront de fréquentes patrouilles dans cette zone où ils pourront, s'ils le jugent utile, construire des fortins, occuper ceux qui existent déjà et, en général, prendre toute mesure qu'ils estimeront nécessaire. Cette zone



Mgr Valérien Bélanger a présidé dimanche midi à un déjeuner organisé par l'association des Libano-Syriens de Montréal, en la salle paroissiale de l'église Saint-Sauveur, avenue Viger. Mgr Bélanger représentait le cardinal Léger qui n'a pu accepter personnellement l'invitation pour des raisons de santé. On reconnaît sur cette photo, de gauche à droite M. Maurice Rinfret, député fédéral de St-Jacques, le Père Georges Cariot, pasteur de la paroisse, le lieutenant-gouverneur de la province, M. Comtois, Mgr Bélanger, le représentant du maire de Montréal, M. Paul-Emile Sauveau, et M. Harry Blank, député provincial.

(Photo LE DEVOIR)

Faits divers

EVASION CUBAINE

MIAMI. — Une embarcation de 27 pieds de longueur qu'on croyait perdue dans la tempête s'est amarrée à Duck Key samedi avec 19 réfugiés cubains à bord. Il a fallu six jours pour franchir la distance entre Cuba et le littoral américain.

DENONCIATION

VANCOUVER. — Le journaliste torontois Pierre Berton a affirmé que la vengeance et non un but de réforme est à la base du système pénitentiaire au Canada. Il a soutenu que les malades mentaux sont chassés physiquement au lieu d'être soignés.

Au cours d'une causerie prononcée devant un groupe de spécialistes des réformes dans les prisons il a enfin soumis que les maisons de détention engendrent plus de criminels qu'elles n'en guérissent et qu'elles sont des pépinières d'homosexualité.

D'autre part, toujours devant le même groupe, M. T. George Street, directeur du bureau fédéral des libérations conditionnelles a révélé que 90 pour cent des libérés ne retombent point dans leurs erreurs.

DURE CRITIQUE

LONDRES. — La majesté de la justice anglaise encaisse de durs coups dans "The Trial of Stephen Ward", dont l'auteur est Ludovic Kennedy.

L'auteur écrit en effet: "Moi-même et d'autres personnes présentes au procès avons cru, tout comme de nombreux avocats ainsi qu'un juge de la haute cour que je connaissais de la preuve apportée au jury permettait, au plus, d'émettre des doutes raisonnables sur la culpabilité de Ward, et qu'on aurait dû l'acquitter."

M. Kennedy estime que le procès Ward a constitué une erreur, bien qu'on ait su qu'il était possible que Miss Keller soit parjure. Il prétend également que la police, dans cette affaire, a cherché un criminel sans découvrir de crime.

Il estime également que la publicité faite autour d'une affaire à sensation, au cours de l'enquête préliminaire, est de nature à incliner dans un sens le jury au cours du procès.

Chypre...

(Suite de la première page)

"LA PARTITION"

Au moment où M. Sakari Tuomioja, médiateur de l'ONU, rentrait à Nicosie après avoir eu des entretiens avec les dirigeants turcs à Ankara, les chefs de la communauté cyprite turque soulignaient avec force que "la partition est l'unique solution du problème de Chypre."

Le bulletin quotidien d'information de la communauté turque reproduit, dimanche, en première page, un commentaire de la radio d'Ankara et déclare: "La décision concernant la partition a déjà été prise... C'est la voie la plus courte de la sécurité de la Turquie et de celle des Turcs de Chypre... La "ligne verte" qui sépare les deux communautés devrait être considérée comme la frontière méridionale de la Turquie."

On lit, dans un autre article: "Il faut espérer que M. Thant réétudiera sans délai la position de la force de paix et de son commandement. Cette force n'a pas réussi, jusqu'à présent à rétablir la sécurité et la confiance."

Mentionnant le fait que le général Ghyani, commandant des "casques bleus", a quitté l'hôtel Ledra après que des hommes armés appartenant à "l'Eoka" s'y furent installés, le bulletin estime qu'il est "incompréhensible que le général ait abandonné son poste."

SOLUTION TURQUE

M. Ismet Inonu, président du Conseil turc, a déclaré samedi à M. Sakari Tuomioja, médiateur de l'ONU pour le problème de Chypre, que la Turquie n'accepterait pas d'autre solution pour Chypre que celle d'un système fédéral.

"Nous sommes en faveur d'un système fédéral, divisé géographiquement, local et indépendant," a ajouté M. Inonu qui, au cours de l'entretien, a déclaré à M. Tuomioja que la Grèce portait autant de responsabilité dans l'affaire cyprite que le président Makarios.

A Athènes, M. Stavros Kostopoulos, ministre grec des affaires étrangères, a convoqué les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, pour attirer leur attention sur la détérioration "jour après jour" des relations gréco-turques. Il a évoqué notamment les mesures prises par la Turquie contre l'Eglise orthodoxe et les ressortissants grecs en Turquie.

Chances égales pour...

(Suite de la page 9)

Ceux-ci de s'assurer les services d'une agence publicitaire de Toronto. Cette "commercialisation" de la campagne électorale a été prise à partie, maintes fois, par M. Lloyd et ses lieutenants. Ceux-ci affirment que si tant de personnes se rendent aux réunions publiques du parti libéral c'est uniquement en raison de leur côté spectacle très soigné: orchestre, chanteurs, chœurs, jolies filles, ballons en baudruche, etc... C'est uniquement pour cela, disent les adversaires de M. Thatcher, qu'il a eu plus de monde, à Regina, que MM. Pearson et Diefenbaker, lors de la dernière campagne fédérale.

Les libéraux attaquent: ils reprochent surtout au gouvernement Lloyd, nous l'avons dit, de compromettre l'expansion industrielle et économique de la province. En ce qui concerne le plan d'assurance médicale, on est loin de l'attitude de M. Thatcher au plus fort de la crise de 1962. Celui-ci s'explique en déclarant qu'il n'a jamais été opposé au principe de l'assurance médicale obligatoire, mais à la façon dont elle avait été imposée. Les libéraux enfin promettent de substantielles réductions de taxes.

A cette rapide revue de la situation à la veille des élections du 22 avril en Saskatchewan, on peut ajouter les points suivants. En surface, Ross Thatcher a échoué dans sa tentative d'alliance avec les conservateurs. En réalité, dans plusieurs circonscriptions, les organisateurs conservateurs au niveau fédéral travaillent pour le candidat libéral. Ailleurs le candidat conservateur semble n'être là que pour la forme.

L'octroi de subventions publiques aux écoles secondaires séparées, voté tout récemment, a pu rebuter certains électeurs protestants de M. Lloyd sans attirer les électeurs catholiques, libéraux par traditions.

A la dissolution, il y avait 34 CCF, 21 libéraux. Le nombre des sièges a été porté à 59 à la suite d'une redistribution dans les centres urbains.

CHOC AERIEN

WILMINGTON. — Dix-sept militaires américains ont été tués dans une collision entre deux avions de transport de troupes survenue samedi matin à Wilmington dans l'Ohio. On compte deux survivants.

Un troisième homme qui n'a pas encore été retrouvé a probablement dû sauter en parachute.

BOMBE OUBLIEE

MOSCOU. — Les artificiers soviétiques ont emporté et dé-samorcé samedi une bombe allemande qui gisait enterrée depuis 23 ans sous un immeuble abritant une institution d'enfants.

LES BEATLES

LONDRES. — Les Beatles ne doivent, en vertu de la loi britannique, payer des impôts qu'après 18 mois dans les affaires, c'est-à-dire maintenant. On estime que John, Paul, George et Ringo ont gagné jusqu'à \$3,000,000.

Ce sont les disques qui leur ont le plus rapporté. Leur impresario, Brian Epstein, estime que les Beatles ont vendu plus de 8,000,000 de disques, dont 3,000,000 long-jeux, ce qui leur a rapporté presque \$1,200,000.

Par ailleurs, ils ont des cachets de plus en plus importants quand ils chantent pour la télévision, le cinéma, la scène ou la radio. Leurs 35 émissions à la télévision britannique depuis octobre 1962 leur ont probablement rapporté plus de \$60,000, sans compter \$300,000 pour leurs représentations aux Etats-Unis et à Paris.

Incidents raciaux en Guyane anglaise

GEORGETOWN. — Vingt-sept personnes, des Noirs et des Indiens, ont été blessées, dont cinq grièvement, au cours d'incidents raciaux qui se sont produits dimanche à une quinzaine de kilomètres de Georgetown, annoncent les services de sécurité de la Guyane anglaise.

Le gouverneur britannique, Sir Richard Luyt, a envoyé sur place un commissaire de police pour examiner la situation.

Laos...

(Suite de la première page)

L'aéroport est fermé mais les magasins demeurent ouverts. Le "Comité révolutionnaire de l'Armée nationale" est composé de 76 officiers, dont 13 généraux. Le général Kouprasith est assisté du général Siho Lamphoukatal, chef de la police militaire de la faction de droite.

Réactions

La réaction internationale a été promptement à se manifester et l'on craint que le coup d'Etat ne suscite une autre crise entre l'Est et l'Ouest en Asie. L'agence "Chine Nouvelle" a rapporté une déclaration du prince Souphanouvong, chef de la faction pro-communiste, faite sur les ondes de Radio-Pathet Lao.

Souphanouvong a déclaré, rapporte-t-elle, que le coup d'Etat perpétré par "un groupe de laquais des Etats-Unis" vise à transformer le Laos en un nouveau type de colonie et de base militaire des "impérialistes américains". Il a soutenu que l'événement démontre que l'impérialisme américain et ses laquais ont complètement abandonné l'accord de 1962 garantissant la paix et la neutralité du Laos.

Le prince Souphanouvong a également demandé que les co-présidents de la conférence de Genève, soit la Grande-Bretagne et l'URSS, mettent fin au "plan de guerre américain" et normalisent la situation au Laos.

A Paris, où le roi laotien Savang Vatthana est attendu pour une visite du 28 au 30 avril un porte-parole du ministère des affaires étrangères a déclaré que la France déploierait le coup d'Etat.

Le gouvernement français estime "indispensable" le rétablissement de l'autorité du gouvernement de coalition laotien "dans l'intérêt du peuple laotien et pour le maintien de la paix dans cette région", a également déclaré un porte-parole du Quai d'Orsay.

"Les mineurs" du métro analysent leurs problèmes

Des mineurs syndiqués que l'on a fait venir des régions minières pour les travaux d'excavation du métro se sont réunis hier dans le but de faire l'étude de leurs problèmes. Ils ne songent pas immédiatement à former un syndicat de mineurs qui les représenterait auprès des entrepreneurs qui poursuivent les travaux du métro.

Ces mineurs considèrent qu'ils reçoivent le traitement de simples manoeuvres et qu'ils ne jouissent pas de conditions de travail appropriées aux risques qu'ils doivent courir. Une centaine des 125 mineurs qui participent aux travaux du métro sont déjà solidaires du mouvement.

Le comité qu'ils ont formé au cours de la semaine d'hier cherchera l'appui d'autres ouvriers de la construction qui travaillent au métro. Leurs syndicats font partie de la Fédération des métiers du bâtiment.

Les mineurs se proposent de discuter de leurs griefs avec la direction de l'Association de la construction de Montréal, dont les entreprises du métro font partie.

Mgr Lévesque, coadjuteur de Rimouski

Cité du Vatican. — Le pape Paul VI a promu Mgr Louis Lévesque, jusqu'à maintenant évêque de Hearst, Ont., archevêque titulaire d'Egnatia et coadjuteur avec droit de succession à l'archevêque de Rimouski.

Le Dr Paul Beaulieu est décédé samedi

A Montréal, samedi, le 18 avril, après une longue maladie, est décédé le Dr Paul-E. Beaulieu, à l'âge de 48 ans.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Sarah Bernard, son père M. Eximier Beaulieu; son frère, M. Roger Beaulieu, et son oncle, M. H.-R. Laberge.

La dépouille est exposée au salon René Thériault, 1120 rue Jean-Talon. Les funérailles auront lieu à l'église St-Arsène, le mardi 21 avril, à 9h30.

L'inhumation se fera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Ventes à l'enchère de seize terrains de la ville de Mtl

Le 22 avril prochain, à 10 h. 30 de l'avant-midi, la ville de Montréal mettra en vente, à l'enchère, seize terrains dont la mise à prix totale s'élève à \$427,989.50. Cette vente se déroulera dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. Il s'agit dans tous les cas de lots vacants vendus séparément ou en bloc.

Le terrain de plus grande valeur mis en vente a une superficie de 60,900 pieds carrés et sa mise à prix s'élève à \$76,125. Il s'agit d'un lot situé dans le quartier Rosemont, à l'intersection nord-est de l'avenue Laurier et de la 1ère avenue.

Les autres offres s'établissent ainsi: Un emplacement de 19,225 pieds carrés, dans le quartier Maisonneuve, et situé à l'intersection sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue De La Salle; mise à prix, \$30,760.

Dans le quartier Saint-Edouard: deux lots, en bloc, d'une superficie de 6,727.8 pieds carrés, situés à l'angle sud-est de Christophe-Colomb et de Bélanger, avec mise à prix de \$26,911.

Dans le même quartier, deux lots, vendus en bloc, d'une superficie de 3,728.2 pieds carrés, situés à l'angle sud-ouest des rues De La Roche et Bélanger, avec mise à prix de \$22,913.

Toujours dans le même secteur, deux lots, en bloc, d'une superficie de 4,816.5, situés à l'angle sud-est des rues De La Roche et Bélanger, avec mise à prix de \$19,266.

Cinq emplacements du quartier Notre-Dame-de-Grâce seront mis en vente: deux lots, situés sur Grand Boulevard, côté est, à environ 217 pieds au sud de la propriété du Pacifique Canadien; superficie de 15,967 et mise à prix de \$25,580.

Un terrain situé du côté nord de l'avenue Western, entre Montclair et Park Row East, d'une superficie de 13,594 p.c., et mise à prix de \$23,790.

Deux lots de 15,400 pieds carrés, situés sur Grand Boulevard, côté ouest, à environ 442 pieds au sud de la propriété du Pacifique Canadien, avec mise à prix de \$24,640.

Deux lots de 15,100 pieds carrés, situés du côté ouest de Grand Boulevard, à environ 292 pieds au sud de la propriété du Pacifique Canadien, avec mise à prix de \$24,160.

Un lot situé sur Grand Boulevard, côté ouest, à environ 192 pieds au sud de la propriété du Pacifique Canadien; superficie de 7,500 p.c. et mise à prix de \$12,000.

Ces trois dernières ventes seront sujettes à des dispositions spéciales. Dans le quartier Ahuntsic la ville offre un lot, situé rue Filion, côté ouest, à environ 675 pieds de la rue Dudaime. La superficie de ce terrain est de 2,425 p.c. et sa mise à prix de \$2,425.

Dans le quartier St-Gabriel, un lot de 2,305 p.c., situé à l'angle nord-ouest des rues Paris et Liverpool, avec mise à prix de \$1,800.

Dans le quartier Mont-Royal, deux lots de 7,326 p.c., situés sur Côte-des-Neiges, côté ouest à environ 95 pieds au nord de la rue Lacombe sont offerts à \$37,630.

Les trois autres ventes seront aussi soumises à des clauses spéciales. Il s'agit, dans le quartier St-Paul, d'un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Beaulieu, au nord du boulevard de la Vérendrye. La superficie de ce terrain est de 36,245 p.c. et sa mise à prix s'élève à \$45,828.90.

D'un emplacement de 22,834 p.c. situé du côté est de la rue Hamilton, au nord du boulevard des Trinitaires et dont la mise à prix est de \$28,397.85; d'un emplacement le long des boulevards de la Vérendrye et des Trinitaires, côté nord, entre les rues Beaulieu et Hamilton; superficie, 21,413 p.c., et mise à prix à \$25,762.75.

La typhoïde, à bord d'un cargo

NEW-YORK. — Une épidémie s'est déclarée à bord du cargo norvégien "Margarita" en plein Atlantique. Un matelot est mort et dix membres de l'équipage dont le commandant sont malades, a annoncé, hier, le garde-côte des Etats-Unis. Un message du "Margarita", qui vient de Rotterdam et fait route vers le fleuve St-Laurent, a été capté dimanche par la vedette "Coos Bay", des garde-côtes qui se trouvaient à 240 milles du cargo, à environ 1,600 milles au nord-est de New-York.

Le paquebot "France" s'est dévoué pour porter secours au cargo norvégien. Le "France" a pris à son bord un mousse, gravement malade et a annoncé par radio à la vedette "Coos Bay" qu'il s'agissait "de paratyphoïde et que des médicaments et des instructions avaient été données" au bateau norvégien. Le paquebot France qui vient de New York et se rend au Havre a poursuivi sa route.

Le "Margarita" a fait savoir de son côté par radio au "Coos Bay" qu'un des matelots avait été transféré à bord du "France" et que le chef mécanicien (également malade) restait à bord ou il serait soigné. Le cargo norvégien a également repris sa route vers le canal du St-Laurent.

BRUNET

DE

COTE-DES-NEIGES

EST LE NOM

QUI DOMINE DANS

LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE

MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Réparations et nettoyage

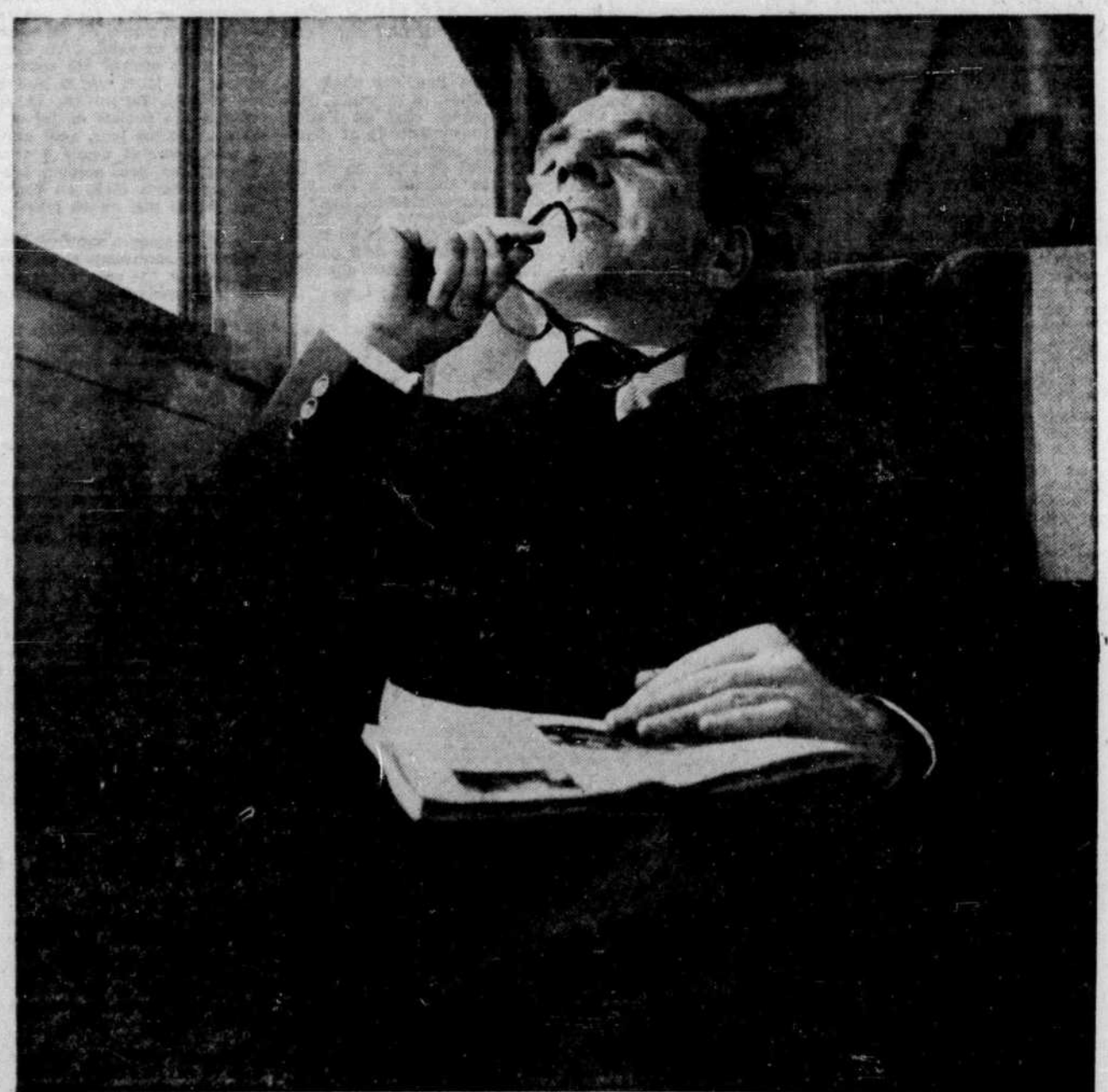
J. BRUNET Liée

Angle Decelles et Reine-Marie

Fondée en 1877

TRACTEUR GRAVELY
Puissant, utile à l'année, moteur 6.5 c.v., démarreur électrique, 30 accessoires différents pour travaux de toutes sortes. La charrue rotative GRAVELY fait un labour et herbage parfaits en une seule opération. Croisière descriptive et prix sur demande.

W. H. PERRON & Cie Ltée. (32)
515 BOUL. LABELLE, L'ABORD À PLOUFE, P.Q. (Montréal 40) TEL. MU. 1-1615



offrez-vous un voyage par le train

Un voyage en vue?

A Toronto?

A Québec?

Au lac Beauport?

Au lac Beauport?

Pourquoi vous refuser le plaisir de prendre le train?

Dans le confort d'un bon fauteuil,

vous vous laissez conduire.

C'est la détente complète.

En fait, prendre le train,

c'est s'accorder des vacances.

Le paysage se déroule silencieusement...

vous pouvez vous laisser gagner par le sommeil,

ou bien lire,

réfléchir.

Le train vous donne quelques heures entièrement libres.

Pourquoi ne pas vous payer ce luxe... à bon marché?

Un billet simple "coach" pour Toronto ne coûte

que \$12.80, pour Québec, \$6.15.

Vous partez du centre de la ville.

Vous arrivez au centre de la ville,

fruits et dispos.

Oui, offrez-vous ce plaisir.

Vraiment, prendre le train,

c'est s'accorder des vacances.

RENDEZ-VOUS PAR LE TRAIN À TORONTO—\$12.80
CANADIEN PACIFIQUE • CANADIEN NATIONAL

Québec, à cause de ses dettes, a dû céder devant Terre-Neuve

STE-MARIE DE BEAUCE. — "C'est parce que Québec s'est endetté trop rapidement qu'il est maintenant obligé d'accepter de collaborer au développement des chutes Hamilton et de reconnaître une frontière qui enlève 110,000 milles du patrimoine de l'Etat du Québec".

C'est ce que le chef de l'Union nationale, M. Daniel Johnson, a déclaré devant les membres de l'association de son parti dans le comté de Ste-Marie, lors d'une partie de sucre organisée par le député de Ste-Marie, M. Edgar Charbonneau, au profit des œuvres des disciplines de St-Vincent, dimanche après-midi.

M. Johnson a aussi réitéré son étonnement de constater le silence du ministre

des Richesses naturelles, M. René Lévesque, lorsqu'il s'agit de l'intégrité territoriale et de l'aliénation d'un riche patrimoine, lui qui, avec raison, est si bruyant lorsqu'il s'agit du sort de quelque 2,500 Esquimaux.

Ce sont les libéraux d'Ottawa qui en 1949 ont donné à Terre-Neuve comme lot, lors de son entrée dans la Confédération, un pays immensément riche en ressources naturelles, a dit M. Johnson. Mais Ottawa a outre-passé sa juridiction en établissant la frontière du Labrador sans consulter la législature du Québec, comme l'exige la constitution canadienne en vertu d'un amendement qui date de 1871, a dit le chef de l'opposition.

LE DEVOIR

MONTREAL, LUNDI 20 AVRIL 1964

La ville de Tours rend hommage à la fondatrice des Ursulines

TOURS, France. — Quelque 200 Canadiens et Français ont assisté aux cérémonies d'amitié franco-canadienne pour commémorer le 325^e anniversaire du départ pour le Québec de la sœur Marie de l'Incarnation.

Les célébrations qui ont commencé jeudi ont pris fin, hier, par une émission radiophonique transmise directement de Tours à Québec.

Sœur Marie de l'Incarnation quitta le couvent des Ursulines de Tours le 22 février 1639 à destination de la Nouvelle-France où elle fonda des couvents de son ordre.

L'Association Touraine-Canada a complètement restauré la chapelle de Saint-Michel construite en 1625 où sœur Marie médita la veille de son départ pour la Nouvelle-France.

Vendredi, l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Roy, a célébré la messe dans la chapelle de sœur Marie et le maire de Tours, M. Jean Royer, a inauguré une exposition intitulée: "Souvenir sur la vénéralable Marie de l'Incarnation".

Samedi, M. Michel Habib-Deioncelle, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a prononcé une allocution au congrès national France-Canada à l'hôtel de ville de Tours et Mgr Roy a béni la chapelle de Saint-Michel.

C'est de cette chapelle qu'est partie pour le Canada, il y a 325 ans, cette jeune religieuse tourangelles, Marie Guyart. Elle devait fonder à Québec l'Ordre des Ursulines et devenir la vénéralable Marie de l'Incarnation.

Le préfet d'Indre et Loire, M. René-Georges Thomas a offert samedi soir une brillante réception dans les grands salons de la préfecture en l'honneur des congressistes et des nombreuses personnalités canadiennes et françaises réunies à Tours.

Dimanche, l'archevêque canadien a célébré la grand-messe en la cathédrale de Tours.

Parmi les personnalités présentes au congrès, il y avait MM. René Garneau, conseiller culturel de l'ambassade du Canada à Paris, Charles A. Lussier, délégué général du gouvernement du Québec à Paris, Guy Frégault, sous-mi-

nistre des affaires culturelles du Québec et René Laurent, président de l'Association France-Canada.

Guy Frégault

Les travaux de la première des deux journées du 14^e congrès de l'Association "France-Canada" se sont terminés ce soir par un discours prononcé dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville de Tours par M. Guy Frégault, sous-ministre des affaires culturelles du Québec sur "la Nouvelle-France à l'époque de Marie de l'Incarnation".

Faisant appel au propre témoignage de la religieuse tourangelles et à celui de quelques-uns de ses contemporains, le ministre québécois a esquissé une peinture de ce qu'était la vie de trois cents ans, la vie religieuse et sociale du Canada qu'elle a connue.

"En venant de la ville où la religieuse a vécu les années les plus fécondes de sa grande existence à la ville où elle a reçu la vie, ainsi que son extraordinaire vocation, a notamment déclaré M. Frégault c'est un peu du Canada qu'elle a tant aimé que j'ai voulu au-

jourd'hui, vous apporter l'hommage.

"En même temps plus encore qu'un souvenir j'ai voulu rappeler une présence. La "Thérèse de son siècle et du nouveau monde", comme Bossuet l'appelle, est toujours présente chez nous par l'institution (l'Ordre des Ursulines) à laquelle elle a donné l'impulsion et plus encore par le haut exemple qu'elle nous a laissé.

Sa vie et ce que sa vie représente font véritablement partie de notre culture. Il n'est pas un écolier de chez nous qui ne sache le nom de Marie de l'Incarnation".

Sa présence, a conclu le ministre du Québec, j'en retrouve aussi un écho dans ce lieu où se déroula la première partie de son admirable carrière et surtout dans cette chapelle à la restauration de laquelle nous avons tenu pour un honneur de contribuer. Pour nous, Canadiens français, le nom de Marie de l'Incarnation est avant tout lié à celui de la vénéralable fondatrice qui, voici 325 ans quitta sa patrie pour venir se donner à notre pays. Vous comprendrez donc avec quelle émotion nous nous rencontrons ici, rassemblés par l'admiration que nous lui portons".

Walter O'Hearn: "Eglise a été 'la servante' du nationalisme au Québec"

M. Walter O'Hearn, directeur de la rédaction du *Montreal Star*, a déclaré que l'Eglise catholique du Québec a été "la servante" du nationalisme des Canadiens français depuis deux générations.

Il a porté la parole samedi dans le cadre d'un groupe de discussions sur le bilinguisme et le biculturalisme organisées par la section montrealaise de l'Association nationale des secrétaires.

M. O'Hearn, qui a dit être catholique, a déclaré que les chefs et les inspirateurs du nationalisme canadien-français au Québec ont été des hommes "en mesure d'agir sous l'immunité cléricale" et qui

"souvent étaient plus nationalistes que catholiques".

"Le danger d'un système scolaire confessionnel, a-t-il dit, est que le clergé peut se réfugier dans une mystique".

Les racines

Il a affirmé que les dissensions actuelles entre Canadiens français et anglais ont leurs racines dans l'histoire et dans la philosophie.

M. O'Hearn a dit que les catholiques, "qui sont néanmoins aussi avertis que les autres peuples", traditionnellement tiennent pour suspect le déséquilibre qui s'est créé dans la société industrielle occidentale sur les fondements de ce qu'il est convenu d'appeler une philosophie calviniste-protestante.

Mme Solange Chaput-Rolland, auteur et journaliste, et M. Jean David, journaliste, faisaient partie de la discussion.

Les trois journalistes sont tombés d'accord pour dire que les minorités canadiennes-françaises des autres provinces n'ont pas les mêmes droits que la minorité anglo-saxonne du Québec.

M. David a déclaré que les minorités canadiennes-françaises des provinces anglaises ont été frustrées de leurs droits dans le domaine de l'éducation et de la langue parce que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique laisse l'éducation aux mains des provinces.

Il a souligné qu'entre 1912 et 1917 en Ontario, il y avait une loi qui défendait l'enseignement du français dans "toutes les écoles" de la province.

M. David a dit que les Canadiens anglais sont très mal informés au sujet du Québec à cause de la version des événements que donnent les journaux anglais. Il a cité les journaux de Toronto.

Mme Chaput-Rolland s'est déclarée en faveur de la liberté de l'égalité et de la fraternité pour les Canadiens français dans les autres provinces et elle a ajouté que tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Les trois journalistes et l'animatrice Laurier Lapiere, professeur d'histoire à l'université McGill, ont tous déclaré que le système des écoles séparées du Québec est une source de mécontentement et a besoin d'être remis à jour.

Bachand: des réformes sont prévues à la faculté de médecine, mais son avenir n'est pas en danger

"Je vous donne ma parole que l'accréditation n'a pas été refusée à la faculté de médecine et que son avenir n'est pas en danger", a déclaré en fin de semaine M. André Bachand, adjoint au recteur de l'université de Montréal, au sujet d'un article publié samedi dans "Le Devoir", article selon lequel l'avenir de la faculté de médecine de l'un-

versité de Montréal serait compromis à moins de réformes. "Le Devoir" a précisé que l'American Medical Association et l'American Association of Medical Colleges, après enquête à la faculté, ont accordé 12 mois à celle-ci pour réaliser des réformes sans quoi elles cesseraient de la reconnaître. Faute d'une telle reconnaissance, les diplômes octroyés par la faculté ne seraient plus valables dans les autres uni-

versités nord-américaines. LE DEVOIR ajoutait que de nombreux services de la faculté sont sans titulaires depuis quelque temps déjà. M. Bachand a reconnu que le comité de surveillance de l'American Medical Association et de l'American Association of Medical Colleges a recommandé, en février, certaines modifications au système. Mais, a-t-il dit, à aucun moment, il n'a été question d'un

retrait de la reconnaissance officielle. M. Bachand a d'autre part annoncé des réformes: les hôpitaux affiliés à l'U. de M. seront appelés à organiser des départements correspondants à ceux de la faculté de médecine pour faciliter une meilleure collaboration. C'était la l'un des problèmes soulevés par l'article du DEVOIR.

M. Bachand a ensuite annoncé que plusieurs nominations à

la direction de départements de la faculté seront aussi annoncées d'ici juillet. Les autorités, a-t-il dit, ont déjà arrêté leur choix dans quelques cas, mais attendent que tous les postes du presque soient comblés avant d'annoncer officiellement les noms des nouveaux responsables.

"Il y a toujours, a souligné M. Bachand, des modifications et des améliorations à faire".

Vaincue par une tempête de sable, une Caravelle s'abîme dans le golfe Persique

Faits divers

ACCIDENTS

Benoît Gendreau, âgé de 7 ans, a été broyé à mort samedi par un camion près de la demeure paternelle à Fabreville.

Jean-Pierre St-Onge, âgé de 9 ans, de Rock Forest près de Sherbrooke, a été tué vendredi soir dans un accident de la route.

M. Wilfrid Pelletier âgé de 54 ans, et son épouse de St-Damase, ont été tués vendredi soir dans une collision frontale à Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Michel Labrie, âgé de 19 ans de Montréal a été tué dimanche quand son automobile a dérapé pour s'écraser sur un arbre dans Ville LaSalle.

Rhémaume Manseau de Windsor, âgé de 17 ans, a été tué samedi soir lorsqu'il a été renversé par une automobile sur la route près de cette municipalité des Cantons de l'Est.

Thérèse Bouchard, âgée de 20 ans, de Beauport a été mortellement blessée dans une collision survenue à un carrefour de la basse ville de Québec dimanche.

Peter Marchuk, âgé de 13 ans, a été renversé par une voiture de la Capé-la-Haie, dimanche soir. Il a été tué sur le coup.

NOYADE

Gilles Bouché, âgé de 23 ans, de Laval-des-Rapides s'est noyé dimanche quand le kayak sur lequel il naviguait a chaviré. Son frère Jean a été sauvé.

TUÉ D'UNE BALLE

PEMBROKE. — M. Octave Duchêne, âgé de 46 ans, de Chapeau près de Pembroke, a succombé samedi à une blessure de balle de calibre .303 qu'il s'est tirée accidentellement en trébuchant dans un bois à l'arrière de sa demeure.

INCENDIE

ST-JEAN-EUDES. — Un incendie a détruit samedi une école de brique de trois étages à St-Jean-Eudes dans la région du Lac-St-Jean. Les dommages matériels se chiffrent par \$250,000.

Les 450 élèves, 50 professeurs et employés n'étaient pas dans l'édifice lorsque l'incendie s'est déclaré à la suite d'un court-circuit. Personne n'a été blessé.

Les pompiers d'Arvida ont aidé les sapeurs de Saint-Jean-Eudes à combattre les flammes pendant deux heures, surtout pour protéger les édifices avoisinants. La commission scolaire devra trouver de nouveaux locaux pour les élèves.

Garçonnet suspendu par le poignet à une altitude de 625 pieds

MILL VALLEY, Calif. — Un aéronef qui survolait samedi la région de Mill Valley, en Californie, a certainement connu la plus grande surprise de sa vie.

Alors que son ballon avait atteint l'altitude de 625 pieds, William Berry entendit une petite voix sous la nacelle qui lui demandait: "Monsieur, est-ce que vous pourriez m'aider?"

En se penchant le pilote vit alors à une dizaine de pieds en dessous de lui un garçon d'une douzaine d'années qui était suspendu à l'une des cordes de la nacelle.

Le jeune garçon, Danny Nowell, s'était offert spontanément avec d'autres garçons pour retenir les cordes du ballon avant que celui-ci ne commence son ascension.

Lorsque le pilote a donné le signe du départ, tous les garçons, à l'exception de Danny, qui avait attaché la corde à son poignet, lâchèrent les cordes. Le ballon monta rapidement, emportant l'infortuné Danny.

Arrivé à 600 pieds d'altitude, William Berry, qui ne s'était aperçu de rien, retira les boules qu'il avait mises dans ses oreilles pour ne pas entendre le bruit de ventilateurs d'air chaud et c'est alors qu'il entendit les cris de Danny.

"Je fus frappé de stupeur et je faillis en tomber par-dessus bord", a raconté le pilote, qui se mit à crier: "Tiens bon... ne regarde pas en bas... regarde-moi."

TERRORISME

Le sergent Léo Plouffe, de la brigade de désamorage de bombe de la Sûreté municipale de Montréal, a désamorcé hier matin un engin qu'on avait découvert sous une automobile près de l'édifice du Régiment de Maisonneuve, rue Craig à Montréal.

Le sergent a déclaré que le paquet contenait un réveille-matin, 12 piles de lampe de poche mais aucun explosif.

Un porte-parole de l'armée pour le Québec a fait savoir que la bombe était disposée sous une voiture stationnée au coin de la rue de Bullion et de la rue Craig lorsqu'on l'a découverte et qu'on a alerté les gardes de la caserne.

AU ZOO

GRANBY. — Le directeur du Jardin zoologique de Granby, M. Gilles Charbonneau, a annoncé la première naissance d'un hippopotame au Canada.

Le bébé hippopotame, d'un poids de 40 livres, est né jeudi.

M. Charbonneau a déclaré que les parents, Sirine et Patriote, étaient les seuls représentants de leur race en terre canadienne à la naissance de leur rejeton. Les parents ont cinq ans et pèsent 3,500 livres chacun. Ils ont été achetés du Zoo de Copenhague.

Le directeur a fait savoir que le sexe du nouveau-né n'est pas déterminé.

BILAN D'UN VOL

La police a annoncé que le butin emporté par les auteurs du vol du camion postal à Montréal le 31 mars comprenait des obligations d'une valeur de \$481,000.

La liste distribuée par la police aux banques et institutions financières indique que la plupart étaient des titres municipaux. Mais le lot comprend aussi des obligations d'épargne du Canada, de la province de Québec, des hôpitaux et de la St. Maurice Power Corporation.

On n'a pas encore annoncé le montant exact de la somme volée mais le ministre des Postes a déclaré aux Communes la semaine dernière que la perte est de l'ordre de \$600,000 à \$800,000.

Le camion postal a été dévalisé par sept hommes masqués et armés au cours d'un trajet de cinq minutes du bureau de postes à la Gare centrale.

IL AIME L'EAU

SHAWINIGAN. — M. Gérard Bilodeau, âgé de 35 ans, de Québec, s'est fait vendredi soir dans la rivière Saint-Maurice du nouveau pont de Shawinigan.

Un passant, M. Jean-Guy Dupont, de Shawinigan-Sud, l'a aperçu et fit si bien qu'il le sortit de l'eau.

La police municipale a fait savoir que l'homme était dans un état d'ébriété avancée.

Revenu sur le pont, M. Bilodeau ne trouva rien de mieux à faire que de tenter de se jeter de nouveau dans la rivière mais son sauveteur veillait et l'en empêcha. La police municipale survint sur les lieux et le conduisit aux cellules où il recouvra ses esprits.

POISON DOMINÉ

VAUQUEVER. — Au cours du week-end, les autorités de la santé de la Colombie-Britannique ont repéré les deux dernières douzaines de draps qui ont été contaminés par un pesticide puissant, le parthion entre la Belgique et le Canada. On croit que l'incident a été causé par un récipient défectueux qui a imbibé les draps de ce dangereux liquide. Deux garçonnet de Vancouver-nord ont failli perdre la vie par l'empoisonnement. La Colombie-Britannique a reçu 600 de ces draps.

THOMPSON: il n'y aura pas d'élection cette année

ROSTHERN, Sask. — Le chef national du Crédit social, M. Robert N. Thompson, a exprimé la conviction qu'il n'y aura pas d'élections générales cette année.

"Dans la mesure où l'opposition coopérera, le premier ministre ne convoquera pas d'élections et je ne crois pas qu'il y aura d'élections avant la redistribution des circonscriptions," a déclaré M. Thompson.

Le chef créditiste qui parlait à un rassemblement créditiste de la Saskatchewan, a indiqué que si le parti libéral respecte sa promesse de diminuer les taxes et d'augmenter les services, il quittera son poste et offrira ses services à ce mouvement politique.

Bien digérer c'est mieux vivre!



En effet, bien digérer c'est mieux vivre... IMPORTÉE DE FRANCE, l'eau minérale alcaline naturelle Vichy CÉLESTINS apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles.

Prise quotidiennement, Vichy CÉLESTINS constitue une eau de régime très appréciée qui convient à tous, aux adultes comme aux enfants.

CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations. Demandez toujours CÉLESTINS l'eau qui fait... du bien!

VICHY CÉLESTINS FRANCE

A VOTRE SERVICE



Donnez une vacance à vos fourrures et draps. Envoyez-les là où elles seront portées sur la main. Nous les protégerons contre les mites, le feu, le vol et la chaleur, et nous ferons le lustrage et les réparations sur demande. Appelez

LA. 1-2161

Jolicoeur

Depuis 1907

Succursale au centre d'achats Rockland

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Le summum d'un bon dîner

Un repas au bifteck

CHEZ

Moishe's STEAK HOUSE

STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN

Les meilleurs biftecks cuits au charbon à Montréal

3961, boul. St-Laurent — Permis complet — V.I. 3-3509

Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

"l'homme l'autre bord du pont vend moins cher"



Médard Deniger, président

CHRYSLER - DODGE VALIANT - SIMCA

VASTE TERRAIN D'AUTOS USAGÉES

Longueuil

AUGMENTATION LOCATION à long et court terme

OR. 4-1571

268 St-Charles ouest, Longueuil

EDITORIAL

Une grave injustice du "Star"

"Le chanoine Groulx a passé toute sa vie à chercher une équation bizarre entre religion et racisme... Les valeurs qu'il affectionne sont racistes et doivent être maintenues. L'appel du sang transcende (pour lui) tous les autres..."

Qui écrit ces lignes ahurissantes ? Un quelconque orangiste des années trente, sorti tout à coup de l'oubli ? Un pasteur Shields ressuscité ? N'allons pas chercher si loin. L'auteur de ce texte n'est nul autre qu'un éditorialiste anonyme du "Star" écrivant vendredi dernier en page 4 de ce journal de Montréal.

L'éditorialiste a été blessé par une déclaration récente de M. Groulx soulignant un fait bien connu, à savoir que les Anglo-Canadiens ne furent pas toujours exempts de racisme. Il se défend en accusant à son tour le chanoine de racisme. Les circonstances ont voulu que je ne sois pas un "disciple" de M. Groulx. J'appartiens à une génération à l'endroit de laquelle M. Groulx a été injuste : parce que nous avons voulu nous ouvrir à l'universel, il nous a accusés, sans nous connaître vraiment, de mettre de côté des valeurs que nous étions loin de rejeter.

Mais il ne m'est jamais venu à l'esprit que ce prêtre pouvait être un raciste. Comme tous les collègues d'il y a 25 ans, j'ai grandi dans une atmosphère intellectuelle fortement imprégnée par la pensée de M. Groulx. Aux distributions de prix, les bons élèves héritaient inmanquablement de quelques ouvrages de "l'historien national". En classe, M. Groulx était le maître le plus fréquemment cité. Nous allions écouter ses conférences au Gesù ou à la vieille université de la rue St-Denis. J'ai dû lire une bonne douzaine de livres écrits par lui.

Le chanoine Groulx entreprit de nous dépendre notre histoire comme il lui avait été donné de la connaître dans les documents. Cette histoire, il refusa de la concevoir comme une œuvre de dissection inanimée ou comme un plaidoyer en faveur de l'ordre nouveau instauré par la conquête. Il la vit plutôt comme la reconstitution d'une vie originale qui persistait, à travers mille obstacles, à ne pas s'éteindre.

Contrairement à ce qu'on a pu laisser croire, M. Groulx savait, comme historien, être remarquablement détaché. Un professeur, qui avait suivi ses cours à la faculté des Lettres, reprit à notre profit les leçons de M. Groulx sur les troubles de 1837. Ce furent les leçons les plus impartiales que j'aie entendues sur le sujet. Il n'y avait dans ces leçons aucune once de racisme.

M. Groulx s'est inspiré de son travail d'historien pour enseigner aux Canadiens français la fierté d'eux-mêmes et de leur culture. Frappé des retards et des complexes nombreux du groupe canadien-français, il voulut rendre aux siens le sens de leur vocation. Il ne cessait de nous dire : vous pouvez accomplir de

grandes choses, mais à condition d'être pleinement vous-mêmes et de vous donner les moyens collectifs d'action sans lesquels vos rêves demeureront stériles. Il nous répétait inlassablement : au lieu de haïr l'autre ou de le copier servilement, imitez-le dans ce qu'il a de bon ; observez son réalisme ; faites-en votre profit.

Ayant opté pour la survivance du Canada français, M. Groulx ne voulait pas d'une survivance à l'eau de vaisselle. Il voulait une survivance nourrie à une culture authentique, assise sur des institutions originales, et s'exprimant par des attitudes fières et viriles envers le Canada anglais. Ses plus grands détracteurs — les vrais responsables d'un article comme celui de vendredi — furent ces Canadiens français opportunistes qui connurent le succès auprès du Canada anglais en dénigrant leurs compatriotes et en faisant passer des hommes comme M. Groulx pour des fanatiques à l'esprit étroit. Le Canada anglais committit l'erreur d'avaloir sans examen les histoires de croque-mitaine que lui racontaient ces parvenus. Dans combien de domaines nous cueillons aujourd'hui les tristes fruits de ces doctorats honorifiques achetés sous de fausses représentations, de ces promotions acquises sur le dos de compatriotes jugés trop peu malléables !

Afin d'étayer sa thèse, l'éditorialiste du "Star" a choisi l'une des œuvres les moins importantes de l'abbé Groulx : *L'appel de la race*, publié en 1932. Déjà, il y a vingt ans, on considérait cette œuvre comme un mauvais roman, comme l'une de ces pièces à thèse qui demeurent en-deçà de l'art véritable. Dès 1933, en réponse à certains adversaires de M. Groulx qui cherchaient à plaquer au Canada anglais, Olivier Asselin publiait, à propos du roman de M. Groulx, une critique que le journaliste du "Star" aurait eu profit à lire avant de rédiger son texte. Avec sa clarté habituelle, Asselin montrait que l'auteur avait voulu dépeindre, non pas les soi-disant vices d'un autre peuple, mais la tragique maladie de l'imitation servile chez les membres influents de sa propre famille culturelle. Le conflit imaginé par M. Groulx était traité de manière malhabile, mais il n'en était pas moins réel, et il l'est demeuré. Au nom de quelle orthodoxie aurait-il fallu s'abstenir d'en parler ?

Survenant quelques jours après le choix de M. Groulx comme président d'honneur des futurs états généraux du Canada français, l'article du "Star" illustre le fossé qui continue de séparer les deux principaux groupes culturels du pays.

Nous attribuons cette gaffe à l'ignorance plutôt qu'à la malice. Mais d'autres, qui connaissent mal la naïveté insulaire de l'Anglo-Canadien, nous taxeront de bonasserie. Il faudra, pour éliminer tout soupçon de malice, que le "Star" présente des excuses à celui qu'il a, gravement et injustement, offensé.

Claude RYAN

Les petits jeux d'une opposition

Robert Thompson a affirmé une fois de plus en fin de semaine qu'il n'y aura pas d'élections fédérales cette année. C'est la cinquième ou sixième fois qu'il tient de tels propos. Il y met une telle insistance que d'aucuns se demandent s'il n'est pas mandaté par quelque puissance politique pour rassurer l'électeur qui en a assez d'aller aux urnes une fois ou deux l'an. Les affirmations de M. Thompson ne peuvent passer inaperçues. Les crétinités orthodoxes détiennent la balance du pouvoir à Ottawa, toute comme les néo-démocrates et les créditistes de M. Caouette. Si demain, ils affirmaient leur intention d'appuyer sans condition le régime Pearson, le peuple canadien serait en droit d'exiger de son gouvernement une législation plus ferme et moins de tergiversations au niveau de la présentation des projets de loi.

Mais tant que l'opposition permettra au premier ministre de l'accuser en des termes plus ou moins précis d'obstructionnisme, elle devra partager avec le gouvernement l'odieuse de cet état de stagnation qui semble devoir se maintenir à Ottawa.

Si M. Thompson a officiellement promis aux libéraux de leur donner son appui sans condition, qu'il le dise. Le gouvernement devra alors adopter une politique plus positive et plus progressive, sans surchaque législation, tourner en rond pour créer l'impression qu'il veut éviter de nouvelles élections. Si par contre M. Thompson n'a pas un tel engagement, qu'il se taise. Car alors on comprend difficilement comment il peut affirmer qu'il n'y aura pas de nouvelles élections cette année dans du même coup consentir au principe à trahir le mandat que lui ont confié ceux qui ont mis leur confiance en son parti.

M. Thompson veut-il provoquer une première démarche de la part des ministères ? Possible. Mais si une telle démarche devait cadrer dans les plans de M. Pearson, il l'aurait déjà faite, après les nombreuses perches que lui a tendues le leader éditorialiste. S'il ne l'a pas encore faite, M. Thompson ferait mieux de se tenir coi, sous peine de se voir ridiculiser.

État de stagnation

Une chose est certaine : le parlement siège depuis exactement deux mois, soit depuis le 19 février, date de la lecture du discours du trône. Or,

le parlement n'a jusqu'à ce jour voté aucune loi importante.

Le programme de travail que le gouvernement lui a proposé tenait en vingt points dont une quinzaine requerraient une action législative. Le gouvernement s'était engagé à fusionner certains secteurs du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Aménagement du territoire. La confusion continue autour du ministre Sauvé. Le gouvernement s'était engagé à établir un code du travail régissant les salaires, les heures de travail, les congés dans les entreprises relevant de la compétence du gouvernement central. A part une conférence fédérale-provinciale des ministres du travail, rien n'a été fait à ce chapitre. Le gouvernement s'était engagé à reprendre, d'abord en commission privée, puis en commission plénière, l'étude du projet de loi établissant un système universel de retraite. On sait où toute cette question est rendue. Le gouvernement s'était engagé à réviser les lois sur les chemins de fer conformément aux recommandations du rapport McPherson. C'est encore à venir. Il avait promis d'instituer un système de prêts sans intérêt aux étudiants universitaires. Il aurait été préférable pour le gouvernement de ne rien promettre du tout sur cette question.

Le gouvernement avait encore promis d'amender la loi nationale sur l'habitation de façon à faciliter la réalisation des projets de rénovation urbaine, de réviser la loi sur la

BLOCS NOTES

citoyenneté, d'adopter diverses mesures inspirées du rapport O'Leary sur les publications, de fixer à 75 ans l'âge de la retraite des sénateurs... etc., etc. Rien de tout ceci n'a encore été voté.

A qui la faute ?

Après deux mois, il y a lieu de se demander à qui la faute. Au gouvernement ? A l'opposition ? A l'un et à l'autre, selon le mot de Stanley Knowles ?

La Chambre a passé seize jours à étudier les crédits supplémentaires. Elle met habituellement deux ou trois jours à cet exercice. M. Diefenbaker en est-il le responsable ? Si tel est le cas, pourquoi M. Pearson hésite-t-il à parler d'obstructionnisme ? De l'extérieur, la colline parlementaire apparaît comme un inextricable écheveau d'intrigues politiques. M. Pearson louvoie pour se concilier les faveurs de la population. M. Diefenbaker s'oppose systématiquement à tout pour discréditer le parti au pouvoir. Les petits partis jouent de temps en temps une carte, habituellement inspirée par des préoccupations électorales.

Il est vrai que la situation d'un gouvernement minoritaire invite inévitablement à la composition. Mais après un an, les jeux devraient être à peu près connus. Le temps d'un déblocage est venu. Si l'un ou l'autre des petits partis a décidé d'éviter à tout prix des élections dans l'immédiat, qu'il en assure le gouvernement et le peuple. Afin que le gouvernement n'ait plus d'excuse... Si tel n'est pas le cas, que M. Thompson cesse de raconter à gauche et à droite que "dans la mesure où l'opposition coopérera, le premier ministre n'ordonnera pas d'élections". Car si agréable que puisse être, en soi, le jeu

des intrigues politiques, il l'est passablement moins pour celui qui en fait les frais.

Mario Cardinal



DOCUMENT

Les programmes conjoints

par
M. Lester B. Pearson
premier ministre du Canada

NDLR. — Dans son important discours du 14 avril aux Communes, M. Pearson a exposé sa conception des rapports fédéraux-provinciaux à l'heure présente. Voici une première partie de ce texte, consacrée aux programmes conjoints. Nous publierons demain une seconde tranche, traitant de l'avenir du fédéralisme canadien.

Les programmes fédéraux-provinciaux conjoints, dont le nombre dépasse aujourd'hui 60, existent dans le pays depuis de nombreuses années et se sont révélés une méthode des plus importantes et des plus utiles pour susciter des entreprises économiques et sociales bien équilibrées. Sans doute, les conditions évoluent non seulement au Canada mais dans le monde entier et, en particulier, dans les Etats fédéraux. Dans notre propre pays, les provinces, ou certaines d'entre elles, se préoccupent maintenant plus que par le passé des conséquences de ce qui leur paraît être une trop forte autorité fédérale s'exerçant sur ces programmes, qui pénètrent, de fait, dans le domaine de la compétence provinciale. Les provinces peuvent même adopter cette façon de voir tout en reconnaissant pour leurs habitants la valeur de ces programmes.

Le gouvernement fédéral n'est pas obligé, évidemment, de renouveler un programme conjoint lorsqu'une entente existante prend fin. En fait, il peut abandonner en vertu d'une entente avec les provinces, un programme conjoint avant que l'entente prenne fin aux termes des dispositions existantes.

"Renonciation" ou droit d'abandon des provinces ?

On appelle "renonciation" le droit des provinces d'agir de la sorte à l'égard d'une question relevant de la compétence provinciale. C'est une expression qui me préoccupe, je l'avoue, car elle donne l'impression qu'il s'agit non seulement de renoncer à un programme, mais à quelque chose qu'une province n'est pas désireuse de voir se réaliser dans l'ensemble du pays. Nous devrions moins parler peut-être de renonciation et davantage du droit d'une province d'assumer ses propres responsabilités, de concert avec les autres provinces, à l'égard des questions tombant sous la compétence provinciale. Mais un gouvernement provincial a le droit de décider de ne pas participer à des programmes de ce genre. Il convient, d'après moi, qu'un gouvernement provincial ait ce droit, et nous estimons qu'il peut refuser de prendre part à un programme conjoint dans certaines conditions, quitte à être dédommé par la transformation de la part qui lui revient en un programme provincial. Que le gouvernement empêche une province d'exercer son option de se retirer d'un programme conjoint visant des questions relevant soit exclusivement, soit en participation de la compétence provinciale, voilà qui ne raffermirait pas la Confédération mais risquerait de la détruire.

Inconvénients d'une action unilatérale d'Ottawa

Ce qui ne veut pas dire, comme certains milieux l'ont interprété, que le gouvernement fédéral encouragera cette attitude. Mais il doit, à mon avis, reconnaître ce droit. De plus, lorsque une province exerce son droit d'exercer sa tranche du programme en tant que régime provincial, lui refuser un dédommagement financier, c'est affirmer que le contribuable de cette province devrait, non seulement acquiescer au plein montant du programme provincial, mais aussi participer au coût du régime dans les autres provinces. Personne ne pense assurément qu'en appliquant ce principe on renforcerait la Confédération. Lorsque les provinces, et celle de Québec, avant tout, contestent l'opportunité de continuer à participer à certains programmes conjoints, elles sont influencées par des considérations de nature constitutionnelle et par d'autres d'ordre plus pratique. Il est vrai — et afin que cette remarque soit dénuée de tout esprit de parti, qu'on me permette d'ajouter que la situation n'est pas nouvelle — que certains programmes ont été élaborés par le gouvernement fédéral sans consultation suffisante avec les gouvernements provinciaux. Et plus tard, quand un programme com-

me à peser sur le trésor provincial ou quand les provinces sont d'avis qu'elles aimeraient mieux dépenser cet argent à d'autres fins, elles commencent à penser — et les preuves ne manquent pas à ce propos — que le programme conjoint leur a été imposé, oubliant qu'elles y ont consenti. En fait, elles peuvent également penser que le programme conjoint a nui à leur position et favorisé la centralisation à Ottawa de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions même dans les domaines qui relèvent directement des provinces. Certaines provinces sont d'avis, et cela ne date pas d'hier, que les programmes conjoints souvent ne tiennent pas assez compte des priorités provinciales.

Il a beaucoup été question de cela à la dernière conférence fédérale-provinciale — on nous a dit que ces programmes ne tiennent pas suffisamment compte des besoins et des caractéristiques de chaque province ; qu'ils renforcent souvent trop de conditions rigides et de procédures fastidieuses imposées par le gouvernement fédéral. Il est certainement vrai, monsieur l'Orateur, que certains programmes conjoints grevent de plus en plus les budgets provinciaux et fédéraux, mais ce sont les provinces les plus pauvres qui sont le plus sérieusement touchées, celles qui sont incapables d'assumer leur quote-part des frais. Aux termes de ces programmes, chaque province assume la même proportion des frais à moins d'avoir conclu une entente qui renferme des dispositions contrairement ; à ma connaissance, il n'en existe pas.

Aspect positif des programmes conjoints

D'autre part, il est également vrai que les programmes à frais partagés, comme je l'ai déjà dit, constituent une méthode reconnue et valable qui permet à notre régime fédératif de fonctionner. Ils ont contribué sensiblement aux progrès économiques et sociaux du pays. Ils ont permis d'établir des normes nationales uniformes pour un grand nombre de services sociaux très importants. Voilà pourquoi de nombreuses provinces désirent continuer à participer à ces programmes, même si elles souhaitent certaines modifications.

Le gouvernement fédéral pourrait éliminer ou atténuer bon nombre des inconvénients que j'ai mentionnés s'il travaillait en plus étroite collaboration avec les provinces à la mise sur pied et à l'administration des programmes. La contribution du gouvernement central à l'égard du coût des entreprises pourrait peut-être varier selon la capacité d'imposition des provinces en cause. Lorsqu'une province décide de ne pas participer à un programme — et ce principe est maintenant généralement reconnu — il faudrait non seulement que les conditions posées par la province en cause soient acceptées, mais aussi que l'attitude de cette dernière ne nuise pas aux provinces qui adhèrent au programme. Avec des modifications de ce genre et le respect minutieux des principes de la consultation, je ne vois pas pourquoi les programmes conjoints ne pourraient pas continuer à jouer un rôle utile dans l'essor de notre pays.

Toutefois, je me crois justifié de dire que par suite des récents événements — et par là j'entends ceux qui se sont produits au cours de la dernière année — le gouvernement fédéral hésitera à établir de nouveaux programmes conjoints sans avoir obtenu au préalable l'assurance de l'appui entier et inconditionnel de toutes les provinces. On doit reconnaître aux provinces le droit de se retirer d'un programme mais il est beaucoup mieux d'établir un programme auquel toutes les provinces veulent participer. Cela dit, je ne crois pas que l'exercice du droit d'option doive être désastreux ni constituer une menace à l'unité nationale.

Je crois que c'est exagérer l'importance de la non-participation. Il en résulte, je le conçois, des désavantages. L'absence crée toujours un manque d'uniformité dans l'ensemble du pays lorsqu'il s'agit d'appliquer un programme. C'est une chose qui, sans être nécessairement désastreuse, comporte parfois des inconvénients et accentue, au sein de notre pays, le sentiment de séparation qui existe en certains domaines, notamment là où la compétence

est partagée. Bien souvent, le champ des divergences de vues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux quant aux avantages qu'il y aurait à participer ou non à des programmes nationaux s'en trouve élargi.

Les programmes conjoints offrent donc un exemple — exemple qui retient beaucoup notre attention par le temps qui court — des difficultés autant que des bienfaits que comporte la collaboration dans les rapports qui existent entre notre gouvernement central et les gouvernements provinciaux. De leur côté, ces rapports constituent, non pas le seul, mais l'un des grands problèmes de notre confédération. Ce problème se manifeste dans le domaine politique, le domaine fiscal, le domaine économique et celui de la mise en valeur des ressources. Il se pose à nous, ne l'oublions pas, depuis l'avènement de la confédération il y a près d'un siècle. Jamais, au cours de notre histoire, le gouvernement fédéral ne s'est tenu à l'écart des problèmes provinciaux. Ces problèmes vont se poser à nous tant que nous resterons une fédération et il n'est pas d'autre façon pour nous d'exister comme nation canadienne qu'en restant une fédération.

lettres au DEVOIR

En marge d'une conférence

Cher M. Ryan,

Il y a dix moments où il faut faire des grandes colères ; et j'en fais une en lisant dans "La Presse" du 13 avril votre conférence sur l'école confessionnelle. Et je vous demande de communiquer aux lecteurs du "Devoir", dans la section des lettres, la substance de cette conférence.

Quand en effet les catholiques cesseraient-ils de se conduire comme des invertébrés, qui se laissent flotter au gré des événements, qui consentent à s'adapter à toutes les situations qu'elles qu'elles soient et qui se refusent à aborder les problèmes par le biais de ce qui est nécessaire. Il doit être fait de ce qui est le meilleur et à quoi il faut tendre, et de ce que par conséquent il faut que nous appliquions nos efforts à réaliser ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire que de répéter sans cesse aux gens que les choses ne seront plus comme elles ont déjà été, que par conséquent il faut en prendre votre part, que nous allons la chose ou non, et nous adapter ? Qui donne le ton dans tout cela ? Pourquoi faut-il que ce soit en fonction de la volonté, du désir, des pressions, de l'activité de tout ce qui est non catholique ou indifférentisme au catholicisme que les événements s'orientent et ce qui doit être subordonné ? Faudrait-il vraiment croire que la vertu de pureté nous a fait perdre ce par quoi nous sommes censés être virils et par suite avoir des initiatives et des déterminations ?

Ce sont ces questions que je me pose en lisant dans "La Presse" le texte de la conférence que vous avez prononcée, "en présence du cardinal Léger" aime-t-on à dire, devant l'Association des parents-maîtres catholiques de langue anglaise de la province. Remarquez bien que ces remarques ne portent pas sur le fait que vous avez pu exprimer des opinions que je désapprouve. Mais sur celui que ces opinions, vous ne les avez rien justifiées par autre chose que l'argument d'événements à venir qui ne seront plus, selon vous, ce qu'ont été les événements du passé.

"Une chose est certaine, c'est que cette éducation s'orientera de plus en plus vers une direction ouverte ? Est-ce bon ? Pourquoi, comment ?

"Les institutions privées déjà subventionnées à 70 p.c. par les fonds publics ne pourront indéfiniment demeurer privées". Pourquoi ? Comment ? motus.

"Il est également clair qu'avec la création d'un ministère de l'éducation une liaison plus organique s'opérera entre les groupes religieux et linguistiques". Pourquoi ? Comment ? cela va-t-il absolument de soi ? motus.

Et c'est la même technique tout le long, technique de démolisseur qui s'empare sans explication ni justification, pour les con-

Cher monsieur Ryan,

J'ai pris connaissance des deux chroniques de Me Alice Desjardins sous la rubrique "Le Bill 16" publiées dans deux éditions du Devoir, la dernière étant du 16 avril 1964.

La note de la rédaction qui coiffait les opinions de Me Desjardins était à mon sens injustifiée.

Je sais, pour avoir lu votre éditorial lors du dépôt du rapport Nadeau, que vous ne partagez aucunement l'opinion de cette juriste qui a évidemment l'avantage de parler d'autorité puisqu'elle s'intitule "professeur de droit constitutionnel et administratif" à la faculté de droit de l'université de Montréal. Soit dit en passant, ses élocutions in-diquent clairement qu'elle n'est pas professeur de droit civil.

La note de la rédaction dit sans ambage que le texte du bill 16 n'est pas acceptable et prend pour acquis sans hésitation qu'à cause de "l'opinion de plusieurs juristes et avocats ainsi que plusieurs associations parmi les corps intermédiaires les plus importants ce bill 16 ne satisfait pas les femmes."

Ceci est complètement faux et si vous référez aux débats de la Chambre à l'occasion de l'adoption du bill 16 (dont je vous fais tenir copie), vous y verrez que j'ai affirmé sans qu'on ne l'ait encore contredit, que les corps intermédiaires qui semblaient avoir en-

dossé les vues de la Ligue des droits de l'homme n'avaient pas été consultés pour la plupart par les personnes qui, au nom de ces corps intermédiaires avaient signé le manifeste de la Ligue des droits de l'homme.

Dans presque tous les cas, en effet, et une brève enquête vous permettra de confirmer ce que je vous dis, la présidente ou la secrétaire des corps intermédiaires en question s'étaient contentées d'accepter les énoncés de la Ligue des droits de l'homme sans même convoquer leurs exécutifs alors que le manifeste de la Ligue des droits de l'homme était basé sur des hérésies légales que j'ai dénoncées en Chambre, affirmations que Me Desjardins elle-même n'a pas encore réussi à contredire.

Pour l'information de Me Desjardins en particulier, je tiens à répéter que le bill 16 n'est pas un pas timide mais un pas de géant qui donne la capacité juridique pleine et entière à près de 70 p.c. des femmes du Québec qui sont mariées sous le régime de la séparation de biens, et que la commission Nadeau déposera la deuxième tranche de son rapport sur les régimes matrimoniaux et la puissance parentelle d'ici quelques mois.

Il est faux de prétendre que le gouvernement en restera là, et le devoir des femmes juristes et autres qui se disent bien intentionnées n'est pas de chercher "la petite bête" et de faire des distinctions spéculieuses sur le présent projet de loi, mais de passer à l'action et de faire valoir leurs représentations quant au statut matrimonial et la puissance parentelle d'ici quelques mois. La commission Nadeau qui a toujours été disposée et est encore disposée à les recevoir.

Quant aux deux articles de Me Desjardins qui prétendent que le texte du bill 16 n'est pas clair, je me contenterai de dire que tout ce qui ressort de ces constatations juridiques est qu'il est loin d'être clair que le bill 16 n'est pas clair.

Quand on lit le texte de Me Desjardins, on a envie de lui répondre ce que déjà un juge de la Cour suprême disait à deux savants plaideurs au sujet d'un texte de loi : "Quelles que soient les savantes dissertations des savants procureurs, nous continuons à croire que le texte de lois sur lesquelles ces messieurs argumentent dit exactement ce qu'il dit".

Dans les circonstances, étant donné la publicité dont vous avez entouré les propos de Me Desjardins et particulièrement la prise de position affichée par la note de la rédaction qui endossait ses propos, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner à cette lettre la même publicité.

Ne vous semble-t-il pas aussi qu'après avoir donné les opinions d'un adversaire du bill, l'on doit faire appel à quelqu'un relié de près au projet et qui croit en ce projet. Je pense en particulier à Yvette Dussault-Mailloche, avocate qui a travaillé sur le projet ou à Me André Nadeau, président de la commission de révision du code civil.

Me permettez-vous d'ajouter que j'ai l'impression que s'il y a une chose qui puisse nuire à l'avancement de la cause des femmes, c'est précisément cette attitude du "oui mais" que nous continuons à prendre certaines femmes vis-à-vis des problèmes comme celui-ci. C'est à ce moment-là que les hommes se sentent justifiés d'exclamer : "Ah ! les femmes... elles sont toutes pareilles !"

Claire KIRKLAND-CASGRAIN

M.P.P., ministre d'Etat.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction : André Laurendeau, rédacteur en chef ; Claude Ryan, administrateur-délégué ; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint ; Trésorier : Arthur Lefebvre, Directeur de l'Information : Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue : \$20. Affiliés au Canada : \$16. A l'étranger : \$28. Edition du samedi : \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Téléphone : V-1001 et 4-3361

Des impératifs sociaux motivent le système de retraite du Québec

par Marc-Henri CÔTE

Des impératifs sociaux ont présidé à l'élaboration du projet de caisse de retraite du Québec qui a obtenu l'assentiment tacite, dans ses principes généraux, des autres provinces, à la conférence de Québec. Depuis novembre 1961, le comité interministériel qui s'est chargé de son étude, s'est efforcé d'en venir à une formule d'assurance sociale, sur une base actuarielle, qui permettrait la redistribution des ressources financières du fonds de rentes. Il fallait d'une part proposer un plan qui soit soustrait à l'ingérence politique et dont la formule soit suffisamment souple pour éviter, sauf l'éventualité d'une catastrophe nationale, le déficit de la caisse de retraite, comme c'est le cas de celui de la caisse de l'assurance-chômage.

Le comité interministériel a tenu compte au départ de l'existence de la loi fédérale d'assistance vieillesse, à 65 ou 70 ans.

A partir de cette base, il fallait donc élaborer une formule contributive et obligatoire, mais d'une façon telle que les invalides de 60 ans, ainsi que les veuves et les orphelins émargent dans une certaine mesure aux bénéfices de la caisse de retraite.

Les dispositions minimales et maximales de participation ont pour but d'éviter l'étalement du régime de retraite; les sociétés privées qui occupent dans ce domaine une place dont l'importance s'accroît avec les années, n'en seront pas évincées.

Tous ceux qui ont quelque revenu de leur travail, jusqu'à la limite proposée de \$6,000 par an, seront appelés à contribuer 2.9 p.c. en moyenne, de leur revenu entre \$1,000 et \$6,000. Il sera loisible aux sociétés privées de chercher à obtenir l'adhésion à des programmes de retraite de ceux dont le revenu dépasse la limite indiquée.

De la population active du Québec, 2,000,000 de personnes, seulement une sur trois contribue en ce moment à une caisse de retraite. L'expérience de l'assurance sociale dans tous les pays démontre qu'après l'instauration d'un système gouvernemental, les sociétés privées ont doublé et même triplé leur encours.

Ce qui précède résume les principales particularités du programme de rentes du Québec ou les points sur lesquels il diffère le plus du projet fédéral.

Cet article a également pour objet d'établir la genèse de l'élaboration du projet québécois, à partir des nombreuses études et consultations qui ont abouti récemment à la remise au gouvernement du premier volume du "Rapport du comité interministériel d'étude sur le régime de rentes du Québec".

Me Wheeler Dupont, c.r., haut fonctionnaire du ministère du travail, préside le comité interministériel, dont font partie MM. Gérard Alain, statisticien au ministère de l'industrie et du commerce; Edouard Laurent, conseiller juridique au ministère des finances; André Marier, économiste au ministère des richesses naturelles.

MM. Claude Castonguay, Pierre Lemay, Carmin Graveline, Thaddée Poznanski, tous actuels conseillers, ont apporté leur concours à titre privé au comité interministériel, dont le secrétaire est M. Charles Milville-Deschênes, du ministère du travail.

Le rapport offre des aperçus historiques et législatifs de la sécurité sociale; il décrit le régime de rentes du Québec, son système financier, sa structure administrative, ses aspects économiques. Une dernière partie expose l'adaptation des régimes de retraite privés, publics ou spéciaux au régime du Québec.

ASSURANCE SOCIALE

Le régime de rentes du Québec a pour objet d'assurer un minimum vital à tous ceux qui ont contribué à l'activité économique, dès l'ouverture de la rente à laquelle ils auront contribué, c'est-à-dire à l'âge de 65 ans. La rente sera égale à environ le quart du revenu et s'établira à un minimum d'environ \$125 par mois.

Le régime de rentes ne peut s'assimiler à un véritable code

de la sécurité sociale qui vise à l'unité législative et administrative en ce domaine, mais, en y incluant les survivants et les invalides, Québec compte selon les statistiques actuelles 40 p.c. des personnes reconnues comme invalides dans tous les pays, — il tend à diminuer constamment le champ des lois d'assistance.

Ainsi, le gouvernement pourra au bout d'un certain nombre d'années, non seulement compter sur des réserves de quelque \$7,000,000,000 provenant de la caisse de retraite, mais verra diminuer dans une bonne mesure ses obligations au poste de l'assistance sociale.

Il faudra sans doute procéder à des définitions plus rigoureuses de la notion d'invalidité; le régime de retraite devient une amorce en ce sens et l'expérience, précisée, les modalités de prestations aux invalides, à l'âge de 60 ans, à même les bénéfices de la caisse de retraite. Une fraction de la cotisation de tous les inscrits à la caisse de retraite ira défrayer le coût des rentes à caractère d'assistance sociale; elle s'établira à trois quarts de un p.c. du revenu cotisable.

"La société contemporaine pose l'obligation de rechercher les moyens appropriés pour garantir un minimum de revenu aux vieillards, aux invalides, aux survivants."

C'est en ces termes que débute le précis des objets du rapport du comité interministériel sur l'étude du projet de rentes du Québec. Ce rapport veut être l'expression pratique des droits de la province dans le domaine de la sécurité sociale; c'est un premier mouvement dans l'élaboration d'une politique intégrée de sécurité sociale dans la province, conformément au désir exprimé par le Comité d'étude sur l'assistance publique.

Ainsi, ce qui pourrait devenir à la prochaine session au Québec, la loi des rentes du Québec, tient compte de l'existence de la loi fédérale de la sécurité de vieillesse, mais la complète par un régime général, contributif et universel de retraite. Il faudra prévoir une réglementation minimum des régimes de retraite du secteur privé, afin de protéger les droits des travailleurs.

Le financement du régime gouvernemental de retraite sera déterminé par le niveau des cotisations et des prestations et se situera dans les limites de systèmes "mixtes" ou à capitalisation partielle.

Le programme de rentes sera administré par une régie, dont l'activité débutera 18 mois après l'adoption de la loi sur les rentes.

Elle sera chargée d'administrer le produit des cotisations de la rente contributive à parts égales par l'employeur et l'employé; la perception et le calcul de la cotisation se fera sur la formule d'impôt, dont la section portant sur les rentes sera détachable.

Une condition essentielle du régime des rentes repose sur la capacité de ce régime de se suffire, sans injection de fonds de la part des pouvoirs

publics. S'il devait y avoir majoration des ventes par suite d'une décision politique, l'aspect contributif devrait être modifié en conséquence.

Les cotisations
Le projet de rentes du Québec prévoit un taux de 4 p.c. du revenu cotisable, divisé en deux parties: 3.25 p.c. sera créditée au compte des rentes de retraite, de veuve, d'orphelin et des prestations de décès; trois quarts de 1 p.c. du revenu cotisable sera créditée au compte des rentes d'invalidité.

L'aspect "redistribution de la masse d'argent", selon des impératifs sociaux, justifie le taux gradué de cotisation par rapport au revenu du travail; du minimum de 2 p.c., il passe à 3.33 p.c. dans le cas d'un revenu cotisable de \$5,000. Ainsi le taux moyen s'établit à 2.9%.

Les cotisations, cela va de soi, au même titre que les cotisations aux régimes de retraite privés, seront déductibles de l'impôt fédéral, comme de l'impôt provincial.

Les prestations
Le principe étant posé que sous l'empire du régime de retraite, le revenu disponible du bénéficiaire ne doit pas dépasser celui de ses années de vie active, la rente sera abaissée dans la mesure du revenu qu'il pourrait retirer de son travail entre l'âge de 65 ans et celui de 70 ans, âge normal de la réclamation de la pension de vieillesse fédérale. Cette diminution sera de \$1 pour chaque \$2 de revenu du travail, entre \$900 et \$1,500 et \$1 pour chaque dollar de revenu, au-dessus de \$1,500.

Le montant de la rente de retraite sera égal à 25 p.c. du revenu moyen ajusté, selon un calcul en deux étapes, dont la première est en rapport avec l'indice national des prix à la consommation; les revenus ainsi ajustés seront divisés par 47, nombre d'années maximum de cotisation au régime de rente, entre 18 et 65 ans.

L'ajustement automatique de la rente, selon l'indice du coût de la vie et du facteur inflationnaire qui s'établit à quelque 2% par année, a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat de la rente et non de faire bénéficier le travailleur de la hausse du niveau de vie au cours de ses années d'activités.

Quelle serait la période de transition idéale qui permettrait aux premiers cotisants, âgés de 46 ans par exemple, de bénéficier pleinement du régime de retraite? Les calculs actuels l'établissent à 20 ans, alors que le projet fédéral s'en tient à dix ans et tend ainsi à faire peser sur les générations futures une partie disproportionnée du coût du projet de rentes.

Le rapport de M. Robert Clark au gouvernement d'Ontario, sur la sécurité sociale, a démontré de toute évidence que l'inflation frappe durement les veuves, les orphelins, les vieillards.

Ainsi, le projet de rentes du Québec prévoit un ajustement minimum de 1% par an et maximum de 2%, si l'indice s'établit pour une année donnée à plus de 2% d'augmentation.

L'ajustement périodique du niveau des rentes aurait lieu tous les cinq ans, sans modification sensible de la base actuarielle, qui, avec un élément de prudence caractéristique de l'ensemble du projet québécois prévoit qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir à une révision du projet dans les 59 premières années de son application.

Genèse du projet
C'est en novembre 1961 que le premier ministre Lesage confiait à quelques-uns de ses

conseillers le soin de rédiger un programme de caisse de retraite qui convienne bien à la province et soit administrée par elle. Le comité interministériel était formé en fin de 1962.

Ses membres ont d'abord observé de près les audiences publiques qui ont donné lieu à l'élaboration de la loi de caisse de retraite transférable de l'Ontario, bill 110, de la Législature de 1962-63.

En 154 séances plénières, le comité interministériel a élaboré un projet de régime de rentes susceptibles de prévoir les effets de l'inflation, sans en être une cause contributive. Le comité n'a pas retenu comme modèle la loi de l'Ontario et s'est efforcé de procéder par comparaison entre les divers systèmes d'assurance sociale en vigueur, notamment aux États-Unis, en Suède, en Suisse. Il en est venu ainsi à proposer, en justifiant bien chaque aspect, un programme de rentes contributif qui assureraux bénéficiaires une pension égale à 25 p.c. du revenu des années actives; des prestations au décès, une protection particulière pour l'invalidité, la veuve, l'orphelin. Ce programme mettra en plus à la disposition de la province les \$9,000,000,000 du fonds de caisse de retraite d'ici 1996.

Communiqué de France

Le "père de la Gelée Royale", le biologiste Boyer de Belveir, vient de faire parvenir au Canada sa nouvelle formule.

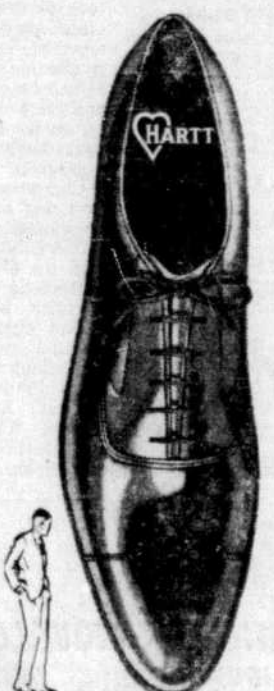
1e BI-APIERUM

Adopté par des milliers de médecins, le BI-APIERUM est offert en traitement buccal de 24 jours. Ce traitement devrait être pris au moins deux fois l'an. Si votre pharmacien ne l'a pas en stock, téléphonez ou écrivez immédiatement au représentant français de Montréal.

R. LESTANG, 170 est, boul. Dorchester
UN. 1-7173 ou DU. 8-7540
Méfiez-vous des imitations.

HARTT
Le confort insurpassable des plus beaux cuirs.

La chaussure de toilette classique



La chaussure Hartt Brentwood constitue la base de la garde-robe de tout homme élégant. Toujours mise en toute circonstance. Une création de distinction selon la tradition Hartt.

\$25. à \$45.

Max Beauvais

Au magasin principal seulement
385 OUEST, ST-JACQUES



ORANGES DU MAROC A MONTREAL — La première cargaison d'oranges, 18,500 caisses, provenant du Maroc est arrivée dans le port de la métropole à bord du "Rhin", navire allemand commandé par le capitaine Gerhard Mueller. La photo ci-haut montre le capitaine Mueller et M. Jean-Paul Routhier, représentant de l'importateur à leur passage à l'hôtel de ville où ils ont offert des spécimens de ces fruits marocains aux autorités municipales. Au centre, le conseiller Paul-Emile Sauvageau, qui a reçu les paniers de fruits au nom du maire, M. Drapeau.

Selon Outremont et Mont-Royal:

L'élimination des passages à niveau à Rockland et L'Acadie vont de pair

La construction d'un viaduc ou d'un tunnel à la rue Rockland, sous les voies du Pacifique Canadien devra s'accompagner d'une autre réalisation identique au boulevard de l'Acadie, dans les limites de Montréal. Voilà, en somme, la réplique des Villes d'Outremont et de Mont-Royal à la requête soumise par Montréal à la Régie fédérale des Transports lui demandant d'exiger des deux villes de banlieue qu'un viaduc soit construit à la croisée Rockland.

Dans une lettre adressée à la Régie le 26 mars, la ville d'Outremont soutient qu'il est injuste de prétendre, comme

l'a fait Montréal dans sa requête, que cette municipalité ne fait rien pour améliorer la circulation à la traversée à niveau Rockland.

voit que les ingénieurs d'Outremont et de Mont-Royal pourrissent se rencontrer à ce sujet au cours du mois d'avril.

Outremont rappelle qu'en octobre 1959 elle a consenti à une requête de la ville de Mont-Royal pour l'élargissement aux frais des deux municipalités, tout en reconnaissant qu'il ne s'agissait que d'une amélioration temporaire.

La ville d'Outremont rappelle les négociations qu'elle a menées avec les ingénieurs du C.P.R., négociations qui se poursuivent.

Elle rappelle qu'au cours d'une réunion, le 10 février dernier, les ingénieurs de la compagnie de chemin de fer ont déclaré que pour le moment il est impossible de réduire le nombre de rails à cette croisée mais qu'une étude est en cours sur le réaménagement de cette cour de triage et que celle-ci durera environ deux ans.

Dans l'état actuel des choses il en coûterait \$1,200,000 pour construire un viaduc et \$1,220,000 pour creuser un tunnel.

Les autorités d'Outremont signalent aussi avoir appris que Montréal a préparé un plan d'ensemble des environs de cette croisée Rockland et soulignent que tant qu'elles n'auront pas eu la chance d'étudier ce plan il leur est très difficile d'en venir à une décision finale au sujet de Rockland.

Outremont fait aussi ressortir qu'il est curieux de constater que Montréal refuse de participer au coût de construction d'un viaduc à Rockland sous prétexte que cette amélioration ne lui profitera pas mais que d'autre part la métropole insiste pour que cette amélioration soit faite aux frais des villes d'Outremont et de Mont-Royal.

Enfin Outremont soutient qu'un représentant "autorisé" de Montréal a déjà dit que Montréal ne construirait pas un viaduc au boulevard de l'Acadie tant que la solution à la croisée Rockland n'aura pas été réalisée.

En conséquence Outremont suggère que la Commission des Transports du Canada ordonne la construction simultanée de viaducs à Rockland et à l'Acadie.

Ville Mont-Royal a soumis ses prétentions le 20 mars. Dans sa réplique à Montréal elle fait valoir que le 7 juin 1963 elle a fait tenir à Montréal et à Outremont une étude de circulation préparée par un ingénieur-conseil mais que depuis elle n'a reçu de commentaires d'aucune de ces deux villes. Toutefois, on pré-

Lord Tweedsmuir: les Esquimaux seront toujours une race à part

LONDRES. — Lord Tweedsmuir, qui a "une passion pour le nord canadien," déclare que les Esquimaux constitueront toujours une race séparée. Fils de John Buchan, qui est devenu le premier Lord Tweedsmuir et gouverneur général du Canada, il s'est rendu pour la première fois dans l'Arctique en 1938. Il y est retourné plusieurs fois depuis.

Lors d'une récente conférence faite devant la Société royale d'encouragement aux arts, Lord Tweedsmuir a expliqué: "Il y aura probablement toujours un Esquimau prêt à s'asseoir pendant de longues heures près d'un trou de phoque, ou à sculpter pour son propre plaisir un animal." Ils ne pensent qu'au présent et tous ceux qu'on a ramenés dans le sud sont retournés dans le nord, déclare Lord Tweedsmuir.

Ils ne manifestent aucun intérêt pour le monde extérieur a estimé le conférencier en ajoutant: "Ils continueront toujours à penser à leur habitat du nord comme "au pays" et resteront un peuple amical mais entièrement différent."

COLLEGE MONT-SAINT-LOUIS

244 est, rue SHERBROOKE — MONTREAL 18

1 — COURS CLASSIQUE LATIN-SCIENCES AU COMPLET

2 — COURS SCIENCES-MATHEMATIQUES SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

CONDUISANT AU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES

3 — COURS COLLEGIAT COMMERCIAL CONDUISANT AU

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES COMMERCIALES

RENSEIGNEMENTS: 849-8626

OÙ VOS DÉPÔTS SONT DES PLACEMENTS

AUJOURD'HUI JUSQU'À

5 1/2%
D'INTÉRÊT

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

MONTREAL • QUÉBEC • TROIS-RIVIÈRES • HULL • OTTAWA • RIMOUSKI

84 ouest, rue NOTRE-DAME, MONTREAL • Tél.: 849-9421

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.

L.-M. DESILETS ASSURANCES

Montréal: UN. 1-539; St-Hilaire: FO. 7-5636 Québec: LA. 4-7533

SHEARER LUMBER CO. LTD.

58 BOUL. STINSON MTL (angle Côte-de-Liesse)

VOUS OFFRE PLUS

DE 50 MODELES DE

PORTES EXTERIEURES

UNIK DE MARQUE

LIVRAISON RAPIDE

RI. 8-6161

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY

ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges

Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA

ARCHITECTES

750, côte de la Place d'Armes

MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS & MATHIEU

ARCHITECTES

MONTREAL 34 — LA. 6-3073

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI

ARCHITECTES

1255, boulevard Laird

Ville Mont-Royal

Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD

ARCHITECTE

59 ouest, rue St-Jacques

MONTREAL 1 — 844-1775

SARRA - BOURNET & AUDET

ARCHITECTES

159, rue Principale

HULL, P.Q. — 777-4994

PAUL-O. TRÉPANIÉ

ARCHITECTE

GRANBY — FR. 2-5888

MONTREAL — 276-6013

théâtre • musique • cinéma • variétés

SOIRÉE D'ADIEUX DU NATIONAL BALLET
Galina Samtsova dans "Roméo et Juliette"

par Jean BASILE

Les réjouissances n'auraient pas été complètes si Galina Samtsova n'avait pas dansé à Montréal le rôle de Juliette dans la nouvelle production du National Ballet. Une entorse à la cheville l'avait empêchée d'apparaître lors de la soirée inaugurale. Elle a terminé, et en beauté, la semaine de danse que nous a présentée cette compagnie.

Une grosse publicité avait annoncé son retour au Canada après un triomphe en Europe. Nous l'attendions tous avec une certaine appréhension. Quelle fut donc notre joie dans trouver dans cette danseuse tout ce qui nous était promis. C'est en la voyant d'ailleurs, la pointe fine, solide sur sa jambe mais sans brutalité ni rudesse, le port de bras admirable, la tête et le cou vivants, que l'on s'aperçoit de la différence entre une bonne danseuse et une danseuse de classe. Elle est le charme, la poésie et le style. Elle sait transformer chaque instant et chaque pas en un instant de vie. Elle a donné à son personnage tout en grâce par la volonté du chorégraphe quelque chose de plus: une âme. Il n'y a décidément que l'école russe pour donner à la danseuse ce "lié", cette coordination entre tous les éléments dansants du corps, ce sens total de l'expression rythmique.

Galina Samtsova n'était pourtant pas bien servie par un Earl Kraul peu en forme. Ce danseur qui n'est pas sans élégance manque singulièrement de poésie. Pas un geste dans son Roméo qui fut vrai.

Galvanisée sans doute par la présence de sa danseuse étoile, tout le National Ballet a rendu hommage à la chorégraphie de John Cranko. Est-ce pour cette raison que je l'ai trouvée encore plus belle que la première fois? Est-ce pour ça que je l'ai trouvée plus dansante, très dansante même. Il y a donc que l'esprit soufflait ce soir-là et particulièrement sur Lawrence Adams qui a été, à juste titre, le triomphateur avec la Samtsova de la soirée.

Je ne sais évidemment pas ce que donnera le National Ballet pour sa saison prochaine. Il lui reste encore beaucoup à dénouer mais il s'y emploie, semble-t-il, avec une énergie que l'on souhaite contagieuse et durable.

**AU JAZZ HOT DU CASA LOMA
Duke Ellington**

Au terme d'une tournée de plusieurs fois au Moyen-Orient et en Europe sous les auspices du "State Department", l'orchestre Duke Ellington occupera la semaine prochaine la scène du Jazz Hot, au Casa Loma.

On a écrit que la musique d'Ellington et les dessins animés de Walt Disney sont les deux seules formes artistiques originales qu'aient produites les Etats-Unis. Que cela soit vrai ou faux, il reste que le "Duke" a été acclamé dans le monde entier comme le créateur d'un idiom musical riche, nouveau et typiquement américain.

Bien qu'il admette être redevable à plusieurs compositeurs modernes (on l'a déjà comparé à Stravinsky, Debussy et Delius), la musique d'Ellington n'en demeure pas moins essentiellement personnelle. Si, après trente-sept ans de carrière, il est encore en tête de liste parmi les musiciens de jazz, c'est que ses œuvres, avant-gardistes à l'époque de leur création, lui attirent continuellement un auditoire de plus en plus vaste, au fur et à mesure qu'elles sont assimilées par le grand public.

Composant toujours en fonction des aptitudes respectives de chacun de ses musiciens, Duke Ellington a toujours dirigé un orchestre dont la caractéristique première est la parfaite homogénéité.

Son ensemble est aussi renommé pour la qualité de ses musiciens dont quelques-uns, tels Johnny Hodges, Harry Carney, Lawrence Brown et Cootie Williams, font partie de l'orchestre depuis plus de trente ans.



Gaîté, entrain, joyeuseté, tel est le programme de "La Vie Parisienne" d'Offenbach que la compagnie Renaud-Barrault présente au Saint-Denis. On pourra voir ce spectacle demain soir et toute la semaine. Ce soir, en effet, Madeleine Renaud joue au Stella "Oh! les beaux jours" de Beckett pour la deuxième et dernière fois. Sur notre photographie, une scène d'ensemble de "La Vie Parisienne".

DE PARIS
La tour Eiffel fête ses 75 ans

par Maurice CIANTAR

PARIS. (Reuter). — Deux célébrités parisiennes et mondiales ont le même âge, 75 ans: la Tour Eiffel et Maurice Chevalier. Ce dernier a fêté son anniversaire, il y a quelques mois au théâtre des Champs Elysées. Le clou de ce récital-apothéose fut une chanson de Edmond Meunier, satiriste bien connu, "A 75 herges", en argot parisien, 75 ans.

La tour de l'ingénieur Eiffel, la Tour Eiffel, pour ses trois quarts de siècle, fait de même jusqu'à fin septembre. Soixante-quinze Parisiens de 75 printemps, par tirage au sort, seront conviés à déjeuner chez la "Bergère des nuages" ou "La fille de fer", comme l'ont appelée l'un poétiquement, Guillaume Apollinaire, l'autre, irrévérencieusement, Robert Brasillach.

Célébrée gastronomiquement, religieusement, Mgr Feltin, archevêque de Paris, présidera une messe, la Tour Eiffel sera encore, sportivement. Le même jour, en effet, des alpinistes tenteront son escalade.

Enfin, les enfants de la capitale, les petits poulbots de Paris, la visiteront gratuitement, aux frais de la princesse, pour emprunter leur langage.

Tant d'hommages à de quoi faire tourner la tête. Mais avec ses 988 pieds, la tour voit les choses de haut. Cette hauteur de vue la dispense d'ironie, aussi. Une ironie qui lui serait facile, compte tenu des sarcasmes dont elle fut l'objet.

Les contemporains les plus notoires ne lui ont pas ménagé les critiques. Un manifeste de l'époque où l'on pouvait lire que la commerciale Amérique, elle-même, n'en voudrait pas" porte, entre autres, les signatures d'Alexandre Dumas, Maupassant, et de Georges Clemenceau.

Le peuple de Paris et l'étranger n'ont heureusement pas ratifié cette optique sévère.

Du 15 mai 1889 — jour de son inauguration — à septembre 1963, "La Bergère des nuages" a été visitée par près de 44.000.000 de personnes.

Les monuments qu'il soient de fer ou de pierre sont le reflet d'une certaine psychologie de l'histoire. Il est intéressant de noter que la Tour Eiffel et le Sacré-Coeur — tous deux dominent Paris — doivent leur édification à la guerre franco-prussienne de 1870.

Le Sacré-Coeur, pour venger les martyrs de la Commune, cette rébellion patriotique contre l'armistice d'Alors, la Tour Eiffel, afin de consoler le pays de la défaite de 1870.

L'ingénieur de la "Fille de fer", lui, paradoxalement, est plongé dans un glorieux anonymat.

En son temps, Eiffel, on l'oublie, avait le renom d'un Lecoqbusier. On le demandait des quatre coins du monde: Egypte, Portugal, Pérou, Espagne, Russie, Indochine, faisaient appel à sa compétence.

Peu savent, enfin, que c'est à Gustave Eiffel que l'on doit l'armature et le montage de la statue de la Liberté, qui domine le port de New York.

oeuvre du sculpteur français Bartholdi.

Le théâtre

Après une honorable reprise — plus de 100 représentations — "L'Acheteuse" de Seve Pas-sour quitte l'affiche de la Comédie des Champs-Elysées, pour céder la place à "Des souris et des hommes", de John Steinbeck. Il s'agit d'une reprise, également.

"L'Acheteuse" aura permis à son auteur de se "racheter" à l'égard du fisc à qui il devait 2.000.000 d'anciens francs. Voilà qui efface ou tempère la mélancolie que tout dramaturge peut ressentir lorsque son oeuvre n'est plus jouée.

Bernard Shaw nous revient, aussi, avec Sainte Jeanne, l'une de ses œuvres les plus marquantes. On pourra l'apprécier, d'ici quelques jours, au Théâtre Montparnasse, avec Danielle Delorme, sous les traits de Jeanne d'Arc.

Sans doute n'est-elle pas conforme au physique de l'héroïne, solide Lorraine, teintée de masculinité.

Danielle Delorme est menue, fragile. Mais on peut lui faire confiance pour traduire avec talent le portrait psychologique qu'a tracé de la bergère de Domremy le grand Irlandais.

A Paris, le cinéma connaît depuis le 1er janvier une heureuse passe: 12 films ont franchi le cap des 100.000 entrées.

Parmi ceux-ci, "L'Homme de Rio, Le journal d'une femme de chambre, Le grand McIntock, Bons baisers de Russie, et Une ravissante idiote.

On souhaite la même fortune au nouveau film de Joseph Losey, "The servant", présenté à l'occasion du gala de l'Association française de la critique de cinéma et de télévision.

Téléselection
PLACE DES ARTS LE 29
CONCERT de la Philharmonia

Au prochain concert de la Philharmonia, mercredi le 29 avril, à la Place des Arts, l'opéra italien et français sera à l'honneur. Dans la première partie du concert, l'orchestre de 90 musiciens, sous la direction du chef roumain, Louis Hartriv, jouera des extraits de Rossini, Verdi et Mascagni.

Les solistes Thérèse Guérard et Paul-Emile Smith chanteront avec l'orchestre, des extraits de Gounod, Bellini et trois extraits de La Bohème de Puccini. La symphonie en mi mineur, no 5 d'Anton Dvorak, composera la deuxième partie du concert.

Cette soirée musicale est offerte aux plus bas prix encore demandés à la Place des Arts, soit \$1.15-\$2.30 et \$3.45, toutes taxes comprises. Il reste encore de bonnes places, en vente à la Place des Arts.

Horaires des spectacles

THEATRE
ANJOU — "Monstre Masqué" — Tous les soirs à 9 h. dim. 8h.30.
THEATRE ATELIER DES SALTIMBANQUES — (293 est, rue Saint-Paul) "Le sabbat de la Vierge" — 8.30 h. jeudi, ven. sa. 7.30 h. dim.
THEATRE DE LA PLACE — "Le Quadrille" — Du mar. au sam., 8 h. 30 — dim., 7 h. 30 — sam., mat. à 2 h. 30. Relâche le lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Les amants terribles" — Tous les soirs à 8h.30 — Dim., 7h.30 — 7h.30.
THEATRE LA BOULANGERIE (Les Apprentis-Sorciers) — "Les Bonfonds" — Jeu, ven., sam., à 8h.30 — dim., à 7h.30. — Spectacle pour enfants — Dim., à 2h.30.
THEATRE NATIONAL — "Si jamais je te pince", tous les soirs à 8 h. 30. Mat. dim., 2 h. 30.
THEATRE SAINT-DENIS — Théâtre de France — Compagnie Renaud-Barrault, à 8 h. 30.

CINEMA
AHUNTSIC — "Les Scélérats" — 1.45 - 3.00 - 5.20 - "La novice confesse" — 3.30 - 6.45 - 10.00.
BIJOU — "Trouble-fête" — 1.15 - 3.25 - 5.35 - 7.15 - 9.15 — "Paul Anka" — 12.35 - 2.45 - 4.50 - 6.30.
CANADIEN ET PLAZA — "Ce que Dieu a uni" — 12.00 - 3.35 - 6.25 - 9.50 — "Les mauvais garçons" — 1.45 - 3.00 - 5.20.
CAPITOL — Stage show — A man for all seasons — 8.30. Mer. et ven. 2.30.
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE (Salle Resnais) — "14-18" — Lun. à ven., 7.30 - 9.30 — sam., 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Salle Klenstein) — "Psychosisme" — même horaire.
CHATEAU — "Le monstre aux filles" — 1.15 - 3.00 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Le Rideau Vert
Le Rideau Vert
Cinéma 8h.30
dim. 2h.30 et 7h.30
YVETTE BRIND'AMOUR
GERARD POIRIER
dans
LES AMANTS TERRIBLES
Le dimanche, 2h.15 - Pas de courses le jeudi.
Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant le piste. Réservations: 735-2680. Vener donc!

PREMIERE CE SOIR
17 représentations sans interruption tous les soirs à 9h.
FIN de PARTIE
de Samuel BECKETT
AVEC
Michelle Rossignol
Jacques Godin
Jean-Louis Paris
Jean-Louis Millette
Mise en scène
Jacques Zouvi
Décors
Mousseau
Egrogore
100 est. Rive. Dorchester
Tél.: 866-9344

CE SOIR A 8H.15
Blue Bonnets
Le dimanche, 2h.15 - Pas de courses le jeudi.
Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant le piste. Réservations: 735-2680. Vener donc!

RECITAL
CLAUDE
LUNDI 27 AVRIL '64
LEVEILLEE
BILLET: \$3.30 - \$3.00
\$2.50 - \$2.00 - \$1.50

BIJOU
Papineau et boul. St-Joseph
LA 4-1983
LA REVOLUTION TRANQUILLE est en marche
trouble-fête
Le film controversé musique de CLAUDE LEVEILLEE
Le film choc
CINQUIEME SEMAINE
EISENSTEIN
3e semaine de RIRE
ELYSEE
CINEMA DESARTS
35 MILTON W
MTL. V12-9802

L'Amour Difficile
UN FILM POUR TOUS LES AMOUREUX DU MONDE
3e SEMAINE
VITTORIO GASSMAN
LILI PALMER
MADJA TILIAJ
PULVIA FRANCO
CINEMA FESTIVAL
Sur semaine: 7.30, 9.30 Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

Cinema
PLACE VILLE MARIE
"A TINGLING EXPERIENCE!"
JEAN GABIN - ALAIN DELON
ANY NUMBER CAN WIN
(Mélodie en prison)
HORAIRES: 12.35 - 2.50 - 4.55 - 7.30 - 9.55
SUDENLY
THE MISTRESS
12e SEMAINE

Mort, OU EST TA VICTOIRE?
Le rachat d'une âme PASSIONNÉE
"Elle fit le mal sans l'aimer"
d'après le roman de DANIEL ROPS
4e SEMAINE
1.00 - 3.35
6.15 - 9.00
LAVAL
440 ST-JOHN, 400 RIVE

LE THEATRE DE LA PLACE
au coeur de la cité
1, PLACE VILLE-MARIE
Comédie de Jacques Duchesne
avec Roland Ganamet
Gilbert Comtois
Luce Guilbeault
De mardi au samedi, à 8h.30
Dimanche à 7h.30
Matinée, le samedi, à 2h.30
Relâche le lundi
Billets réservés: \$3.00
Etudiants: \$1.50
Matinées: \$2.50
Tél.: 861-6665

Extraordinaire!
2 GRANDS FILMS
au même programme:
"LA NOVICE" CONFESSE...
un film d'Alberto Lattuada
avec Fanny Ardant et Jean-Paul Belmondo
"LES SCÉLÉRATS"
un film de Roberto Rossini
avec lui-même et Michele Morgan

Sur la scène du St-Denis
"Un spectacle enlevé et enlevé! C'est une opérette et ce sera peut-être le spectacle de l'année."
Jean BERAUD, La Presse
l'opérette d'Offenbach
LA VIE PARISIENNE
"L'on s'étonne que les spectateurs, souvent soulevés sur leurs sièges, ne s'élancent pas dans les allées pour danser aussi!"
Jean BERAUD, La Presse
DEMAIN SOIR
et jusqu'au 27 avril
Matinées: 10 et 30 avril
PREX (taxes incl.)
SOIRS: \$4. - \$5. - \$4. - \$5. - \$7.
MATINÉES: \$4.50 - \$4.00
\$3.50 - \$2.50 - \$1.50
BILLETTS EN VENTE au théâtre Saint-Denis: à Canadian Concerts, 1822 O. rue Sherbrooke; chez Ed. Archambault Inc., 500 est. rue Sainte-Catherine et 2140 rue de la Montagne; chez Charlebois Bijouterie 6066, rue Saint-Denis et 2115 est. rue Jean-Talon; chez Fortin Télévision, 41 ouest, rue Fleury; Librairie Ducharme, 318 ouest, rue Notre-Dame.

RECITAL
CLAUDE
LUNDI 27 AVRIL '64
LEVEILLEE
BILLET: \$3.30 - \$3.00
\$2.50 - \$2.00 - \$1.50

Vive la Différence
sous la direction de PETER SYMCOX
Présenté par
Phoenix de Montréal
REVUE bilingue, satirique
à L'HÔTEL DE LA SALLE
9.30 h. et 11.30 h.
Rés.: 866-6492
2 spectacles tous les soirs (sauf dimanche)
Frais d'entrée
Mettront en vedette
Clarke Morgan

RECITAL
CLAUDE
LUNDI 27 AVRIL '64
LEVEILLEE
BILLET: \$3.30 - \$3.00
\$2.50 - \$2.00 - \$1.50

RECITAL
CLAUDE
LUNDI 27 AVRIL 1964
LEVEILLEE
BILLET: \$3.30 - \$3.00
\$2.50 - \$2.00 - \$1.50
PLACE DES ARTS

CHRONIQUE DU LUNDI

Si les parents s'étaient trompés à la suite des spécialistes?

"La confusion provoquée par le grand nombre de conseils contradictoires d'ordre psychologique publiés dans les revues féminines, fait que les mères de famille, en Amérique, sont paralysées devant l'éducation à donner à leurs enfants."

Voilà un reproche grave et juste envers la vulgarisation de la science faite au petit bonheur et souvent formulée de façon boiteuse. Si vous ajoutez à cela la distraction possible du lecteur et de la lectrice ou leur incapacité de porter un jugement critique personnel sur les avancées des textes lus ou encore le manque d'aptitude pour faire sur des êtres vivants, en évolution constante, de la psychologie appliquée, ce que le psychologue professionnel fait très bien, du moins sur le papier, on comprend que la confusion semée au compte-gouttes finit par remplir et faire déborder la coupe.

On devrait tenter de développer son sens psychologique personnel plutôt que de jouer les psychologues selon le hasard de lectures plus ou moins fantaisistes.

Et il n'y a pas que les revues féminines qui sèment la confusion. N'y a-t-il pas aussi les écoles opposées de psychologues et de psychiatres qui inspirent tant d'articles de journaux ou de films pseudo-scientifiques, sur lesquels se jettent le lecteur et le spectateur avides de savoir et heureux de pouvoir ainsi, — croient-ils — épargner le prix d'une consultation!

De qui vient ce reproche aux revues féminines? Du chef de service de psychiatrie de la clinique de santé mentale de New-Brunswick, au New-Jersey, lors d'une réunion de l'Association canadienne pour la santé mentale à Toronto.

Le docteur Sol Gordon explique que les mères sont informées d'un si grand nombre de façons différentes sur les méthodes d'éducation que finalement leur manière de faire manque de spontanéité, — et de cohésion formelle. "On leur a conseillé, dit-il, tour à tour l'éducation libérale qui évite toute contrainte et la sévérité qui prétend tenir en laisse le caractère de l'enfant; les châtimens corporels et la recommandation de ne jamais porter la main sur l'enfant, etc. Le résultat le plus désastreux découlant de l'influence des revues féminines, dans notre civilisation, continue le chef de service en psychiatrie, est de donner un complexe d'insécurité aux mères de famille en rapport avec le rôle qu'elles ont à remplir."

Il n'a pas l'air content, le docteur Gordon. Et bien des parents ne le sont pas non plus. Beaucoup sont perplexes devant cette confusion qui empêche même des gens perspicaces, clairvoyants, dans le cours ordinaire de la vie, de prendre les attitudes et les positions qui s'imposeraient pour le bien des enfants et la satisfaction des parents, uniquement parce que ces parents à présent "complexés" ont perdu confiance dans leur jugement, leur expérience de la vie, même dans leurs sentiments. Pourtant, des parents qui aiment leurs enfants et veulent vraiment les préparer à la vie réelle, devraient être capables — quand tout le monde est normalement intelligent — de se faire comprendre, aimer, respecter suffisamment pour exercer une influence bénéfique auprès de leurs jeunes. Au récent ralliement féminin de la S.S. Jean-Baptiste, devant le fait étonnant des 70 p.c. des foyers québécois qui vivent accrochés aux "plans de finance", la conférencière, Mme Anne-Marie Malavoy, a conseillé à la femme, entre autres moyens de placer l'assiette économique du foyer, de "repandre confiance dans son administration familiale". Eh! bien, il faudrait aussi, de toute nécessité, que les parents reprennent confiance dans l'éducation familiale. Bien comprise, bien appliquée, c'est la première des éducations qui peut forger le caractère de l'homme de demain, l'enfant qu'on aime et qu'on voudrait heureux dans son rôle de citoyen de la cité.

A propos de cette éducation familiale que l'on a voulu rendre si savante ces dernières années, et qu'il suffit de faire intelligente, affectueuse, généreuse, deux Américaines, justement, viennent de prendre parti: Jane Whitbread, dans la revue *McCall*, et Kay Bélanger, dans *Redbook*. Devant le nombre de plus en plus grand de parents qui n'ont plus confiance dans leur jugement, Jane Whitbread écrit: "Partout on voit des parents, subjugués par les théories psychologiques en vogue, agir à la manière de coupables cherchant à se justifier, quand ils ne sont pas paralysés par la peur d'influencer leurs enfants. Ils sont apparemment convaincus que tout ce qu'ils pourraient apporter d'eux-mêmes à la formation de leurs descendants risquerait fort de produire sur eux-ci l'effet d'un poison. C'est pourquoi ils évitent d'établir des règles de conduite, de faire mention de leurs goûts en matière de musique, de peinture, de littérature, de comportement ou de vêtement, et se gardent d'exprimer leur désapprobation". Et elle donne une liste de cas où les parents lamentablement esquivent toute responsabilité et laissent courir les jeunes vers toutes les aventures. Elle ajoute plus loin: "Les spécialistes commencent à constater que les enfants ont besoin de parents capables de se montrer fermes et de dire non. Ils ont besoin de se voir assigner des limites, d'être libérés de la responsabilité de choisir avant d'être en âge d'exercer ce choix avec sûreté. Mais, plus encore, ils ont besoin de ces limites comme preuves de l'attention, des soins et de la sollicitude de leurs parents." Jane Whitbread fait encore une découverte: "Maintenant, dit-elle, que j'ai cessé de me conduire comme un psychiatre consultant, je me rends compte que les pères et les mères occupent une place importante dans la société."

Après avoir apprécié les services occasionnels que peuvent rendre les professionnels de directives psychologiques, Kay Bélanger déclare: "Mais l'avis du spécialiste, si utile soit-il, ne peut cependant en aucune manière remplacer ce que nous dictent nos principes moraux et nos instincts en matière d'éducation. (...) Or, à mon avis, nos enfants ne seront pas capables de faire face aux incertitudes de la vie — ce qui est indispensable à une époque comme la nôtre, où règnent la confusion et l'angoisse — s'ils n'ont pas d'abord acquis au moins quelques dures certitudes, auxquelles ils puissent s'accrocher. Je n'ai pas besoin de spécialistes pour croire que ces certitudes-là constituent un refuge, même si elles paraissent péremptoires et arbitraires, et que les parents doivent éclairer leurs enfants sur le bien et sur le mal, le juste et l'injuste, ce qui se fait et ce qui ne se fait pas."

Qui sait, en effet, les enfants seront peut-être moins malcontents et moins revendicateurs quand tous les parents auront fini de se considérer comme des êtres inutiles, maladroits par définition et sans aucun talent pour se faire aimer. Les jeunes ont besoin eux-mêmes de se sentir aimés, c'est certain, mais ils ont aussi besoin d'aimer, d'admirer, de placer leur confiance: où trouveront-ils à faire ces placements de leur cœur, si les parents ne finissent plus de s'esquiver, de se faire, de se taire sous prétexte de ne porter aucune ombre dans le paysage des petits et des jeunes? Et qui donc peut soutenir qu'amour, confiance et goûts partagés n'ont pas de grandes chances de préparer un terrain favorable à l'entente, au moins des cœurs, en abordant le cap de l'adolescence au foyer? Il suffirait peut-être de recommencer à croire à la valeur des relations humaines dans la famille; on croit bien, de plus en plus, à l'importance des relations extérieures dans le monde des affaires.

Germaine BERNIER

Liste des émissions scolaires

A LA TELEVISION:

(le matin à 10 h. 30)

Le lundi: la géométrie pour les élèves de 8e année, avec le professeur Hélène Kayler. Réalisation: Guy Comeau. Cette émission alterne avec une initiation aux arts plastiques destinées aux élèves des 10e, 11e et 12e années, avec le professeur Yves Rajotte. Réalisation: Jean Saint-Jacques.

Le mardi: la physique pour les élèves de 10e année, avec le professeur Marcel Sicotte. Réalisation: François Brunet.

Le jeudi: les connaissances usuelles pour les élèves de 6e année, avec le professeur Simone Bédard. Réalisation: Claude Mercier. Cette émission alterne avec une émission sur le même sujet, pour les élèves de 7e année, avec le professeur Auray Blain. Réalisation: Lucille Baril.

A LA RADIO:

(du lundi au vendredi à 2 heures)

Le lundi: le français parlé pour les élèves des 5e, 6e et 7e années; texte du professeur Aurèle Daoust, animé par Huguette Lavigne, Gaétane Laniel et Martine Simon. Réalisation: Ralph Pirro.

Le mardi: le français parlé pour les élèves des 8e et 9e années; texte du professeur Roland Jacob, animé par Rodolphe Chartrand et Ginette Blais. Réalisation: Jean Lacroix.

Le mercredi: l'anglais pour les élèves des 5e et 6e années; texte du professeur John Gallup, animé par le professeur Florian Dessureault ainsi que par Louise Marleau et Robert Dupuy. Réalisation: Jean Lacroix.

Le jeudi: le français parlé pour les élèves des 10e et 11e années; texte du professeur Aurèle Daoust, animé par Jean-Marie Laurence et Huguette Oigny. Réalisation: Jean Lacroix.

Le vendredi: initiation à la musique pour les élèves des 8e et 9e années; texte de Mme Jean Leduc, animé par Marcel Tessier. Réalisation: Ralph Pirro.

Des instituteurs et des réalisateurs donnent leur opinion sur la RADIO et TELEVISION SCOLAIRES

— II —

par Marguerite BEAUDRY-BECHARD

Nouvelle méthode d'enseignement de l'anglais

Florian Dessureault commence sa carrière de professeur d'anglais en Ethiopie, en 1947. C'est là qu'il apprend la méthode, peu utilisée ici, qui consiste à bannir la traduction et à utiliser le son et l'action pour replacer l'élève dans son cadre de vie comme le jeune enfant qui apprend à parler. Il y a ainsi identification et non pas traduction. Dans les cours d'anglais qu'il donne aux élèves des 5e et 6e années, il évite la formule didactique et l'ingénierie plutôt à créer une situation dramatique où l'enfant saisis directement le vocabulaire anglais et les cadres grammaticaux de cette langue. Avant été le premier scripteur de cette série et animant toujours l'émission, Florian Dessureault a créé le personnage de l'Uncle Harry qui a beaucoup voyagé et qui revient au pays prêt à raconter à ses deux jeunes neveux les nombreuses aventures qu'il a vécues. Comme il connaît peu le français, il s'adresse en anglais aux enfants qui, tout bonnement, apprennent peu à peu l'anglais, pour le bénéfice des écoliers à l'écoute.

— Nous recevons des commentaires extrêmement favorables, par exemple celui-ci: "Enfin, on a trouvé une formule intelligente pour enseigner l'anglais." C'est sans doute parce que, lorsque le maître s'adresse à l'enfant, il le suppose d'abord intelligent. C'est aussi que, grâce aux bruiteurs qui connaissent bien leur métier et au réalisateur compétent, cette émission est de la

véritable pédagogie radiophonique. Seule une étroite collaboration entre les pédagogues et les équipes de réalisation peuvent donner des émissions réussies.

Commentaires d'instituteurs

ment est chose normale. Cependant, l'utilisation adéquate des moyens radiophoniques et le réalisateur travaillant ensemble en toute liberté, le dirais même que certaines concessions sont nécessaires de part et d'autre et les critères pédagogiques et les besoins radiophoniques doivent faire l'objet d'échanges entre eux. Je considère le scripteur comme l'âme de l'émission, et le réalisateur comme le moteur de la production. La compétence de part et d'autre, la souplesse, l'harmonie entre pédagogie et réalisateur: voilà les conditions essentielles de la réussite des émissions scolaires.

Des réalisateurs de métier au service de l'enseignement

Comme on le voit, pédagogues et réalisateurs se rejoignent en ceci: tous veulent faire leur métier le plus parfaitement possible pour le plus grand bien des écoliers du Québec et la bonne renommée de notre enseignement et de la radio et de la télévision.

— Le temps n'est plus à l'improvisation, comme le dit Réal Michaud, qui nous parle particulièrement du point de vue de la production des émissions scolaires. Grâce à des réalisateurs qui tous ont des diplômes universitaires — lettres, sciences politiques, droit — et pratiquent leur métier depuis quelques années, nous produisons, je le crois, des émissions de qualité. La conscience professionnelle et la compétence des réalisateurs sont grandes et leur premier

souci est de servir les élèves à qui ils s'adressent.

L'un de ces réalisateurs, Guy Comeau, qui réalise l'émission sur la géométrie, à la télévision, possède une licence en sciences commerciales et il a fait un stage d'un an au centre audio-visuel de l'école normale de Saint-Cloud. Quant à Réal Michaud, il est licencié en psychologie (études à Paris en 1952) et il a enseigné durant 5 ans le français et les matières connexes à la pédagogie et à la psychologie.

— J'ai confiance en chacun des réalisateurs, continue-t-il. Comme tous s'intéressent à la pédagogie par les moyens audiovisuels, j'aimerais qu'ils puissent faire un stage dans ces sens aux Etats-Unis. En attendant, je mets à leur disposition les publications qui paraissent régulièrement sur les grands moyens de diffusion. Notre souci de bien servir les élèves n'a rien d'étonnant, si l'on songe que nous sommes habitués, comme employés de Radio-Canada, à servir au mieux le public en lui présentant un produit impeccable. Nous avons foi en ce que nous faisons.

Et ils ont bien raison, croyons-nous, puisque le bon accueil qui est fait aux émissions scolaires semble général. Les statistiques n'ayant pas encore été compilées, nous nous contenterons de dire que, l'an dernier, 90 p. 100 des élèves de 10e année suivaient les cours de physique à la télévision. Cette année, on croit savoir que 100.000 élèves des 8e et 9e années suivent les émissions sur l'initiation à la musique.

Pour terminer, laissons la parole au professeur Marcel Sicotte qui formule ce vœu:

— Je suggère que des classes d'animateurs et de scripteurs soient formées. On pourrait choisir, par toute la province, une trentaine d'enseignants compétents qui aient certaines qualités de base indispensables, et leur faire suivre un cours intensif d'un mois, en août par exemple. On s'assurerait ainsi, pour toutes les matières qui se prêtent à l'enseignement par la radio et la télévision, des pédagogues spécialistes d'aujourd'hui et de demain. Car, c'est là une formule d'avenir merveilleuse.

(FIN)

La "VOIX de la CANADIENNE"

Une nouvelle revue féminine vient d'être lancée, cette semaine, à Montréal. En fait, elle existait déjà depuis trois mois, mais les rédactrices tiennent de décider de la publier officiellement dans le public. Cette revue dirigée et rédigée exclusivement par des femmes sera la porte-parole de deux associations: la Fédération sociale des SSJB et le Cercle social Marguerite d'Youville. Elle est l'œuvre de vingt et une femmes qui ont mis leur argent, leur talent et leur idéal en commun pour faire d'un rêve une réalité, affirmer le communisme remis à la presse à l'occasion du lancement.

Ses rédactrices se composent en majorité de mères de familles qui malgré leurs tâches domestiques, veulent entrer dans l'action, selon leur propre expression. Parmi les principaux objectifs de cette équipe, soulignons qu'elles veulent se prononcer contre la discrimination ou la ségrégation; qu'elles élèveront la voix pour traiter des questions d'éducation, de bien-être social, de santé et de mode; qu'elles lutteront pour la paix, contre l'emploi des armes nucléaires et enfin pour l'obtention d'un drapeau canadien distinctif et un hymne national. Sur le plan politique, dans un éditorial signé Gertrude Grenier, la revue se déclare apolitique mais invite toutefois ses lectrices à exprimer leurs opinions. "Nous sommes au-dessus des partis", dit Gertrude Grenier, "nous sommes libres d'exprimer notre opinion, libres de dire ce que nous aimons et ce que nous n'aimons pas dans telle ou telle loi, libres de présenter des critiques constructives et d'apporter des suggestions".

Heureuse carrière à "La Voix de la Canadienne". Les deux ou trois numéros publiés jusqu'ici ne nous permettent pas d'exprimer un jugement critique sur la qualité de la revue. A nos lectrices d'acheter un numéro de "La Voix de la Canadienne" pour savoir si oui ou non cette revue répond à leurs aspirations. On peut l'obtenir en s'adressant à 853 est, rue Sherbrooke, Montréal ou en téléphonant à LA. 3-2665.



Madame J.A. Savoy vient d'être nommée co-présidente du comité des noms réservés de la Société Canadienne du Cancer pour la campagne qui débute aujourd'hui à Montréal et se poursuivra jusqu'au 4 mai prochain. Son objectif est fixé à \$300.000, pour la région métropolitaine. Les fonds recueillis devront permettre à la Société de continuer son œuvre en matière de recherches, d'éducation et de bien-être.

HUM...! qu'est-ce qui sent si bon?

LE PAPIER D'ARMENIE (Ponsot)

L'encens désodorisant en livrets commodes chez votre pharmacien.

CAMP ACCUEIL NOTRE-DAME

Camp mixte et bilingue
St-Calixte, Cte Montcalm
Pension \$30.00 par semaine
Information: Mme Houle 933-4601

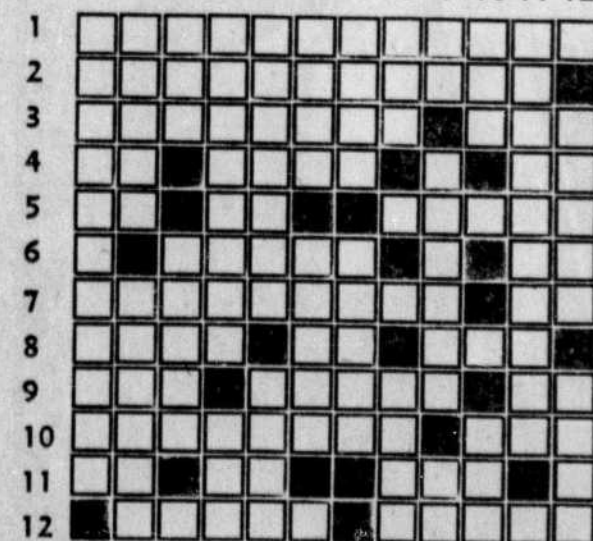
Maxime

NETTOYAGE ENTREPOSAGE
service de 3 heures

1415 Bois-Franc R.I. 8-6188
4140 St-Denis V.I. 4-1158

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

1—Sans suite
2—De façon habituelle
3—Assiettes de qualité inférieure — Va parfois au feu
4—Vitesse — Elle en tous sens
5—Double négation
6—Fin de participation — Coordonne — Le premier dans le temps
7—Prend note rapidement — En train
8—Qui n'ont pas de passeports
9—A un monde
10—Port d'Algérie — Démonstratif — Derrière un rideau
11—Pronom — Note — Accepte
12—Personne étrangère — Sans couleur

VERTICALEMENT

1—Contre lesquels tout effort est inutile
2—Plus rares de diamant que d'or — Finit souvent à la broche
3—Mon passé au feu — Deman-

Soirée dansante du Cercle Flamand

Le cercle flamand de la métropole organise une soirée dansante, le 25 avril à 8 h. du soir, dans la salle "Les Mouettes", 1280, boul. Laurentien (près de Canadair), à Ville St-Laurent. Cette soirée est organisée pour regrouper les quelque 2.000 Belges d'expression flamande résidant dans la métropole sous un esprit d'union belge. Tous les Belges d'expression flamande sont cordialement invités à cette première soirée en vue de lancer le cercle flamand. Pour renseignements, on peut communiquer avec August Burke: 625-9888.

de des soins quand elle n'est pas bonne
4—Résultat de casse — Champ d'herbe
5—Avoir le souffle court — A qui l'on tient
6—Souvent avec lui — Se loge dans
7—Vrai — Donne son nom à bien des théâtres
8—Ville historique de Prusse — Invitation à s'arrêter
9—Négation — Qui fait bien — Article inversé
10—Dirige par Jean Gascon — Petit balai
11—Qui surprennent
12—En première page d'un roman — Opinion

Solution de samedi

HORIZONTALEMENT —
1—PRÉCISEMENT
2—AUMONE — EGOUT
3—CE — NON — RE
4—BEAUTE
5—YVES — ET
6—DICTATEUR — PO
7—ED — IL — PRISON
8—REMBLAI — CAIN

VERTICALEMENT —
1—PACHYDERME
2—RUE — VIDEOS
3—EM — BEC — MUSES
4—COMESTIBLES
5—IN — ALLANT
6—SENTIT
7—OI — EPINES
8—MENTEUR — IL
9—EG — UTRICULE
10—NORAD — SATIN
11—TUEE — POIRE
12—SONNEURS



Mme Georges Valade, épouse du député de Montréal Ste-Marie recevait ces jours derniers les dames du comité de réception d'un thé qui sera donné en l'honneur de Mme Léon Balcer, à l'Hôtel Windsor, le 22 avril prochain. De g. à d.: Mme Marcelle Dubreuil, Georges Valade, Irène Laflamme, J. René Lessard et Anne St-Pierre.



HORAIRES DE LA TELEVISION

LUNDI 20 AVRIL		11.30 Bien l'honneur	5.00 Razzle Dazzle	7.30 -Radio-journal	7.30 -Le sport en marche
		12.30 EN MATINEE	5.30 Time out for Joe	7.55 -Chronique sportive	8.00 -Chez Miville
CBFT - Canal 2		"Imbroglio criminel" avec Madeleine Sogno, Serge Reggiani, Paul Meurisse et Delmont.	6.00 Montreal Magazine	8.00 -C'est plus d'un litre	9.25 -D'une page à l'autre
0.00 Musique			6.30 Clifton James	9.30 -Mercredi-minute	9.35 -Partage du jour
0.30 Emission scolaire			7.00 CBC TV News	10.00 -Fémina	10.05 -Psychologie de la vie quotidienne
0.30 LONG METRAGE			7.25 Sports with Doug Smith	10.10 -Le monde de la vie	10.30 -Ensemble soliel
0.30 "Comme un poisson dans l'eau" avec Philippe Noiret, René Lefèvre et Annette Poivre.	2.50 Super Bingo	7.30 Don Messer	8.00 Garry Moore Show	10.35 -Intermède	10.40 -Radio-journal
0.30 "Le grand silence"	2.50 Tout pour la femme	8.00 Documentary	8.10 Explorations	10.45 -Les Carnets de l'inspecteur Tanguay	10.55 -Vie de femmes
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme	8.30 "The Outsiders"	8.30 Biens	11.00 -Les Joyeux Troubadours	11.05 -Radio-journal
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme	11.00 CBC National News	11.14 viewpoint	11.10 -Jeunesse dérange	11.15 -Les visages de l'ameur
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme	11.21 Final Edition	11.21 Sports Final	11.20 -Le réveil rural	11.25 -Signal-herald
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme	11.30 Science Fiction Theatre	11.30 Science Fiction Theatre	11.30 -Radio-journal	11.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			11.40 -Lettre à une Canadienne	11.45 -Un demi-heure avec...
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			11.50 -Radio scolaire	11.55 -Musique française
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.00 -Bel Air	12.05 -Radio-journal
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.10 -Les chefs-d'œuvre de la musique	12.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.20 -Le monde de la vie	12.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.30 -Le monde de la vie	12.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.40 -Le monde de la vie	12.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			12.50 -Le monde de la vie	12.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.00 -Le monde de la vie	13.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.10 -Le monde de la vie	13.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.20 -Le monde de la vie	13.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.30 -Le monde de la vie	13.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.40 -Le monde de la vie	13.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			13.50 -Le monde de la vie	13.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.00 -Le monde de la vie	14.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.10 -Le monde de la vie	14.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.20 -Le monde de la vie	14.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.30 -Le monde de la vie	14.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.40 -Le monde de la vie	14.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			14.50 -Le monde de la vie	14.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.00 -Le monde de la vie	15.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.10 -Le monde de la vie	15.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.20 -Le monde de la vie	15.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.30 -Le monde de la vie	15.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.40 -Le monde de la vie	15.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			15.50 -Le monde de la vie	15.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.00 -Le monde de la vie	16.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.10 -Le monde de la vie	16.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.20 -Le monde de la vie	16.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.30 -Le monde de la vie	16.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.40 -Le monde de la vie	16.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			16.50 -Le monde de la vie	16.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.00 -Le monde de la vie	17.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.10 -Le monde de la vie	17.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.20 -Le monde de la vie	17.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.30 -Le monde de la vie	17.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.40 -Le monde de la vie	17.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			17.50 -Le monde de la vie	17.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.00 -Le monde de la vie	18.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.10 -Le monde de la vie	18.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.20 -Le monde de la vie	18.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.30 -Le monde de la vie	18.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.40 -Le monde de la vie	18.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			18.50 -Le monde de la vie	18.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.00 -Le monde de la vie	19.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.10 -Le monde de la vie	19.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.20 -Le monde de la vie	19.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.30 -Le monde de la vie	19.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.40 -Le monde de la vie	19.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			19.50 -Le monde de la vie	19.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.00 -Le monde de la vie	20.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.10 -Le monde de la vie	20.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.20 -Le monde de la vie	20.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.30 -Le monde de la vie	20.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.40 -Le monde de la vie	20.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			20.50 -Le monde de la vie	20.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.00 -Le monde de la vie	21.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.10 -Le monde de la vie	21.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.20 -Le monde de la vie	21.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.30 -Le monde de la vie	21.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.40 -Le monde de la vie	21.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			21.50 -Le monde de la vie	21.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.00 -Le monde de la vie	22.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.10 -Le monde de la vie	22.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.20 -Le monde de la vie	22.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.30 -Le monde de la vie	22.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.40 -Le monde de la vie	22.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			22.50 -Le monde de la vie	22.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.00 -Le monde de la vie	23.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.10 -Le monde de la vie	23.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.20 -Le monde de la vie	23.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.30 -Le monde de la vie	23.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.40 -Le monde de la vie	23.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			23.50 -Le monde de la vie	23.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.00 -Le monde de la vie	24.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.10 -Le monde de la vie	24.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.20 -Le monde de la vie	24.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.30 -Le monde de la vie	24.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.40 -Le monde de la vie	24.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			24.50 -Le monde de la vie	24.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.00 -Le monde de la vie	25.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.10 -Le monde de la vie	25.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.20 -Le monde de la vie	25.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.30 -Le monde de la vie	25.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.40 -Le monde de la vie	25.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			25.50 -Le monde de la vie	25.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.00 -Le monde de la vie	26.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.10 -Le monde de la vie	26.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.20 -Le monde de la vie	26.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.30 -Le monde de la vie	26.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.40 -Le monde de la vie	26.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			26.50 -Le monde de la vie	26.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.00 -Le monde de la vie	27.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.10 -Le monde de la vie	27.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.20 -Le monde de la vie	27.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.30 -Le monde de la vie	27.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.40 -Le monde de la vie	27.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			27.50 -Le monde de la vie	27.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.00 -Le monde de la vie	28.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.10 -Le monde de la vie	28.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.20 -Le monde de la vie	28.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.30 -Le monde de la vie	28.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.40 -Le monde de la vie	28.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			28.50 -Le monde de la vie	28.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.00 -Le monde de la vie	29.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.10 -Le monde de la vie	29.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.20 -Le monde de la vie	29.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.30 -Le monde de la vie	29.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.40 -Le monde de la vie	29.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			29.50 -Le monde de la vie	29.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.00 -Le monde de la vie	30.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.10 -Le monde de la vie	30.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.20 -Le monde de la vie	30.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.30 -Le monde de la vie	30.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.40 -Le monde de la vie	30.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			30.50 -Le monde de la vie	30.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.00 -Le monde de la vie	31.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.10 -Le monde de la vie	31.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.20 -Le monde de la vie	31.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.30 -Le monde de la vie	31.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.40 -Le monde de la vie	31.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			31.50 -Le monde de la vie	31.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.00 -Le monde de la vie	32.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.10 -Le monde de la vie	32.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.20 -Le monde de la vie	32.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.30 -Le monde de la vie	32.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.40 -Le monde de la vie	32.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			32.50 -Le monde de la vie	32.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.00 -Le monde de la vie	33.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.10 -Le monde de la vie	33.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.20 -Le monde de la vie	33.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.30 -Le monde de la vie	33.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.40 -Le monde de la vie	33.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			33.50 -Le monde de la vie	33.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.00 -Le monde de la vie	34.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.10 -Le monde de la vie	34.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.20 -Le monde de la vie	34.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.30 -Le monde de la vie	34.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.40 -Le monde de la vie	34.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			34.50 -Le monde de la vie	34.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.00 -Le monde de la vie	35.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.10 -Le monde de la vie	35.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.20 -Le monde de la vie	35.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.30 -Le monde de la vie	35.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.40 -Le monde de la vie	35.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			35.50 -Le monde de la vie	35.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.00 -Le monde de la vie	36.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.10 -Le monde de la vie	36.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.20 -Le monde de la vie	36.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.30 -Le monde de la vie	36.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.40 -Le monde de la vie	36.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			36.50 -Le monde de la vie	36.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.00 -Le monde de la vie	37.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.10 -Le monde de la vie	37.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.20 -Le monde de la vie	37.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.30 -Le monde de la vie	37.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.40 -Le monde de la vie	37.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			37.50 -Le monde de la vie	37.55 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			38.00 -Le monde de la vie	38.05 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			38.10 -Le monde de la vie	38.15 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			38.20 -Le monde de la vie	38.25 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			38.30 -Le monde de la vie	38.35 -Le monde de la vie
0.30 "Le grand silence"	3.00 Tout pour la femme			38.40 -Le monde de la vie	38.45 -Le monde de la vie
0.30 "Le					

Les autorités monétaires...

(Suite de la page 10)

gain de 5 pour cent l'an dernier. Une autre étude montre que les industriels s'attendent à une progression de 6 pour cent de leurs ventes en 1964 contre une hausse de 4 pour cent en 1963.

Survenant à un moment où le climat économique est déjà favorable, une stimulation trop vigoureuse de la demande pourrait toutefois imprimer à l'économie une cadence trop rapide pour être absorbée sans pressions inflationnistes.

Un certain affermissement des prix et des salaires serait certes normal au stade actuel de la conjoncture, mais les dangers d'inflation sont indiscutablement rapprochés par la réduction de l'impôt sur le revenu.

Les autorités monétaires ont donc clairement fait entendre qu'elles agiraient pour contenir la course des salaires et des prix, bien que le président Johnson ait averti "qu'il serait contradictoire de neutraliser les effets de l'allègement fiscal par une politique tendant à resserrer le crédit".

En fait les dirigeants du Federal Reserve Board comptent laisser les taux d'intérêt monter d'eux-mêmes si l'optimisme général suscitait un accroissement de la demande de crédit. La concurrence des emprunteurs, pour l'obtention d'une quantité limitée de crédit, entraînera en effet la hausse des taux d'intérêt sur les principaux marchés.

Des facteurs externes pourraient aussi contribuer à cette tension. Un certain nombre de pays européens sont en effet confrontés de nouveau avec des signes de "surechauffe" et la Grande-Bretagne a récemment porté son taux d'escompte de 4 pour cent à 5 pour cent. La situation de la balance américaine des paiements ne saurait, en aucune manière, autoriser la sortie de capitaux flottants à la recherche de rendements plus élevés sur les marchés monétaires étrangers.

Dans ces conditions, les autorités monétaires maintiendront leur pression sur le crédit afin de garder le contrôle de l'expansion et de parer éventuellement à une manifestation trop soudaine des forces du marché. Depuis avril 1963, les réserves libres des banques membres du système fédéral de réserve sont d'ailleurs passées de \$300 millions aux environs de \$100 millions en février et mars 1964.

En résumé, l'augmentation de la demande qui résultera de la réduction de l'impôt sur le revenu et la situation de la balance américaine des paiements internationaux interdisent, en fait, aux autorités monétaires le relâchement de leurs efforts en vue de resserrer le crédit.

Production...

(Suite de la page 10)

La consommation du beurre a augmenté depuis l'introduction d'une subvention du fédéral en mai 1962. Une hausse constante et longtemps soutenue de la production du lait fut arrêtée en 1963, alors qu'une nouvelle réduction du nombre des vaches laitières vint compenser l'augmentation continue du rendement par animal. Ainsi, le volume de la production étant inchangé et la consommation des laitages plus élevée, l'ensemble de l'offre et de la demande se mit en équilibre, tandis que les exportations de beurre et d'huile de beurre permirent de réduire les stocks en entrepôt.

Quant aux diverses récoltes spécialisées, la situation est assez bonne. Par suite de la hausse dramatique du marché mondial du sucre, on a planté beaucoup plus de betterave sucrière, et la récolte 1963 était de 19% supérieure à la précédente. La situation est bien plus satisfaisante cette année pour les producteurs de tabac de l'Ontario qu'elle ne l'était dans l'automne de 1962. Pour les graines oléagineuses, les pommes de terre et l'exceptionnelle récolte de pommes de 1963, les tendances du marché sont un peu plus mélangées.

Les exportations globales de blé canadien, dit la Revue, devraient toucher au

moins 550 millions de boisseaux, soit les deux tiers de plus que l'an dernier. Jusqu'ici, ces fortes ventes n'ont eu qu'un effet limité sur le revenu du producteur, mais, d'ici quelques mois, les cultivateurs vont certainement faire des livraisons beaucoup plus fortes que l'an dernier, et en retirer des sommes plus importantes. La force de la demande pour livraison à terme est tout à fait exceptionnelle aussi; des contrats avec les pays du bloc communiste prévoient l'expédition de 75-100 millions de boisseaux de blé canadien dans les deux prochaines années de récolte. On s'attend donc à une grande facilité de vente pour notre blé, sans probablement que la demande se maintienne au niveau exceptionnel de cette année.

Ainsi, la situation de l'agriculteur canadien est relativement bonne, dans l'ensemble. Son revenu en argent est estimé à \$3.2 milliards en 1963, soit pratiquement le même que pour l'année exceptionnelle 1962. L'avenir s'annonce encore meilleur, bien entendu, puisque le revenu du producteur de blé de l'Ouest va grossir notablement. D'un autre côté, l'on n'attend que des modifications relativement faibles du revenu en argent tiré de la plupart des autres produits agricoles.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 avril 1964 par lequel Noma Construction Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 13 avril 1964, sous le no 1733,980. Montréal, 13 avril 1964. BANQUE DE MONTRÉAL.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que VICTOR ZENDER dont le siège principal des affaires dans la province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'avril 1964, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 16e jour d'avril 1964, sous le numéro 1741,125. Le 16e jour d'avril 1964. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que STAR TRUCK TAXI ASSOCIATION LIMITED dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du sixième jour d'avril 1964, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 11ème jour d'avril 1964, sous le numéro 1740,328. Ce 11e jour d'avril 1964. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de TARGET SPORTSWEAR Corp., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, faite et exécutée le 3e jour du mois de mars 1964 ont été enregistrées au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 3e jour du mois d'avril 1964 sous le numéro 1738,882. Daté à Montréal, P.Q. ce 3e jour du mois d'avril 1964. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de NORTHERN ORNAMENTS Ltd. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, faite et exécutée le 2e jour du mois de mars 1964 ont été enregistrées au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 2e jour du mois d'avril 1964 sous le numéro 1737,557. Daté à Montréal, P.Q. ce 3e jour du mois d'avril 1964. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 638 522

EDOUARD WIECZORKIEWICZ, dit CARPENTIER, lutteur professionnel, domicilié et résidant au 5725 Chemin Côte St-Luc, app. 410, en la cité d'Hampstead, district de Montréal.

ARTHUR BLOUIN, en sa qualité de tuteur à son fils mineur Léopold Blouin, domicilié et résidant au 11531, rue Victoria, en la ville Pointe aux Trembles, district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur ARTHUR BLOUIN de comparaître d'ici un mois.

RAYMOND PILON, Député-Procureur.

AKOS DE S. MUSZKA, Avocat, 3414 Ave du Parc, (suite 202), Montréal, Procureur du demandeur.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code civil, que CORRY INC., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, province de Québec, a, le 1er avril 1964, cédé et transféré à la BANQUE ROYALE DU CANADA tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal, le 6 avril 1964 sous le numéro 1738,323. Montréal, le 13 avril 1964. LA BANQUE ROYALE DU CANADA.



CITE DE WESTMOUNT

Soumission pour démolition

Avenue Greene

Des soumissions scellées seront reçues au bureau du commissaire de ville, Hôtel de Ville, 4333 rue Sherbrooke, Westmount 6, P.Q. jusqu'à 12:00 midi vendredi, le 1er mai 1964, pour la démolition des propriétés expropriées sur l'Avenue Greene.

Des formules de soumissions et spécifications peuvent être obtenues au bureau de l'ingénieur de la ville à la même adresse.

Un dépôt de dix (\$10.) dollars sera requis afin de couvrir les frais de spécifications et documents pour soumissions, lequel dépôt sera remboursé sur réception des documents en bon état.

La plus élevée ou tout autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

A.W.D. SWAN, F.C.I.S. Commissaire de ville

HYDRO-QUÉBEC

SOUMISSION NO A-428

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, lundi le 11 mai 1964 relativement à la fourniture de

7 camions à plateforme et ridelles.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins d'x (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS

10e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-428".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

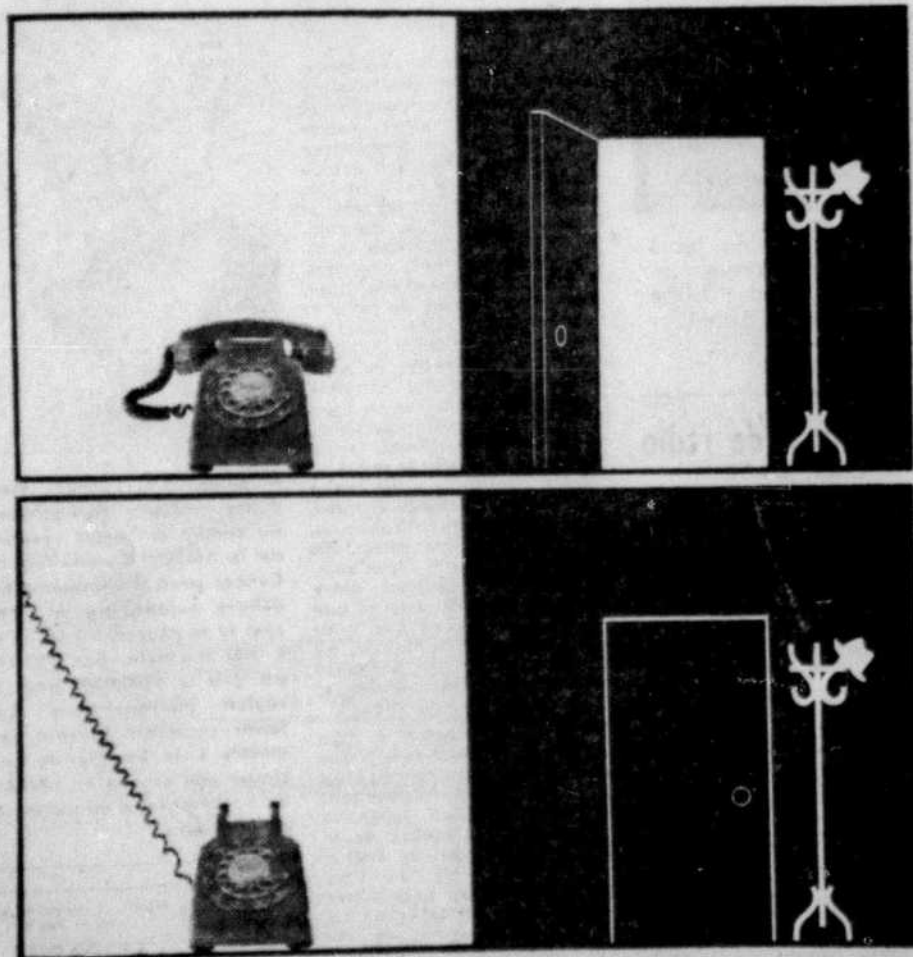
Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Une voiture? Nous vous aiderons à l'acheter.

Nous pouvons probablement vous aider. C'est, en tous cas, notre intention. Peu importe que vous soyez ou non un de nos clients attirés: même si vous n'avez jamais emprunté d'une banque auparavant vous pouvez obtenir de l'argent de la **CAISSE DE PRÊTS BNE**. Les taux, raisonnables, sont les mêmes, que vous désiriez une voiture neuve ou d'occasion. Dans la plupart des cas c'est la voiture elle-même qui garantit votre emprunt. Grâce à la **CAISSE DE PRÊTS BNE** vous pourrez devenir propriétaire de la voiture que vous convoitez depuis longtemps. Autre avantage: la caisse de prêts peut vous fournir de l'argent avant même

que vous ayez choisi votre voiture. Vous pourrez donc conclure un marché avec le vendeur sans avoir à vous soucier de la question d'argent. Et votre prêt sera protégé par une assurance-vie qui vous procurera un sentiment de sécurité. N'oubliez pas que la **CAISSE DE PRÊTS BNE** vous permet aussi de consolider toutes vos dettes, de vous procurer les appareils dont vous avez besoin, et d'obtenir de l'argent pour toute bonne raison. Prenez donc rendez-vous avec le gérant de la succursale de la BNE de votre quartier. Cet homme compréhensif se fera un plaisir de vous aider à vous procurer la voiture de vos rêves... d'ici la fin de la semaine.

Scotia BANK
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE



en prenant votre téléphone...

Oui, si vous n'avez qu'une seule ligne. Voilà pourquoi les entreprises à la page ont des lignes supplémentaires: les clients trouvent toujours, téléphoniquement parlant, porte ouverte, au lieu d'être accueillis par un rébarbatif signal "occupé".

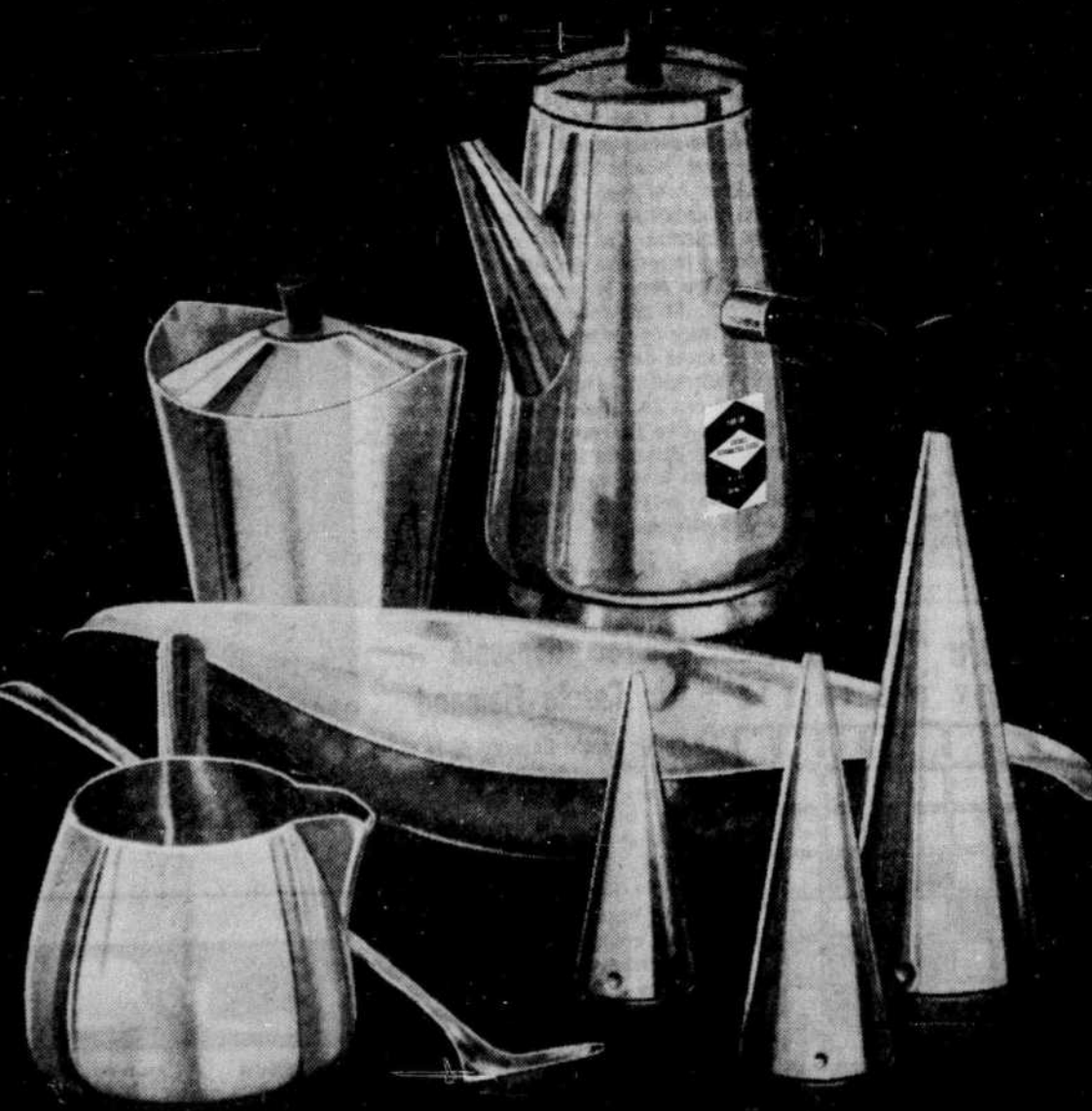
Un seul appel manqué et vous perdez peut-être, au profit d'un concurrent, de quoi payer une ligne supplémentaire pendant un an! Ayez donc assez de lignes téléphoniques pour être sûr de ne manquer aucune affaire!

fermez-vous la porte à tout autre appel?

LA COMPAGNIE BELL VOUS OFFRE des services complets de communications d'affaires, adaptés à toutes les entreprises: téléphone, radio, intercom... appareils pour la transmission de messages dactylographiques ou manuscrits, de photos, dessins, cartes et données mécanographiques de toutes sortes. Les bonnes communications font les bonnes affaires—et les lignes supplémentaires ne sont qu'un des moyens que la compagnie Bell met à votre disposition pour améliorer vos communications.

BELL LES COMMUNICATIONS SONT NOTRE RAISON D'ÊTRE

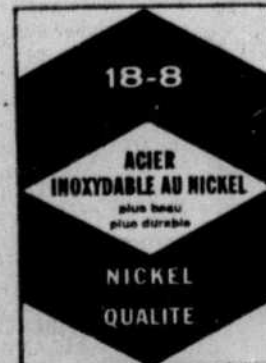
Quel est le rôle du nickel dans l'acier inoxydable?
...et pourquoi est-il si important
dans le cas des articles de ménage modernes?



LE NICKEL

ÉLÉMENT
DE QUALITÉ DANS
L'ACIER INOXYDABLE

C'est le nickel qui confère à l'acier inoxydable de qualité son endurance et sa résistance à la corrosion. L'acier inoxydable au nickel est facile à nettoyer et à garder hygiénique et brillant. Il ne craque ni ne s'écaille; ne rouille pas et ne se tache pas. L'activité de l'International Nickel Company dans les domaines de la recherche et de l'expansion des marchés aide les industries canadiennes à produire des articles de qualité, contribuant ainsi à l'essor de notre économie.



Recherchez les articles portant l'étiquette: "18-8" Elle indique une teneur en nickel d'environ 8%. NICKEL... synonyme de qualité.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
55, RUE YONGE, TORONTO

L'Expo de N.-Y. ouvre mercredi: certains pavillons, non terminés

NEW YORK — Malgré la fièvre active qui règne sur les chantiers de la foire mondiale de New York dont l'inauguration en grande pompe, en présence du président des États-Unis, aura lieu mercredi prochain, un certain nombre de quelque 150 pavillons de l'exposition ne seront pas encore complètement terminés pour le jour de l'ouverture.

Certains exposants se plaignent de la lenteur des travaux et accusent les ouvriers d'avoir trainé en longueur jusqu'ici pour justifier une activité débordante dans les derniers jours, activité qui se traduit par des heures supplémentaires à des tarifs syndicaux qui grèvent considérablement les budgets établis. On cite à ce propos le cas d'ouvriers spécialisés, dont les salaires horaires oscillent normalement entre 4 et 5 dollars de l'heure pour une semaine de travail de 35 heures, qui accumulent actuellement des heures supplémentaires se traduisant par des salaires de 700 dollars par semaine. De telles accusations sont réfutées par les syndicats eux-mêmes qui assurent avoir insisté en octobre auprès des exposants retardataires pour qu'ils commencent leurs travaux au début de l'automne afin qu'ils soient achevés à temps.

Si les exposants ont leurs difficultés, le comité de la foire a aussi les siennes. La plus sérieuse est née de démêlés avec les dirigeants du pavillon de l'alimentation dont la construction, retardée par

des déboires financiers, en était encore il y a un mois seulement au stade du squelette d'acier. Devant l'impossibilité matérielle pour les dirigeants de ce pavillon d'en assurer l'achèvement à temps pour l'ouverture, la direction de la foire a obtenu des tribunaux l'autorisation de faire enlever ce pavillon qui, dans l'état où il se trouvait, n'aurait pas embelli la foire. Il n'y aura donc pas de pavillon de l'alimentation à l'exposition et son emplacement est en cours de transformation pour en faire un jardin.

Il n'en reste pas moins que grâce au dynamisme du président du comité de la foire, M. Robert Moses, celle-ci ouvrira à la date fixée, le 22 avril, et elle promet d'être un retentissant succès.

La journée d'inauguration sera marquée par une cérémonie spéciale qui se déroulera en présence de 17.000 invités dans le grand stade construit à l'entrée de la foire et qui servira non seulement aux parties de baseball mais également aux éliminatoires olympiques d'athlétisme cet été. Le président des États-Unis, M. Lyndon Johnson, viendra spécialement de Washington pour prononcer le discours d'inauguration en présence des autorités de l'État, de la ville et des représentants diplomatiques et consulaires de tous les pays qui exposent à la foire. La cérémonie sera précédée d'un défilé dans le style américain combinant des détachements des forces armées, des musiques militaires, des chars décorés de fleurs et de jolies filles, et de nombreux groupes de musiciens, danseurs et artistes étrangers en costumes de leur pays.

PROFESSEURS DEMANDÉS

Professeurs masculins pour le cours primaire et secondaire avec expérience de préférence. Professeur féminin d'éducation physique.

S'adresser: Le Secrétaire
COMMISSION SCOLAIRE
DE MARIEVILLE,
589-4881

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-MICHEL DES SAINTS, CO. BERTHIER

désire embaucher cinq professeurs pour le cours secondaire.

Ecrire ou téléphoner à:

Raoul Plante, secrétaire-trésorier
Téléphone 833-6977

DIRECTEURS DES ETUDES ET CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Pour différentes localités de la province de Québec
CONDITION: être bilingue et posséder brevet d'enseignement.
PREFERENCE aux candidats ayant expérience. Degré universitaire nécessaire pour certains postes. Pour le poste de directeur des études, on considérera l'expérience en supervision ou comme principal.

SALAIRE selon qualifications et expérience. Jusqu'à \$12.500 pour un Directeur des études et \$10.500 pour un Conseiller pédagogique.
DEMANDE: par lettre en spécifiant expérience, diplômes et travail antérieur, d'ici le 27 avril 1964.

LE SURINTENDANT DES ECOLES INDIENNES
C.P. 430, Haute-Ville, Québec - tél. 522-4743

LE SEMINAIRE SOCIAL PIE XII

Buts: formation humaine et culture générale
Moyens: cours par correspondance et sessions d'études
Programme d'études: études religieuses, sociales, politiques et économiques
Admission: jeunes et adultes désireux de se perfectionner et de se cultiver
Durée des cours: un an à trois ans, selon les possibilités de chacun
Diplôme: six examens donnent droit à un diplôme de "Formation Sociale" décerné par l'Université de Sherbrooke et le Séminaire Social.

C.P. 610, Nicolet

Demandez le prospectus au Séminaire Pie XII
ou Téléphonnez à Montréal
671-8382

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES



Installé en 1929
276, rue Saint-Jacques
Montréal

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays

Marion, Marion, Robic & Bastien
1736, rue Drummond
MONTRÉAL 25

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de machines sont déménagés à 114 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montre, machines de meubles de bureau, etc., etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notre nouveau téléphone: 861-5771

PAYSAGISTES

edmond mouffe
PAYSAGISTE
ESTIMATION
GRATUITE
DU 1-3361
PLANTATIONS
ENTRETIEN
IRRIGATION
10134 DELOIRIER MONTREAL

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL

D'UN OCEAN A L'AUTRE

OTTAWA — Le ministre des Postes émettra le 14 mai prochain un nouveau timbre de 5 cents destiné à promouvoir l'unité au Canada.

Ce timbre présente 3 feuilles d'érable rouges comme le dessin que le gouvernement libéral aurait choisi pour le drapeau officiel du Canada.

Ce dessin fut choisi parmi une douzaine d'autres par l'ancien ministre des Postes, M. Azellus Denis, puis approuvé par son successeur, M. John R. Nicholson.

Les autorités des Postes ont indiqué que ce sera vraiment une coïncidence si le drapeau que proposera le gouvernement ressemblera au timbre.

Celui-ci montre trois feuilles multicolores — comme à l'autonne — sur un fond bleu pâle — le bleu des Nations unies. On avait pensé à un fond blanc pour commencer; mais cela manquait de contraste et c'est alors que M. Nicholson proposa le bleu.

En plus du chiffre 5, le timbre portera les mots: "United Canada uni".

PARIS — Venant de Rome, M. Jules Léger, nouvel ambassadeur du Canada en France, est arrivé à Paris samedi.

M. Léger, qui fut de 1958 à 1962 délégué permanent du Canada auprès de l'O.T.A.N., a exprimé son plaisir d'être de retour à Paris. Evoquant le dynamisme de la France et du Canada, l'ambassadeur a ajouté: "Plus ces deux pays sont dynamiques, plus il est bon et nécessaire d'étudier et de coordonner des politiques communes".

M. Léger a également déclaré qu'il formulait des vœux pour le rétablissement du général de Gaulle.

OTTAWA — Un rapport du Conseil national de la recherche déclare que des problèmes techniques associés à la mise au point d'un avion de transport à réaction pouvant décoller et atterrir verticalement ne sont pas insurmontables.

Cet appareil serait actionné par un ou plusieurs mo-

teurs à turbo-réaction. La mise au point de cet appareil en est encore au stade préliminaire, mais de nombreux ingénieurs estiment que ce genre d'appareils pourrait être conçu à partir d'autres plans, dont celui mis au point par Canadair à Montréal au prix de \$10.000.000.

Canadair espère que son appareil à décollement vertical pourra être mis sur le marché avant 1965, de sorte qu'on devance les compagnies concurrentes. L'avion étudié par le Centre de la recherche serait prêt quelques années après 1965, à condition qu'on arrive à résoudre un grand nombre de problèmes techniques.

La princesse Béatrice des Pays-Bas a pris l'avion à Montréal samedi en direction de Amsterdam après un séjour de 24 heures à Ottawa où elle a visité des amis qu'elle a connus alors que la famille royale néerlandaise demeurait au Canada durant l'occupation allemande de la Hollande.

La princesse est âgée de 25 ans. Elle revenait du Mexique où elle a passé des vacances en compagnie de la reine Juliana et du prince consort Bernhard.

La commission Laurendeau-Dunton tient une séance le 30 à Windsor

OTTAWA — La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tiendra des audiences dans l'après-midi et la soirée du 30 avril à Windsor, annonce un porte-parole de l'organisme. La séance que la commission tiendra à l'Université de Windsor est une addition à son horaire, qui doit la conduire dans 25 villes à travers le Canada.

ELECTIONS GENERALES, MERCREDI, EN SASKATCHEWAN

Chances égales pour le bouillant libéral Ross Thatcher et Lloyd, CCF "conservateur"

De notre correspondant particulier Jacques OUVARD

WINNIPEG. — On parlerait, sans aucun doute, de "match nul possible", s'il y avait un nombre pair de sièges à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Mais ce sont 59 sièges qui sont en jeu le 22 avril.

Une certitude, malgré leurs 43 candidats, les conservateurs ne comptent pas. Dans cette province qui a voté conservateur, comme un seul homme, aux dernières élections fédérales, le parti de M. Diefenbaker, député de Prince-Albert aux Communes, a presque complètement disparu de la scène politique provinciale depuis 1934. Si les sympathisants du Crédit social suivent les conseils du chef national, Robert Thompson, c'est-à-dire s'ils donnent leurs votes aux conservateurs plutôt qu'aux libéraux, le chef conservateur provincial, Martin Pederson, pourrait être élu dans la circonscription d'Arm River, ce qui serait une surprise, même pour ses propres partisans.

Le Crédit social qui avait recueilli 12 p.c. du vote populaire, en 1960, ne conteste que deux sièges, ceux de Last Mountain et de Rosthern. On se pose donc tout naturellement la question suivante: qui va attirer cette masse d'électeurs? Avec un T. C. Douglas à la tête de la CCF, la réponse était facile... avec M. Woodrow Lloyd, il en va tout autrement.

L'actuel premier ministre de la Saskatchewan, dont c'est la première campagne comme chef de parti, ne fait pas figure de doctrinaire: il vient de contenter l'industrie pétrolière privée. Le fait même qu'aucun des partis de l'opposition ne promet la suppression du plan obligatoire d'assurance médicale prouve des qualités certaines d'homme d'Etat. Est-il besoin de rappeler à quel point les esprits étaient échauffés en Saskatchewan, au moment de la grève des médecins de 1962? La campagne électorale CCF a été défensive. Peut-il en être autrement alors que le climat économique est excellent? M. Lloyd s'est contenté de dire aux électeurs: voyez ou nous en sommes après 20 années de pouvoir. Aux libéraux qui l'accusent d'entraver l'industrialisation de la province, il se contente de répondre qu'une telle affirmation ne peut être appuyée par des faits.

D'habitude, on vote au mois de juin, en Saskatchewan. Si le gouvernement a devancé cette date, c'est qu'il voulait poser cette simple question aux quelque 530.000 électeurs: Voulez-vous continuer à vivre bien comme vous le faites en ce moment.

voulez-vous continuer à être ceux des Canadiens dont on prend le plus soin? Les stratèges CCF ont estimé que l'ambiance générale risquait d'être moins favorable au mois de juin que maintenant.

LES LIBERAUX

Si les libéraux ne triomphent pas, ce ne sera pas faute d'avoir tout fait pour y parvenir. Leur chef, M. Ross Thatcher, a commencé sa carrière politique comme député CCF à la Chambre des communes d'Ottawa, en 1945. Dix ans plus tard, il quittait le CCF et joignant les rangs des libéraux l'année suivante.

Depuis qu'il a été choisi comme leader provincial du parti, M. Thatcher a accompli un travail de réorganisation remarquable, dont il espère bien récolter les fruits le 22 avril. Les libéraux justifient très aisément leur optimisme. Il y a tout d'abord les trois victoires consécutives à des élections complémentaires depuis 1960. Il y a ensuite la constante diminution du vote populaire allant aux sociaux-démocrates: en 1953: 54%; en 1956: 45%; en 1960: 41%. Ils comptent aussi sur le désir de changement d'un corps électoral fatigué du même régime: le CCF gouverne depuis 1944.

M. Thatcher n'a rien négligé pour profiter de ce qu'il considère être des facteurs encourageants. Tous les candidats libéraux — il y en a dans 59 des 59 circonscriptions — ont été soigneusement choisis: il s'agit dans la plupart des cas d'hommes jeunes et très connus. Le nombre des membres du parti a doublé en 5 ans. Sur le plan financier, enfin, M. Thatcher n'a aucun problème. La caisse électorale des libéraux a permis à

(Suite à la page 2)

L'art de plaire

consiste à bien savoir parler

et

L'art de bien parler

— en toute langue —

s'acquiert à

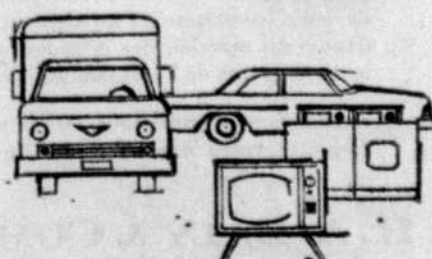
BERLITZ

LANGUES VIVANTES

MONTREAL - OTTAWA - QUEBEC

845-1161 - 232-5343 - 529-6161

Cinq raisons
pour lesquelles
vous avez
intérêt
à financer
vos achats
chez
le marchand



Outre les avantages qu'il y a à acquiescer les nécessités et les agréments de l'existence en les payant de la même manière que vous recevez votre salaire — par versements échelonnés — il y a d'autres raisons pour lesquelles il est sage d'utiliser, quand vous achetez, les facilités de crédit offertes par le marchand.

1. Financement sur place

Vous effectuez, financez et assurez vos achats en une seule transaction et au même endroit, car vous n'avez pas à attendre l'approbation d'un prêt par une tierce partie.

2. Coût modique

Il en coûte très peu pour acheter à crédit grâce à un Plan d'achat IAC. Et les frais sont toujours entièrement indiqués en dollars: vous savez donc exactement ce que vous payez.

3. Assurance-vie

Pour votre protection et celle de votre famille, la plupart des Plans d'achat IAC comportent, sans qu'il vous en coûte un sou de plus, une assurance-vie pour le solde dû, jusqu'à un maximum de \$10.000.

4. Vous conservez vos économies et votre pouvoir d'emprunt

Il vaut mieux réserver l'argent que vous possédez et celui que vous pouvez emprunter pour les cas d'urgence, les occasions imprévues, les vacances et autres circonstances où il est utile d'avoir de l'argent liquide. En outre, le marchand ne vous ferait pas de conditions plus avantageuses si vous payiez comptant. En utilisant le plan qu'il vous propose, vous bénéficiez, en plus, des avantages d'un financement à bas prix.

5. Privilège de paiement anticipé

Vous pouvez, en tout temps, payer le solde de votre compte. Une remise vous est garantie pour le crédit que vous n'avez pas utilisé.

Quand vous voulez acheter une voiture — ou tout autre article important — allez donc directement chez votre marchand. S'il a des facilités de crédit, c'est pour que vous en profitiez. Il se fera un plaisir de mettre à votre disposition un Plan d'achat IAC.

Financez vos achats chez le marchand au moyen d'un Plan d'achat IAC, commode, peu coûteux et qui comporte une assurance-vie.

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

Une compagnie canadienne qui procure des services de financement et d'assurance aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Les autorités monétaires en Amérique prévoient une hausse de l'intérêt

potins financiers

Les Bourses de New-York, Montréal, Toronto, Londres et Paris étaient fermées, comme de coutume samedi, de même que les marchés du blé de Chicago et de Winnipeg, d'où l'absence de nouvelles de ces marchés financiers.

La place locale ne cesse d'avancer depuis trois semaines et devant l'excellence des rapports trimestriels et des hausses de dividendes, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle se déparade de ces bons valeurs. Il en est autrement des prospect.

Comme il y aura des élections à l'automne aux États-Unis, Washington et le monde des affaires devraient se garder de faire quoi que ce soit qui nuise à Wall Street. Seules des pauses temporaires apparaissent logiques.

C'est ce soir, sur le parquet de la Bourse de Montréal, de 5 à 7 heures, qu'aura lieu le lancement du volume "QU'EST-CE QUE LA BOURSE?", rédigé par M. Charles G. Denis, directeur des relations extérieures des Bourses de Montréal et Canadienne. Ce livre est imprimé par les Editions de l'Homme. Nous en reparlerons.

National Malartic Mines tiendra son assemblée le 24 avril au salon Peribonka, de l'Hôtel le Reine-Elisabeth.

L'actif global des Fonds collectifs A, B et C, gérés par les Placements Collectifs, atteignait le 31 mars 1964 les \$24,800,000 et le 15 avril de la même année, il s'élevait à \$25,400,000. Comme on le constate, cette institution progresse rapidement.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Accords de souscription et d'option conclus avec Fano Mining, White Star Copper et Fab Metal

Fano Mining & Exploration Inc. a notifié la Bourse Canadienne que, sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 17 avril 1964, avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, L.J. Forget & Co. Ltd., au nom d'un client, a souscrit ferme 200,000 actions à 40 cts chacune, payables sur-le-champ et elle s'est vue consentir des options sur un total de 500,000 actions, à des prix variant entre 45 cts et 60 cts l'action, susceptibles d'être exercées dans les douze mois.

White Star Copper Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne qu'en vertu d'un accord en date du 16 avril 1964, avec la Commission des valeurs mobilières de Québec Goodwin, Harris & Co., au nom d'un client, a souscrit ferme 100,000 actions, payables sur-le-champ.

Fab Metal Mines Ltd. sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 15 avril 1964 avec la Commission des valeurs mobilières de Québec conclu avec John Frame & Company, au nom d'un client, a souscrit ferme 224,000 actions à 15 cts chacune, payables sur-le-champ. Le produit servira à de nouveaux développements des propriétés minières de l'entreprise.

Les ventes de Johns-Manville ont brisé tous les records durant le 1er trimestre

Les ventes de Johns-Manville Corporation pour le premier trimestre de 1964 ont brisé tous les records pour cette période vient de déclarer C.B. Burnett, président.

Les bénéfices nets ont aussi démontré une amélioration substantielle en comparaison de 1963.

Les ventes furent de \$92,012,000 pour le premier trimestre, en comparaison de \$77,990,000 pour la même période l'an dernier.

Les bénéfices furent de \$4,479,000 pour le premier trimestre ou \$0.32 par action commune, en comparaison de \$0.33, 1963 ou \$0.36 par action en 1963.

M. Burnett a déclaré ce qui suit en ce qui concerne la situation économique: "On s'attend à ce que l'activité des affaires en général va se continuer sur une haute échelle au cours de la balance de l'année. Les dépenses pour la construction de variantes excéderont celles de l'an dernier par une marge respectable. On s'attend également à ce que les débours pour les nouvelles usines et l'équipement vont augmenter en 1964".

"Les ventes du premier trimestre furent favorisées non seulement par le climat des affaires en général, mais par les conditions atmosphériques qui furent beaucoup plus favorables pour la construction, en comparaison des années précédentes.

Le président de Du Pont de Canada, inquiet de maints problèmes économiques

En plus des remarques précitées, prononcées à l'assemblée annuelle de Du Pont de Canada Limited par son président, M. Herbert H. Lank, ce dernier passa en revue certains aspects de notre vie nationale.

"Après avoir prédit que le produit national brut du Canada accusait cette année un gain de sept p.c. en comparaison de 1963 et avoir affirmé que les perspectives étaient encourageantes pour les mois à venir, M. Lank a fait observer qu'il y avait lieu de s'inquiéter de plusieurs problèmes d'ordre économique.

"Les négociations internationales sur les tarifs douaniers et le commerce qui ont été menées cette année ont fait naître un peu d'incertitude dans l'esprit de tous les Canadiens, particulièrement ceux qui se consacrent à l'industrie secondaire. Et ces difficultés sont rendues encore plus graves du fait que les prix et la productivité canadienne accusent un désavantage de plus en plus marqué comparativement à la situation qui prévaut aux États-Unis.

"Notre avenir, de même que celui de tous les Canadiens, repose sur la question fondamentale suivante: "Quels sont les meilleurs moyens de prendre pour que notre économie continue de progresser?" Nous ne devons certes pas nous attendre que les perspectives lointaines soient automatiquement aussi favorables que nous apparaît l'avenir immédiat."

Il a dit que l'un des principaux problèmes de la nation canadienne consiste à trancher le débat dans lequel sont présentement engagés le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que les divergences de vues qui existent entre les gouvernements provinciaux."

La Corporation de Montréal Métropolitain émet \$9,542,000 à 5 1/2 % et 5 3/4 %

Un syndicat, dirigé par la Société de Placements Ltée et comprenant Harris & Partners Limited, Burns Bros & Denton Ltd, Laurent & Veillet Inc. et Molson & Co. Ltd, offre actuellement en souscription au public une nouvelle émission de \$9,542,000 d'obligations de la Corporation de Montréal Métropolitain. Les valeurs, échéant le 1er novembre 1973, comportent du 5 1/2 p.c. soit des rendements attractifs pour ce genre de valeurs offertes en coupures de \$1,000 et émis sous la garantie des immeubles imposables de quatorze municipalités contrôlées et de la ville de Montréal, en proportion des biens imposables dans chacune de ces municipalités. Ces obligations seront disponibles vers le 11 mai 1964 et le produit net servira au remboursement d'emprunts temporaires en cours et fait pour le bénéfice des municipalités contrôlées, dont l'évaluation globale de leurs biens imposables figurait, l'an dernier, à \$5,332,718,361. En plus des propriétés de Montréal, celles de Verdun, St-Laurent, Lachine, Outremont, St-Michel, Westmount, Montréal-Nord, LaSalle, Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, St-Pierre, Montréal-Est, Montréal-Ouest et Hampstead sont aussi incluses dans ce montant et c'en est assez pour impressionner favorablement les souscripteurs potentiels à l'émission précitée.

Une possibilité

La Société de Placements Ltée vient de publier une étude fort intéressante sur la hausse du taux de l'intérêt. On y lit en partie ce qui suit:

Les milieux d'affaires attendent la vive progression de l'activité économique qui doit susciter la loi de réduction fiscale, promulguée par le président Johnson, le 26 février dernier, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Cette mesure constitue un tournant décisif de la politique fiscale, la stimulation économique étant obtenue au moyen d'une réduction générale des impôts au lieu d'une augmentation des dépenses fédérales. Elle est "le reflet d'une décision délibérée de s'en remettre au secteur privé de l'économie du soin de fournir l'impulsion nécessaire", a dit le secrétaire au Trésor Dillon.

L'objectif visé n'est pas de relancer une économie fléchissante mais d'améliorer le taux d'utilisation de la capacité de production industrielle.

L'efficacité de l'allègement fiscal dépendra toutefois de la mesure où les dollars laissés aux contribuables — qui autrement auraient été versés à l'État sous forme d'impôts — entre-ont dans le courant des dépenses commerciales. Bien qu'il soit impossible de prédire comment ce pouvoir d'achat supplémentaire sera utilisé par les consommateurs et les entreprises, il est généralement admis que la plupart de ces dollars seront dépensés plutôt qu'épargnés.

Les perspectives d'une conjoncture ascendante en 1964 se fondent d'ailleurs sur l'hypothèse que les consommateurs continueront à dépenser 92 à 94 cents par dollar de revenu net ainsi qu'ils l'ont toujours fait depuis 1949.

Les sondages préliminaires confirment ces prévisions. Par exemple, la dernière étude d'ensemble effectuée conjointement par le ministère du commerce et la Commission des valeurs mobilières des États-Unis établit que les entreprises comptent augmenter de 10 pour cent, au cours de cette année, les dépenses d'équipement et d'installation d'usines, contre un

(Suite à la page 8)

Production et Marchés agricoles

Selon une récente revue de la Banque de la Nouvelle-Ecosse

Il est clair qu'en ce moment, le trait saillant du tableau agricole canadien est la situation extrêmement favorable où se trouve notre bled dit la Banque de Nouvelle-Ecosse dans le numéro courant de sa Revue de décembre. Une récolte exceptionnelle de blé a heureusement coïncidé avec un accroissement considérable de la demande d'outre-mer. Les fortes ventes à la Russie et à d'autres pays du bloc communiste, en plus d'un regain des exportations à nos marchés traditionnels, portent nos expéditions à un sommet jamais atteint jusqu'ici.

Pour le reste du tableau agricole, la situation, en général, est assez favorable. Les amplies stocks de grains de provenance disponibles cette année favorisent l'accroissement de l'élevage du bétail, secteur dont les perspectives de demande à long terme sont favorables. En 1964, on s'attend de voir augmenter la production du bétail dans l'ensemble du pays. Le cheptel bovin continue de s'agrandir et, comme il y en a un plus grand nombre mis à l'engrais dans la seconde moitié de 1963 qu'en un an plus tôt, on peut s'attendre à la plus forte envoi au marché. Quant aux porcs, la courbe ascendante des livraisons canadiennes semble devoir se continuer, bien que certains projets antérieurs pour une hausse rapide de production dans l'Ouest puissent être modifiés par la situation nouvelle du bled canadien.

La Revue fait cette réflexion: Bien que l'effet de cette production accrue de bétail sur le revenu de l'agriculteur sera probablement contrebalancé, du moins en partie, par la présente tendance à la baisse des prix, le support d'une demande active de bœuf de la part des consommateurs durant cette dernière année est un signe encourageant. Entre-temps, la production accrue de la vo-

laille a été absorbée par l'acheteur sans effet notable sur les prix.

(Suite à la page 8)

John Labatt Ltd fail des affaires

Ventes accrues à \$85,233,000

Les ventes des brasseries John Labatt Ltd, durant la période de neuf mois qui a pris fin le 31 janvier, se sont élevées à \$85,233,000 à comparer avec \$74,298,000 pour la période correspondante de 1962-63.

Le rapport intermédiaire présenté par le président M. J. H. Moore, annonce également que les profits nets ont été de \$4,023,000, soit 92 cents par action, ce qui représente une augmentation de 16 pour cent sur les \$3,450,000 ou 83 cents par action enregistrés durant la période correspondante.

Les ventes de bière, selon ce rapport, se sont accrues de 10.4 pour cent, alors que le reste de l'industrie a vu son volume ne s'accroître que de 3.8 pour cent.

M. Moore affirme d'autre part que l'injonction émise par le secrétaire à la justice des États-Unis contre la Jos Schlitz Co., qui a acquis le contrôle de Labatt en février, a placé la compagnie canadienne dans une position "virtuellement sans précédent".

En effet, cette injonction empêche Schlitz d'exercer le contrôle qu'elle devrait normalement exercer sur les actions acquises de Labatt, tant que le secrétaire à la justice des États-Unis n'aura pas déterminé si l'association éventuelle de Schlitz avec le General Brewing Corporation, une filiale de Labatt, n'aura pas pour conséquence de restreindre la concurrence dans la Californie.

La position de la compagnie Labatt dans toute cette affaire ne peut pas être éclaircie, a-t-il ajouté, tant que le conflit entre le secrétaire américain de la justice et Schlitz n'aura pas été réglé.

À noter...

Les chiffres enregistrés par l'industrie de l'Automobile Canadienne, lors des deux premiers mois de l'exercice de 1964, démontrent que la voiture Volvo a obtenu, sur toutes les autres voitures fabriquées au Canada, le plus grand pourcentage de profits.

M. Larsson signale que l'augmentation a été de 128.9 p.c. de centage obtenu en janvier et février de 1963. Trois autres fabricants de voitures ont surpassé Volvo en profits; toutefois, ce sont des voitures coûteuses et d'importation américaine. Le marché de l'automobile au grand complet a enregistré un gain de 21.4 p.c. pour cette période.

De nouveaux records sont prévus par M. Larsson pour les mois de mars et avril. Ces prévisions s'accroissent avec l'introduction de la "Station-Wagon" fabriquée au Canada, ainsi qu'avec le lancement de la première transmission automatique qui sera inaugurée en avril sur les nouvelles voitures Volvo.

O. Des soumissions seront reçues le jeudi 23 avril 1964 pour \$140,000,000 en bons du Trésor du Gouvernement du Canada, datés et émis le 24 avril 1964. Sur ce montant, \$10,000,000 seront des bons à 91 jours et \$30,000,000 seront des bons à 182 jours. \$240,000,000 de bons du Trésor en cours atteindront leur échéance le 24 avril 1964.

M. N. C. Darrach, vice-président de la Division des produits métalliques de la Continental Can Company of Canada Limited, a annoncé la nomination de M. A. E. Fox au poste de directeur général des services de fabrication de la Division des produits métalliques.

M. Fox possède une vaste expérience des techniques de fabrication et de la direction d'usine. Entré en 1945 au service de la compagnie, il devint, en 1959, chef des services de fabrication, puis directeur adjoint et enfin directeur de l'usine de Saint-Laurent.

Transféré au début de l'année dans la nouvelle usine de Toronto, il occupe depuis le 1er avril les fonctions de directeur général des services de fabrication de la Division des produits métalliques.

Par ordre du Conseil L. CORNEZ, Secrétaire

Rapports financiers

Preston Mines Ltd., année terminée le 31 décembre 1963, \$5,077,800; 1962, \$7,058,221.

Simpsons-Sears Ltd., année terminée le 8 janvier 1964, \$7,450,293; année terminée le 2 janvier 1963, \$6,098,086.

B.C. Sugar Refinery Ltd., communes 25 cents, privilégiées 25 cents, le 30 avril, inscription le 10 avril.

Howard Smith Paper Mills, Ltd., privilégiées 50 cents, le 1er mai, inscription le 2 avril.

Trans-Canada Pipe Line & Ltd., communes 25 cents, le 30 avril, inscription le 6 avril.

United Keno Hill Mines Ltd., 10 cents, le 24 avril, inscription le 1er avril.

Bowater Paper Corp. Ltd., année terminée le 31 décembre 1963, \$14,523,000; 54.3 cts l'action; 1962, \$13,354,000, 49.8 cts.

Canadian Malartic Mines Ltd., année terminée le 31 décembre 1963, \$2,222,851; 1962, \$1,094,049.

United Amusement Corp. Ltd., année terminée le 28 décembre 1963, \$150,108. \$1.58 l'action de catégories A et B; le 29 décembre 1962, \$468,019, \$1.45.

Canadian Premium Life Insurance Co., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$2,300,000 au regard de \$1,820,000 pour l'exercice précédent.

Marshall Wells of Canada Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$377,060 au regard de \$270,196 pour l'exercice précédent.

North Canadian Oils Ltd., pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1963: \$79,365 au regard de \$45,342 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Union Acceptance Corp. Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$385,367 au regard de \$239,071 pour l'exercice précédent.

French Petroleum of Canada Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: déficit net de \$1,272,577 au regard de \$1,420,622 pour l'exercice précédent.

Fargo Oils Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$500,891 comparative-ment à \$295,065 pour l'exercice précédent.

Westel Products Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: déficit net de \$178,000 comparative-ment à un bénéfice net de \$303,239 pour l'exercice précédent.

Canadian Refractories Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1963: \$1,310,872, soit l'équivalent de \$1.31 l'action, comparative-ment à \$1.39, 051 ou \$1.38 pour l'exercice précédent.

Dividendes

Federal Grain Ltd., 35 cents l'action privilégiée et 35 cents l'action de classe A, 1er mai, inscription 17 avril.

The North American Fund of Canada Ltd., 7 cents, 30 avril, inscription 31 mars.

Overland Express Ltd., 15 cts l'action privilégiée et 10 cents l'action ordinaire, 30 avril, inscription 16 avril.

Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd., \$1.19 l'action privilégiée 4 3/4 pour cent, 1er mai, inscription le 1er avril.

St. Lawrence Cement Company, 15 cents l'action de classe A, 30 avril, inscription 15 avril.

The J. H. Ashdown Hardware Co. Ltd., 30 cents l'action de classe A et 4 1/2 cents l'action de classe B, 30 avril, inscription 10 avril.

Dominion Electrohome Industries Ltd., \$1.43 1/2 l'action privilégiée de série A, 5 1/2 pour cent, 1er mai, inscription 15 avril.

General Bakeries Ltd., 12 1/2 cents l'action ordinaire, 30 avril, inscription 15 avril.

Holt Renfrew and Co. Ltd., 25 cents l'action ordinaire, 1er mai, inscription 10 avril.

Roland Paper Co. Ltd., 7 1/2 cents l'action de classe A, 1er juin, inscription 8 mai.

Union Acceptance Corporation Ltd., 78125 cents l'action de premier privilège série A et 52.083 cents l'action de premier privilège série B, 6 1/4 pour cent, 1er mai, inscription 15 avril.

General Steel Wares Ltd., \$1.25 l'action privilégiée, 1er mai, inscription 10 avril.

Industrial Minerals of Canada Ltd., 20 cts, 25 juin, inscription 26 mai.

Steinberg's Ltd., \$1.31 l'action privilégiée de série A, 5 1/4 p.c., 15 mai, inscription 24 avril.

Maple Leaf Gardens Ltd., 50 cents l'action ordinaire, 15 avril, inscription 7 avril.

Moore Corp. Ltd., 17 1/2 cts l'action ordinaire, \$1.75 l'action privilégiée de classe A et \$1.75 en argent américain l'action privilégiée de classe B, 2 juillet, inscription 29 mai.

Loblaws Companies Ltd., 60 cents l'action privilégiée et six cents l'action de classe B, 1er juin, inscription 6 mai.

Loblaws Groceries Co. Ltd., 37 1/2 cents l'action de premier privilège série A, 90 cents l'action de deuxième privilège et 90 cents l'action ordinaire, 1er juin, inscription 6 mai.

Turnbull Elevator Ltd., 15 cents l'action ordinaire et 27 1/2 cents l'action privilégiée, 1er juin, inscription 1er mai.

The Canadian Salt Co. Ltd., 20 cents, le 30 juin, inscription le 12 juin.

MACMILLAN, BLOED & POWELL RIVER

C'est l'entreprise forestière la plus importante au pays

Le rapport annuel qui vient d'être présenté par les dirigeants de MacMillan, Bloedel & Powell River Ltd., la plus importante industrie forestière du Canada, révèle que la compagnie a réalisé des profits nets de \$36,660,068 au cours de 1963, ce qui représente une augmentation de \$578,259 sur 1962.

Les ventes de la compagnie et autres revenus ont totalisé \$349,368,343 l'année dernière, à comparer avec \$330,669,043 en 1962.

Le rapport annuel mentionne que la moitié de l'augmentation de \$18,699,300 remarquée au poste des revenus est attribuable à des frais additionnels de transport qui ont été chargés aux clients. L'autre moitié est due à des gains qui ont été enregistrés dans des ventes de produits manu-

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — VI. 4-2886



AVIS DE RACHAT PARTIEL

AUX: Détenteurs de débiteures, amortissables, garanties, 6 1/2 %, séries A, échéant le 15 mai, 1961.

AVIS, est par les présentes donné, conformément aux clauses de l'accord de fiducie et d'hypothèque, daté du 1er mai, 1960, et conclu entre The Alberta Gas Trunk Line Company Limited (ci-après appelé la compagnie) et le Royal Trust Company, comme fiduciaire, tel qu'amendé par contrat supplémentaire ci-après (lequel accord de fiducie et d'hypothèque sont appelés collectivement ci-dessus "l'accord de fiducie"), les débiteures ci-dessous, 6 1/2 %, garanties, amortissables, série A, ont été tirées par lot pour rachat "en tout ou en partie" pour fin d'amortissement et elles seront rachetables le 15 mai, 1964, (ci-après la date de rachat).

Voici le montant principal des débiteures de \$500, avec coupons:-

D0013	D0102	D0370	D1174	D1395
D0017	D0112	D0585	D1188	D1397
D0023	D0157	D0641	D1190	D1409
D0038	D0176	D1041	D1273	D1411
D0044	D0188	D1065	D1280	D1499
D0064	D0190	D1067	D1295	D1512
D0066	D0221	D1120	D1374	D1558
D0068	D0232	D1126	D1383	D1600
D0080	D0239	D1131	D1385	

Voici le montant principal des débiteures suivantes de \$1,000, avec coupons:-

M02671	M02693	M04822
--------	--------	--------

Montant principal des débiteures de \$500, et des débiteures de \$1,000, avec coupons:-

00207	M01090	M03372	M05006	M07478	M09253
00255	M01103	M03387	M05111	M07484	M09491
00270	M01104	M03395	M05116	M07585	M09486
00278	M01107	M03440	M05137	M07634	M09562
00292	M01112	M03450	M05142	M07641	M09626
00315	M01123	M03490	M05168	M07659	M10355
00333	M01136	M03665	M05398	M07664	M10400
00338	M01255	M03701	M05705	M07669	M10405
00343	M01266	M04152	M05711	M07670	M11513
00438	M01281	M04334	M05721	M07692	M11523
00443	M01307	M04369	M05830	M07697	M11559
00448	M01318	M04393	M05839	M07704	M11621
00505	M01323	M04405	M05845	M07705	M12754
00558	M01894	M04419	M05931	M07735	M12755
00564	M02128	M04463	M05971	M07744	M12783
00669	M02183	M04471	M05976	M07749	M12802
00674	M02188	M04577	M05986	M07765	M12817
00750	M02228	M04578	M06002	M07867	M12829
00786	M02252	M04595	M06012	M07881	M12899
00803	M02465	M04608	M06237	M07889	M12994
00810	M02470	M04622	M06252	M07942	M13032
00830	M02486	M04659	M06272	M07948	M13037
00864	M02491	M04697	M06384	M08235	M13694
00898	M02496	M04710	M06583	M08240	M13706
00933	M02513	M04806	M06589	M08280	M13711
00968	M02532	M04811	M06594	M08291	M13736
00982	M02575	M04812	M06599	M08581	M13741
00987	M02587	M04816	M06605	M09159	M13981
01031	M02664	M04817	M06628	M09173	M14105
01037	M02713	M04821	M06641	M09174	M14118
01074	M02718	M04826	M06646	M09178	M14121

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

[illegible]

CONTRE PITTSBURGH

Première victoire des Mets: un blanchissage de 6 à 0

NEW YORK. — Les Mets de New York ont croisé le marbre à quatre reprises à la quatrième manche hier contre Bob Veale et ils ont remporté leur première victoire de la saison en blanchissant les Pirates de Pittsburgh au compte de 6-0. Alvin Jackson a tenu ses adversaires à six coups sûrs pour décrocher son premier blanchissage depuis 1962.

Les Mets ont amassé un total de 13 coups sûrs contre quatre lanceurs de Pittsburgh et ils ont affiché une belle tenue défensive pour étouffer une couple de tentatives de ralliement de leurs rivaux, à l'aide de doubles-jeux.

Chaque joueur des Mets, à l'exception de Jackson a frappé en lieu sûr au moins une fois.

Le voltigeur de droite Joe Christopher s'est rendu sur les sentiers quatre fois. Il a réussi un simple et un double, a été passé une fois et il a été attrapé par un lanceur.

Jackson a retiré six frappeurs au bâton, dont Willie Stargell à trois reprises. Ce dernier avait jusqu'à la frappe neuf coups sûrs en quatre parties pour les Pirates.

Les 30,185 spectateurs ont porté à 110,411 l'assistance aux trois premières parties des Mets au stade Shea. L'an dernier, pour le même nombre de parties, les Mets avaient attiré seulement 39,000 personnes à Polo Grounds.

A NEW YORK

PITTSBURGH AB P CS PP

Schofield, AC 3 0 1 0

Virdon, CC 4 0 0 0

Clemente, CD 4 0 1 0

Stargell, CG 4 0 0 0

Clemonson, IB 4 0 0 0

Bailey, 2B 4 0 1 0

Mazeroski, 2B 3 0 2 0

TOTAUX 34 0 13 4

Paiglaroni, R	3	0	0	0
Veale, L	1	0	0	0
Butters, L	0	0	0	0
A-Johnson	1	0	0	0
Sisk, L	0	0	0	0
B-Alley	0	0	0	0
Bork, L	0	0	0	0
TOTAUX	31	0	0	0

NEW YORK	AB	P	CS	PP
R-Smith, 1B	5	0	2	2
Hunt, 2B	5	0	2	2
Hickman, CC	3	0	2	0
Thomson, CG	4	0	1	0
Taylor, R	4	0	2	0
Christopher, CD	2	2	0	0
Kanehl, 3B	4	0	2	2
Moran, AC	4	0	2	1
Jackson, L	4	0	0	0
TOTAUX	34	0	13	4

Johnny Buzhardt opère un beau retour en maîtrisant les Red Sox de Boston

BOSTON. — Le droitier Johnny Buzhardt, aidé par le vétéran Hoyt Wilhelm, a opéré un brillant retour hier alors que les White Sox de Chicago ont blanchi les Red Sox de Boston, par 6-0.

Wilhelm est venu à la rescousse de son lanceur débutant à la huitième manche quand Buzhardt commença à se fatiguer. Boston ne put sortir la balle du champ intérieur avant le retrait de Dalton Jones au champ gauche, à la sixième

manche. Buzhardt n'avait pas lancé depuis sa blessure de juillet dernier.

Le gaucher E. Connolly fut le lanceur pendant, surtout à cause d'un ralliement de 4 points à la sixième manche alors qu'il fut un mauvais lanceur et fut mal servi par une erreur d'un coéquipier. Frank Malzone a corrigé 3 des coups sûrs des pirates. Buzhardt a retiré 8 frappeurs au bâton. Il n'a donné qu'un but sur balles.

A BOSTON	AB	P	CS	PP
CHICAGO	AB	P	CS	PP
Weis, 2B	5	0	0	0
Buford, 3B	3	2	1	1
Robinson, CD	3	1	1	1
Nicholson, CG	4	2	2	1
Hansen, AC	4	0	1	1
Herbberger, CC	4	0	1	1
Cunningham, 1B	4	0	1	1
McNertney, L	4	0	1	1
Mattingly, R	1	0	0	0
Buzhardt, L	4	0	0	0
Wilhelm, L	4	0	0	0
TOTAUX	36	6	9	4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

TOTAUX 36 6 9 4

A BOSTON

BOSTON AB P CS PP

Weis, 2B 5 0 0 0

Buford, 3B 3 2 1 1

Robinson, CD 3 1 1 1

Nicholson, CG 4 2 2 1

Hansen, AC 4 0 1 1

Herbberger, CC 4 0 1 1

Cunningham, 1B 4 0 1 1

McNertney, L 4 0 1 1

Mattingly, R 1 0 0 0

Buzhardt, L 4 0 0 0

Wilhelm, L 4 0 0 0

COUPE STANLEY

Les Leafs rebouffissent et gagnent un match rude

Un premier gain pour Berra

BALTIMORE — Joe Pepitone a fait compter deux points avec ses premiers coups sûrs de la saison et les Yankees de New York ont défait les Orioles de Baltimore, par 5-3, pour leur premier gain de la saison. Il s'agit de leur pire début de saison depuis 1930. Pepitone n'avait pas encore frappé une seule fois en lieu sûr en 14 présences au marbre depuis le début de la campagne.

Les Yankees ont compté tous leurs points alors qu'il y avait deux retraits. L'un de ces points a été causé par le receveur John Orsino qui a échappé une 3e "strike". La partie a été retardée et suspendue de 73 minutes à cause de la pluie.

Bud Daley, qui n'a lancé qu'une manche l'an dernier à cause d'un bras malade, a eu besoin de l'aide de Steve Hamilton pour remporter son premier triomphe. Hamilton l'a remplacé, à la sixième, après que Daley eut donné

des buts sur balles aux deux premiers frappeurs. Phil Linz, remplaçant Tony Kubek, malade, à l'arrêt-court, a dû se retirer à la deuxième manche, quand il s'est blessé au pouce. Boyer a alors joué à l'arrêt-court et la recrue Pedro Gonzales a couvert le deuxième coussin.

A BALTIMORE
Line: AC, 1 0 0 0
Bouvier, 3B, 4 0 0 0
Richardson, 2B, 3 0 2 1
Mantle, CF, 5 0 1 1
Mantle, CF, 5 0 1 1
Lopez, C, 2 0 0 0
Tresh, C-CC, 2 0 0 0
Pepitone, 1B, 2 0 0 0
Blanchard, R, 2 0 0 0
D-Howard, R, 3 0 1 1
Boyer, 3B-AC, 3 0 1 1
Daley, L, 1 0 0 0
Hamilton, L, 1 0 0 0

TOTALS
AB 36 5 9 5
R 5 1 0 0
E 0 0 0 0
Batters AB 36 5 9 5
Pepitone, AC, 5 0 1 0
Johanson, AC, 3 0 1 0
Pepitone, AC, 3 0 1 0
Gaines, CG, 1 0 0 0
Siebert, 1B, 2 0 0 0
D-Howard, R, 3 0 1 1
Boyer, 3B-AC, 3 0 1 1
Daley, L, 1 0 0 0
Hamilton, L, 1 0 0 0

TOTALS
AB 36 5 9 5
R 5 1 0 0
E 0 0 0 0
Batters AB 36 5 9 5
Pepitone, AC, 5 0 1 0
Johanson, AC, 3 0 1 0
Pepitone, AC, 3 0 1 0
Gaines, CG, 1 0 0 0
Siebert, 1B, 2 0 0 0
D-Howard, R, 3 0 1 1
Boyer, 3B-AC, 3 0 1 1
Daley, L, 1 0 0 0
Hamilton, L, 1 0 0 0

Il a suffi d'une manche aux Giants pour triompher des Redlegs, 13-6

SAN FRANCISCO — Les Giants ont éclaté pour 6 points à la 6e manche, hier, et ils ont vaincu les Redlegs de Cincinnati 13-6. Avant cette éruption, les Giants tiraient de l'arrière 5-2. Willie Mays a contribué son 6e circuit de la saison.

Les Redlegs avaient chassé Juan Marichal en 5 manches et la victoire est allée au vétéran Billy Pierce.

CINCINNATI
Line: AC, 3 2 2 0
Bout, 3B, 3 2 2 0
Pinson, CF, 4 0 0 0
Robinson, CF, 4 0 0 0
Coleman, 1B, 4 0 0 0
Stinner, 2B, 4 0 0 0
Edwards, R, 4 0 0 0
Cardenas, AC, 4 1 1 1
Nash, L, 0 0 0 0
Worthington, L, 0 0 0 0
Henry, L, 0 0 0 0
D-Knowlton, 0 0 0 0
Nichols, L, 0 0 0 0

TOTALS
AB 36 5 12 3
R 13 6 12 3
E 0 0 0 0
Batters AB 36 5 12 3
Pierce, 2B, 3 1 1 1
J. M. CD, 3 1 1 1
Kistner, 3 1 1 1
Mays, 3 1 1 1
McCovey, 1B, 4 2 0 0

A BLUE BONNETS

Royal Ronald et Adios Mir en vedette

Royal Ronald, un ambleur de huit ans qui a connu ses heures de gloire, a prouvé dimanche qu'il possédait encore beaucoup de classe en déjouant un mille en 2:04,1 pour triompher d'un façon impressionnante d'un puissant peloton.

Conduit par Dick Snyder, Royal Ronald (qui remporta une victoire en 1:59,3 au Richelieu en 1952) a mené de fil en fil. Légèrement négligé au pari mutuel, il y est allé d'un premier quart de mille en 30,3 et d'un dernier quart en 29,2 pour monter ses sabots à Dale's Boy et Pritch Creed. Royal Ronald retourna \$15,00, \$0,20 et \$4,50 aux guichets du mutuel.

Dale's Boy a rapporté \$22,50 en place lorsqu'il résista à la poussée du jeune Patch Creed, en arrivant au fil.

La course de "vedettes du trot", nantie d'une bourse de \$3,000, fut remportée par Amulet Hanover, une trotteuse de sept ans, qui fut lancée en avant dès le début par Roger White et qui y resta, à peine menacée par Lucknow's Prince et Van Counsel.

Favorite à 9-5, Amulet Hanover retourna \$5,00, \$3,40 et \$2,70 au pari mutuel. Elle fut chronométrée en 2:08,3, ce qui n'est

pas tellement impressionnant, mais il faut dire qu'Amulet aurait pu trotter plus vite si cela avait été nécessaire. Dans la course de \$3,000 pour "vedettes de l'ambule", le vaillant Tarheel Boy, un rejeton de Tarheel, a mené lui aussi, de fil en fil, pour l'emporter de justesse devant Sir Winston Pick et Eternal Pick.

Conduit par Benoit Côté, Tarheel Boy était avantage de la "pôle" et a employé cet avantage à bon escient, prenant les devants dès le signal de départ et maintenant une vitesse égale jusqu'au fil. Cet ambleur de cinq ans ira beaucoup plus vite qu'en 2:06 au cours des prochains mois.

Favori à 4 contre 5, Adios Mir, (le ci-devant Meadow Newport acheté à prix d'or par les frères Miron), a prouvé sa grande classe samedi lorsque sa poussée finale a eu raison du puissant Hondo Hanover, au fil d'arrivée. Adios Mir était conduit par Marcel Dostie.

Enlevant les honneurs de l'ambule invitation de \$5,000, Adios Mir a déjoué le mille en 2:03,1, rognant deux cinquièmes de seconde du record de saison (2:04,1) établi le 12 avril par Starbound.

Résultats à B. Bonnets

SAMEDI			
PREMIERE COURSE			
King Tony	45.80	17.10	7.30
Maplewood's Pride	10.00	6.00	
Celia's Empire	3.80		
Temps 2:34.1			
DEUXIEME COURSE			
Klamath Song	7.00	3.70	2.40
Check Out	3.00	2.50	
Good Scott	2.30		
Temps 2:09.4			
TROISIEME COURSE			
Chief Killian	20.30	9.20	6.80
Leo Chief	3.50	2.70	
Exact Time	2.90		
Temps 2:09.1			
QUATRIEME COURSE			
Grand Blaze	6.30	3.40	2.40
Bred Hanover	3.20	2.20	
Cher Victory	2.30		
Temps 2:11.3			
CINQUIEME COURSE			
Bullets	7.30	3.60	2.80
Don Darky	2.30	2.30	
Adios Mir	2.30		
Temps 2:08			
SIXIEME COURSE			
Just Harry	6.30	4.80	3.10
Chief's Royal	7.10	3.10	
Bobby Sage	4.40		
Temps 2:10.1			
SEPTIEME COURSE			
Newport Britton	3.30	3.30	2.30
Sussex Lee	3.70	3.00	
Todd Riddle	3.30		
Temps 2:13.4			
HUITIEME COURSE			
Speedy Sam	5.40	3.50	2.80
Sweet Harmony	6.30	3.50	
Fisher Raid	2.30		
Temps 2:07			
NEUVIEME COURSE			
Adios Mir	3.30	2.30	
Hondo Hanover	3.30	2.40	
Whitford	2.30		
Temps 2:02.4			
DIXIEME COURSE			
Geze Ike	7.40	3.10	2.60
The Flipper	10.80	6.00	
Caper Cutter	2.90		
Temps 2:10.2			
Repos: \$140.40			

DIMANCHE			
PREMIERE COURSE			
Billy C. Guy	45.00	15.00	6.00
Cuaragion	18.90	10.70	
Leonard Abbey	4.60		
Temps 2:31.1			
DEUXIEME COURSE			
Coeur de Lion	3.10	4.30	3.70
Check Up	13.70	3.70	
Idian Creed	3.80		
Temps 2:08.2			
TROISIEME COURSE			
Miss Flame	7.30	8.20	3.00
Ruth Bell	10.70	3.70	
Judith Remus	10.70	3.70	
Temps 2:11.2			
QUATRIEME COURSE			
Becky Lee	4.50	3.20	3.20
Yankee Doodle Boy	6.30	5.00	
Out Chance	2.30		
Temps 2:09			
CINQUIEME COURSE			
Royal Joad	15.80	9.20	4.50
Dales Boy	32.30	7.00	
Paul Crest	2.90		
Temps 2:35.1			
SIXIEME COURSE			
Amulet Hanover	3.50	3.40	2.75
Lucknow's Prince	3.30	2.75	
Van Counsel	3.40		
Temps 2:08.3			
SEPTIEME COURSE			
Chimes Girl	3.90	3.70	2.40
Hai Volo	5.30	4.80	
Boyer Hanover	3.80		
Temps 2:06.1			
HUITIEME COURSE			
Dale Herbert	14.00	4.30	3.30
Cherry Gold	3.30	2.90	
J. J.	4.30		
Temps 2:08.1			
NEUVIEME COURSE			
Tarheel Boy	4.60	3.20	2.40
Sir Winston Pick	6.30	2.90	
Eternal Pick	2.30		
Temps 2:03			
DIXIEME COURSE			
Inclitatus	9.20	3.60	3.10
O'Mellon Volo	1.20	2.80	
CH-Sandy	3.80	3.80	
Temps 2:07.4			
Repos: \$100.00 et \$18.00			



AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Philadelphia à New York
Cincinnati à San Francisco
St-Louis à Houston
Milwaukee à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

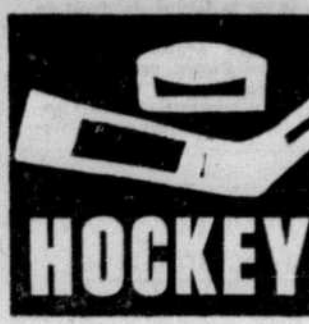
LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à New York
Philadelphia à Chicago
St-Louis à San Francisco
Milwaukee à Houston
Cincinnati à Los Angeles (8)

LIGUE AMERICAINE
New York à Boston
Chicago à Baltimore (soir)



SAMEDI

LIGUE NATIONALE
COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 2
(Deux clubs égaux 2-2, série 4-7)

DIMANCHE
LIGUE AMERICAINE
COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
(Cleveland mène 2-0, série 4-7)

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

COUPE STANLEY
Toronto à Detroit 4
2 2 2 13 13 4

COUPE CALDER
Cleveland à Québec 4
2 2 2 13 13 4

- Andy Bathgate prend la vedette
- Meilleure tenue des vainqueurs
- Dave Keon a compté deux

Notre code civil à l'heure de la socialisation du droit

Le débat ouvert par le projet de loi n° 54 portant promulgation d'un code de travail et l'adoption du projet de loi n° 16 sur le statut juridique de la femme, pour ne mentionner que les deux exemples les plus récents, a souligné avec éloquence une fois de plus l'ampleur de l'évolution qui se poursuit dans notre droit, évolution rendue inévitable par celle même de la société.

Depuis un quart de siècle

et particulièrement au cours des cinq à dix dernières années, des notions nouvelles ont fait leur apparition qui ont été consacrées dans d'innombrables lois: pour l'essentiel, ces notions mettent en relief l'importance grandissante des associations de travailleurs, le besoin constant accru de sécurité, le rôle croissant de l'Etat dans la vie de la nation comme des individus.

Il en est résulté certains conflits avec les fondements

traditionnels du droit, conflits qui sont naturellement plus perceptibles dans les pays de droit civil que partout ailleurs et particulièrement dans les pays de droit civil français. Le législateur a suppléé aux insuffisances et aux silences compréhensibles d'un code conçu voici un siècle et demi, cependant que l'interprétation des tribunaux contribuait à assouplir l'application de quelques principes fondamentaux du code civil.

L'évolution se poursuivait dans le sens de la socialisation du droit, une révision est devenue nécessaire; demain, peut-être faudra-t-il envisager la rédaction d'un nouveau code civil, accordé aux besoins de l'époque.

C'est sur ce problème général des rapports entre le droit civil et l'évolution de la société contemporaine que nous avons interrogé quatre experts: trois juristes, d'abord, deux Canadiens français, Me Maximilien Caron,

doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal et Me André Nadeau, président du comité de révision du code civil, un Français, Me Pierre Azard, actuel doyen de la faculté de droit de l'université d'Ottawa, et un dirigeant syndicaliste, M. Gérard Picard, président de la fédération de l'imprimerie et de l'information à la Confédération des syndicats nationaux.

J.M.L.

Me PIERRE AZARD:

DOUBLE EVOLUTION SIGNIFICATIVE

Il faudra avoir, au Québec comme en France, le courage de sauver le droit civil en le rajeunissant

Juriste français bien connu chez nous, professeur de droit civil à l'Institut catholique de Paris notamment, Me Pierre Azard est actuellement doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a bien voulu nous exprimer son opinion sur un problème commun aux pays de droit civil français dans la note ci-après élogieuse dans sa concision.

1. Le phénomène de la "socialisation" du droit apparaît irréversible, et ce, dans tous les pays; pour des raisons à la fois économiques (concentration commerciale et industrielle), sociales (accroissement des mesures d'aide et de prévention), et politiques (dirigisme qui s'accroît sous toutes ses formes).
2. Le droit civil de France, comme celui du Québec, est remis en cause, dans une très large mesure, par un tel phénomène de socialisation. En effet, le code de 1804, comme celui de 1866, a été conçu dans l'optique d'une société pour laquelle l'individualisme était un impératif de base.
3. La France, comme le Québec, a été surprise par ce conflit. Son tempérament conservateur (ce qui peut paraître étrange, mais se révèle très exact en la matière) l'a fait hésiter devant des réformes extrêmement importantes et qui s'imposent. Aussi trouve-t-on une sorte de divergence entre le droit civil (législation de base) et les branches du droit qui évoluent (droit du travail, droit commercial, droit public économique, législation sociale).
4. Le remède est, comme le mal lui-même, d'origine purement psychologique: le législateur (c'est-à-dire le parlement) a peur de toucher à un code dont les mérites ont été souvent exagérés. En refusant ainsi par crainte, mais aussi par paresse, d'apporter à l'oeuvre les remaniements nécessaires, il condamne celle-ci au vieillissement, et il fait perdre au système du droit civil ses incomparables avantages sur le plan des principes et de la technique. Je crois, pour ma part, à la supériorité absolue du droit civil, parce que ce droit est:

- 1) le seul véritablement démocratique;
- 2) le seul qui fasse du droit une science sociale;
- 3) le seul dont la diffusion et la conservation soient dignes de notre époque.

Une voiture neuve?

12 mois	18 mois	24 mois	30 mois
\$ 500,...	\$ 43.96	\$ 30.04	\$ 23.09
\$ 1,000,...	\$ 87.91	\$ 60.07	\$ 46.17
\$ 2,000,...	\$ 175.81	\$ 120.14	\$ 92.34
\$ 3,000,...	\$ 263.72	\$ 180.21	\$ 138.51

Les versements mensuels comprennent l'intérêt calculé à 6% l'an ainsi que les frais d'administration et le coût de l'assurance-vie pour le montant qui reste à payer.

Choisissez votre plan d'amortissement... puis, allez à "La Banque"

Si vous songez à acheter une voiture neuve, téléphonez au gérant de La Banque Toronto-Dominion la plus proche. Un prêt personnel à prix modique de "La Banque" peut vous rendre propriétaire de la voiture de votre choix.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

où le personnel crée toute la différence



FUSION
DE
H. DUBOIS & CIE
ET
PROVISIONS DUBOIS
AVEC
COUVRETTE & PROVOST LTÉE

Monsieur Bernard Couvrette, Président de Couvrette & Provost Ltée, est heureux d'annoncer la fusion de sa Maison avec H. Dubois & Cie et Provisions Dubois, deux entreprises comptant plus de quarante années d'existence dans le domaine du beurre, des oeufs, du fromage et autres produits laitiers.

Messieurs Roland et Jean-Paul Dubois se déclarent très heureux de s'unir à une Maison de Gros aussi progressive que Couvrette & Provost Ltée, tandis que Monsieur Couvrette se réjouit de pouvoir offrir à sa nombreuse clientèle un service additionnel aux nombreux avantages déjà existants.

En effet, la fusion de H. Dubois & Cie et Provisions Dubois va permettre à Couvrette & Provost Ltée d'organiser un programme complet et efficace de produits laitiers, et d'offrir à ses clients des produits approuvés quant à leur qualité et à leur fraîcheur.

"Quant l'on sait l'importance que revêt, de nos jours, les produits laitiers chez les épiciers de détail, on peut se rendre compte de l'heureuse opportunité d'une telle fusion pour tous les clients de notre Maison." C'est en ces termes que M. René Provost, vice-président exécutif de Couvrette & Provost Ltée a commenté cette récente fusion.

M. Gérard Bélair, vice-président de la mise en marché chez Couvrette & Provost Ltée, s'est déclaré enchanté de pouvoir offrir à la clientèle ce nouveau service.

M. Aimé Boisvert, vice-président du développement, ajoute pour sa part, que cette fusion est une autre étape dans la réalisation des objectifs du développement de la compagnie.

L'intégration de H. Dubois & Cie et Provisions Dubois avec Couvrette & Provost Ltée s'effectuera vers la fin de mai ou au début de juin, d'après nos informations.

Progrès de la propriété personnelle, régression de la propriété "de rapport"

(André Piettre)

Où va la propriété? On serait tenté, dans une première approche, de répondre que, en un sens, et en dépit de mille

Lettre au Devoir

(Suite de la page 4)

Sachons donc ce que nous voulons, disons-le clairement et justifions-le honnêtement. Et appliquons-nous ensuite à le réaliser. Autrement dit, cultivons en nous la partie humaine que, selon la science contemporaine, l'évolution a développée en nous à partir des mollusques que nous étions au départ, plutôt que d'en revenir à l'état mollusque et de soumettre au gré des courants que nous refusons d'essayer de maîtriser et d'orienter selon nos fins.

François-Albert Angers

P.S. — La causerie que je proposai le 11 avril fut donnée sans texte. J'en trouvai trois comptes rendus différents dans "La Presse", "Le Star", "La Gazette". Si M. Angers veut connaître de manière plus précise — et ensuite discuter de manière plus pertinente — ma pensée sur les liens entre christianisme et éducation, je lui suggérerais plutôt de partir des articles que j'ai écrits sur le sujet dans "Le Devoir" ou encore, d'un texte tout récent, "Christianisme et éducation" que je viens de publier dans le volume "Reflexions chrétiennes sur l'éducation", paru aux Éditions Fides. A la lecture de ces textes, la coïncidence de M. Angers persistera peut-être: mais ayant à s'exprimer autour d'objets plus précis, elle donnera moins l'impression de n'être qu'un glorieux coup d'épée dans le vent.

C. R.

HYDRO-QUÉBEC

SOUSSIONS NOS B-285-B-286

Des soumissions cachetées, doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 rue, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, comme suit:

Soum. B-285

Le lundi 11 mai, 1964, relativement à la fourniture de parafoudres de 678 kV, 636 kV, 300 kV et 222 kV (postes Boucherville, Lévis et Manicouagan).

Soum. B-286

Le lundi 4 mai, 1964, relativement à la fourniture de vingt-quatre (24) — transformateurs de tension, 115 kV (Postes Pandora, Rouyn et Rapide 7).

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés.)

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef, Service des Projets techniques, HYDRO-QUÉBEC, suite 1517, 75 rue, boul. Dorchester, Montréal.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$25, sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme et qui ont retourné lesdits documents dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Soumission no B-285" ou "Soumission no B-286" selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 16 avril 1964.

HYDRO-QUÉBEC

SOUSSION No B-287

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 rue, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, le lundi, 11 mai 1964, relativement à la fourniture de

Huit (8) — Annonceurs de 77 voyants.

Huit (8) — Panneaux de 77 voyants chacun pour reproduire les indications des annonceurs ci-dessus. (Région de Nord-Est).

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef, Service des Projets techniques, HYDRO-QUÉBEC, suite 1517, 75 rue, boul. Dorchester, Montréal.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$25, sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme et qui ont retourné lesdits documents dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Soumission no B-287".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 15 avril, 1964.

Me MAXIMILIEN CARON:

Adaptations et revision annoncent un nouveau code qui sera accordé à notre culture et à notre époque

"Si notre droit civil est de conception libérale, il me paraît excessif de dire qu'il est dans son essence strictement individualiste. Je ne veux pas par là contester la nécessité d'ajustements, voire d'une révision profonde que j'appelle depuis longtemps de tous mes vœux. Il appartient aux juristes de faire l'effort indispensable de réflexion, de lucidité, de recherche pour intégrer à l'économie générale de notre code civil les notions nouvelles issues de l'évolution de la société. Car le droit, est par essence vivant et à cause de cela même, on peut dire qu'il se fait tous les jours".

Doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, professeur de droit romain et de droit civil, Me Maximilien Caron a toujours été tenant d'une adaptation féconde de mais sans reniement.

Les innovations ne sont pas pour l'inquiéter et moins que toute autre la naissance d'un droit social, le développement de notions qui contredisent ou qui paraissent contredire certaines données fondamentales de notre droit civil. "Nous sommes témoins d'une évolution normale", à beaucoup d'égards nécessaire. Les règles de droit ne peuvent être en 1964 ce qu'elles étaient voici un siècle ou un siècle et demi. Certaines conceptions sont dépassées, certaines institutions sont désuètes comme par exemple la puissance maritale, ou notre régime légal de communauté de biens.

LE DROIT EVOLUE CONSTAMMENT

Je considère qu'il y a deux problèmes distincts. L'un est d'ordre administratif: il est réellement nouveau, souvent complexe, requiert des formules et des institutions nouvelles, parfois des tribunaux nouveaux.

L'autre, qui est le problème fondamental, c'est-à-dire l'évolution ou la transformation de certaines notions, n'est au fond qu'une incidence des problèmes traditionnels. Car il y a toujours eu évolution du droit, par le fait de l'interprétation souvent nouvelle que les juges ont donnée au droit, l'esprit que la lettre et par le fait de la jurisprudence. Ce problème retient davantage l'attention aujourd'hui parce que, depuis la dernière guerre mondiale, les transformations sont extrêmement rapides et profondes et que ce que l'on appelle la socialisation du droit se fait à une cadence accélérée. Mais — pour ne prendre qu'un seul exemple — la législation sur les accidents du travail paraît révolutionnaire au regard de notre code civil parce qu'elle est fondée sur la notion de la responsabilité sans faute: or, des juristes en étaient arrivés à admettre et à enseigner cette notion avant qu'elle ne fût consacrée par une législation.

Et Me Caron de poursuivre: "On dit encore qu'il y a la notion de propriété dans le droit civil qui est individualiste. C'est vrai quant à l'application que l'on a faite généralement de notre code mais c'est excessif quant à sa conception originelle: la reconnaissance de l'appropriation pour fins d'intérêt public, la prescription acquiescitive ou extinctive, indiquent que notre droit est animé du souci du bien commun même si l'on peut estimer que ce souci ne suffit ni dans sa forme, ni dans sa mesure, aux besoins de notre temps. En revanche en matière de droit d'association, notre droit est silencieux. Il faut comprendre pourquoi: notre code civil s'inspire largement du code civil français ou Code Napoléon. Or, on sait que celui-ci était essentiellement libéral venant après la Révolution française qui, dans son souci passionné d'individualisme, avait interdit les corporations — considérées comme héritage de l'Ancien régime — et toutes les formes d'ententes et d'associations considérées comme obstacles à la liberté".

DEMAIN, UN NOUVEAU CODE

Estimez-vous que tôt ou tard il y aura lieu de rédiger un nouveau code?

"J'incline à le croire, tout en soulignant qu'il s'agira d'une oeuvre gigantesque en ce sens qu'il faudra tout à la fois respecter certains principes fondamentaux de notre droit civil, définir une philosophie sociale du Québec accordée aux temps nouveaux et faire entrer dans le nouveau code les notions nouvelles que traduisent aujourd'hui des centaines de lois dispersées dans les statuts. Un code, c'est à la fois une philosophie sociale et une synthèse. Ce fut le triomphe des juristes d'antan d'avoir su synthétiser une foule de lois et de coutumes, d'en avoir dégagé les principes directeurs et de nous avoir donné un code qui en dépit de ses imperfections et du caractère désuet de certaines de ses dispositions reste une oeuvre admirable.

Dans l'immédiat, il faut procéder à une révision aussi acceptable que possible des

principaux titres du code, y intégrer des lois qui sont très évidemment du droit civil comme par exemple la loi de l'adoption et y intégrer aussi les nouvelles notions comme la responsabilité sans faute, les limitations au droit de propriété, le contrat collectif, etc. Par la même occasion, on pourrait utilement revoir et corriger la rédaction de nombre de nos lois, qui parfois manquent de rigueur juridique et souvent d'élégance linguistique.

La propriété en question

Ne pensez-vous pas que la socialisation du droit va s'accélérer et va consacrer au cours des prochaines années des notions que voici peu encore on aurait considérées révolutionnaires?

"Oui, nous sommes dans une phase d'évolution accélérée. Ainsi, par exemple, la conception même de la propriété est en voie de changer radicalement: la propriété véritablement individuelle reste propriété privée encore qu'elle est frappée de limitations grandissantes mais peut-on encore parler de "propriété privée" dans le cas des grandes entreprises et même des moyennes? Lorsqu'il s'agit surtout de sociétés anonymes, la propriété est singulièrement diffusée, diluée. Combien d'actionnaires s'intéressent réellement à la marche quotidienne, aux grands problèmes de l'entreprise? Celle-ci est de plus en plus entre les mains des grands "managers" qui pourtant ne la possèdent pas. Il n'est pas étonnant que les travailleurs aient souvent l'impression de ne pas négocier réellement avec les propriétaires de l'entreprise. La notion de propriété privée est appelée à subir, subit déjà dans les faits de très profondes transformations.

Evolution prévisible

Prenez un autre cas, celui des accidents d'automobiles, une des grandes préoccupations de notre époque. Il peut très bien arriver que demain devant les conséquences sociales, économiques et psychologiques de ce problème, une législation consacrer le même principe que dans le cas des accidents du travail, savoir celui de la responsabilité sans faute. En vérité, on aura à ce moment socialisé la responsabilité. C'est, pour ma part, une évolution que je trouverais parfaitement normale.

Et il y a tout le domaine du droit d'association, dont j'ai parlé précédemment, aujourd'hui consacré en marge du code en quelque sorte, les notions de négociations collectives et de contrat collectif, il y a l'intervention croissante de l'Etat pour empêcher entre individus les contrats de type féodal, qu'il s'agisse de louage de services, de prêt d'argent, etc.

Remarque que la doctrine et la jurisprudence ont su empêcher que le droit soit figé par une interprétation littérale du code, ce qui aurait été la négation même du droit. L'une et l'autre ont permis que se fassent lentement les adaptations nécessaires, au moins dans une certaine mesure, tandis que, de son côté, le législateur palliait les silences, les insuffisances du code.

De la revision à la création

Aujourd'hui, un comité d'experts est à l'oeuvre pour préparer par étapes la revision nécessaire, pour adapter le code dans ses principaux titres aux évolutions les plus importantes, les plus impérieuses. Il restera demain à une grande équipe de juristes à nous donner un nouveau code, après avoir dégagé une philosophie sociale du Canada français, philosophie qui sur certains points rejoint celle du monde anglo-américain mais, sur d'autres, en diffère profondément.

Tâche énorme encore une fois mais tâche exaltante qui devrait fournir la preuve de la vitalité inventive de notre communauté et qui nous donnera la chance de créer quelque chose ou se rejoindront le sens profond de notre culture et la pleine conscience des exigences du monde moderne. Le droit, encore une fois, c'est la vie organisée: il est la première, la plus ancienne des sciences sociales et au fond il embrasse toutes les autres.

Il est au meilleur sens du terme un art de vivre en société et, dans une époque communautaire caractérisée par le développement de la notion d'association, le souci exigeant de la sécurité et l'intervention grandissante de l'Etat, le droit civil doit définir un nouvel et fécond équilibre des tensions permanentes individus-communauté. Difficile mais nécessaire synthèse que d'autres à leur tour reprendront pour leur époque".

Petites annonces du "Devoir"

UN ENDOIT DE PRESTIGE AU CŒUR DE LA VILLE

Appartements

Westbrooke
1225, St-Marc

AU NORD DU BOUL. DORCHESTER

NOUVEL EDIFICE A ASCENSEUR

PISCINE, BAINS-TURCS

Appt 2 1/2-3 1/2-4 1/2

Incluent toutes dernières commodités

Un mois gratuit ou réservez le

les mois. Les loyers commencent aussi

bas qu'à \$10 par mois, électricité comprise.

APPELATIONS MEUBLES

SUR DEMANDE

Ouvrez chaque jour pour inspection

de 10 a.m. à 10 p.m.

Pour plus d'informations téléphonez:

933-2444 ou 937-8493 ou 254-2418

ou écrivez pour notre dépliant gratuit.

25-4-64

A VENDRE

IREVELL, luxueux cottage, 5 pièces,

maison neuve, finie, chauffage,

système de chauffage central avec

garage, sous-sol fini. Téléphonez à:

844-1336 après 6 p.m. ou FI. 7-3824

(Interurbain), le jour.

HILLMAN décapotable 1958, radio,

tout en bonne condition, ainsi que

motocycle, pneus, 8275, particulier.

4906 St-Denis. Tel. 844-8988.

22-4-64

OUTREMENT. Je construis pour

accueillir l'acheteur un bungalow

de campagne à vendre, type bungalow,

chauffage, eau chaude, foyer,

garage. Près rivière, végétation, 15

milles de Montréal, meubles. Propriétaire: 625-2908.

27-4-64

EDUCATION

Anglais par professeur expérimenté,

après-midi et soir, petits groupes.

HU. 9-9018.

16-3-64

A LOUER

Montréal-Nord. Logement neuf, 5 1/2

pièces, fermes, 1218 rue Dodson.

221-3936. 21-4-64

8222 rue Champlain. Logement 6

pièces, chauffées à louer, moderne.

2e étage. FE. 4-3102. 21-4-64

A LOUER OU A VENDRE

ST-LAMBERT, 941 Bously, près du

centre d'achat Victorin, duplex, neuf

chauffé, 5 1/2 et 7 1/2 pièces, \$130 par

mois et plus, éligible au rabais de

\$1,600. Ouvrez pour inspection. Maurice

Joubert Inc. 671-5981. 21-4-64

5690.

Boucherville, luxueux bungalow, 6

pièces, four encastré, grand ter-

rain fini, près Marie-Victoria, bas

prix. I.M.M. VALVER, courtier. 676-1741.

24-4-64

St-Basile, luxueux villa 8 pièces,

foyer naturel, patio avec toit, ter-

rain 14,000 pieds, paysagé avec piscine,

unique. I.M.M. VALVER, courtier. 676-1741.

24-4-64

St-Lambert, luxueux duplex, 2-6,

pièces, eau chaude, 3200

André Nadeau: extension du droit public et socialisation du droit exigent une profonde révision de notre code civil

"Nous assistons, non seulement chez nous mais dans l'Occident tout entier, à un phénomène d'absorption du droit privé par le droit public ainsi qu'à une socialisation progressive du droit. Les transformations profondes des conditions de vie des sociétés occidentales et les exigences d'ordre économique et social découlant des situations nouvelles font apparaître un divorce grandissant entre certaines parties de notre droit civil, exprimé pour l'essentiel dans le Code civil, et la réalité contemporaine".

Me André Nadeau peut en cette matière parler d'autorité: plus que brillant avocat, il est un juriste réputé et préside actuellement le comité chargé de la révision du Code civil du Québec. Voici deux ans déjà qu'il a assumé cette tâche et il estime devoir y consacrer encore trois années environ. On sait qu'un autre comité prépare la révision du code de procédure civile.

DROIT INDIVIDUALISTE ET LIBÉRAL

"Nous savons tous l'importance du droit dans une société et nous savons également la valeur propre de notre droit civil, qui a été l'un des principaux facteurs de la continuité et de l'identité du Canada français. Mais l'évolution de la société a été telle depuis un siècle qu'une profonde révision de notre code civil s'impose: la même constatation a été faite en France où une commission de réforme est à l'œuvre depuis plusieurs années, ainsi que dans de nombreux autres pays de droit écrit. Notre code civil ne règle pas les rapports qu'entre les individus, ce en quoi il n'est plus accordé à une société industrialisée. Il place d'autre part l'individu au centre et est dominé par le souci de la liberté individuelle la plus complète possible ce qui entraîne notamment une conception "absolutive" du droit de propriété et du contrat résultant du libre accord des parties.

D'une inspiration très élevée par son respect de la liberté de l'individu, il traduit cependant les conceptions d'une époque profondément individualiste et libérale, d'une époque où les rapports étaient strictement individuels et où l'État se bornait à être le gendarme. Remarque que ce code a cependant une souplesse indéniable et l'interprétation des tribunaux a contribué à corriger ce qu'il aurait pu y avoir d'excessif à une application littérale de certains articles.

PRINCIPES CADUCS

Il reste que, tel quel, le code civil ne correspond plus à la réalité économique-sociale dans laquelle nous vivons et qu'une foule de lois adoptées depuis un quart de siècle notamment

battent en brèche des principes traditionnels de notre droit et rendent caducs des articles importants du code. Il était donc urgent de procéder à une révision en rendant le droit conforme aux lois et en consacrant dans les textes une jurisprudence constante.

Ainsi par exemple du droit de propriété qui subit de profondes mutations et dont personne ne reconnaît plus le caractère absolu. D'ailleurs, chez nous comme en France se répand de plus en plus une théorie dite de "l'abus du droit" dont il faut désormais tenir compte. Ainsi, en matière de responsabilité civile (à laquelle se rapportent les deux tiers des procès instruits devant nos tribunaux), le Code ne contient que quatre ou cinq articles mais plusieurs lois importantes, au premier chef la loi des accidents du travail, ont bouleversé la notion classique de responsabilité au nom de principes de justice sociale parfaitement fondés. Ainsi encore, une loi comme celle du salaire minimum vient battre en brèche le principe sacré voulant que les conventions librement consenties font la loi entre les parties, car ni l'employeur ni l'employé n'ont le droit de s'entendre sur un salaire inférieur au taux décrété par la loi du salaire minimum. La législation sur les loyers vient affaiblir singulièrement le caractère absolu du droit de propriété, etc. On pourrait allonger la liste indéfiniment.

SAUVER LE CODE EN LE RAJEUNISSANT

Ainsi, en marge du code civil, un nouveau droit est né, éminemment social où les préoccupations de sécurité, de justice, de progrès communautaire, de rapports collectifs priment nettement le souci de la liberté de l'individu. Cela ne peut durer: il faut, si nous voulons sauver notre Code civil, le rajeunir et y sanctionner l'évolution de la société en y consacrant les nouveaux principes. Il faut en quelque sorte que le Code civil assume ces principes nouveaux, intègre les nouvelles données dans un ensemble organique, cohérent, clair mais souple néanmoins et que ce Code renouvélé se substitue à la masse de lois éparpillées dans les statuts. Cela exigera le droit réel, les lois spéciales étant rendues à leur véritable rôle, celui des modalités d'application des principes énoncés dans le code.

Me Nadeau se réjouit au passage de ce que le "bilan" de la protection de l'emprunteur a été conçu comme une modification du code civil (article 1040, section 7) et non pas, une fois de plus, comme une autre loi égarée dans les statuts. C'était d'autant plus important en l'occurrence qu'il s'agit d'une loi destinée à écarter les contrats léonins.

INTEGRER LES NOTIONS NOUVELLES

"Notre travail de révision consiste à empêcher la sclérose de notre code civil et, là où l'évolution a été considérable (ce qui n'est pas le cas pour tous les titres ou parties du code), à faire les ajustements ou les transformations nécessaires à partir de l'esprit qui a inspiré toutes les lois à incidences juridiques au cours des dernières décennies.

Tout en tenant compte de l'économie générale de notre droit, nous devons y faire pénétrer les notions nouvelles, les conceptions nouvelles caractérisées à la fois par la socialisation du droit et par l'infiltration du droit public dans le droit privé. Remarque qu'il s'agit simplement d'une révision, ce qui déjà est fort ardu: le comité remettra son rapport et ses recommandations au gouvernement par tranches. C'est ainsi qu'une partie du rapport a été à la base du projet de loi no 16 sur le statut juridique de la femme mariée. À cet égard, il me plaît de souligner que cette loi va plus loin que ce qui est la règle en droit civil français actuellement: il faut dire que la France n'a pas encore effectué la véritable réforme de son code civil dont on parle depuis de nombreuses années.

DEMAIN, UN NOUVEAU CODE ?

Je crois que cette révision dans l'esprit où nous la faisons sera extrêmement utile mais je suis également enclin à croire qu'un jour ou l'autre, dans quelques années, il conviendra peut-être de s'attaquer à la tâche de refaire carrément le code civil. Il conviendra de nous donner un code qui parte des principes fondamentaux du droit nouveau, droit éminemment social encore une fois, droit d'une époque où l'État est omniprésent, où la notion de propriété subit une transformation radicale, où les besoins du groupe priment la liberté de l'individu.

du. Et la rédaction du nouveau code devra probablement s'accompagner d'une refonte, d'une modernisation de tout l'appareil judiciaire.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'heure, nous nous en tenons à la révision, aux adaptations: c'est déjà considérable".

Gérard Picard: il nous faut, outre un code civil rajeuni, un véritable code social

"Les faits sociaux sont en révolte contre le droit civil. Cela ne date pas d'hier mais le phénomène est chaque jour plus sensible, plus aigu et ne peut que se développer dans une société où l'association, le contrat collectif, prennent de plus en plus de place, où la notion traditionnelle de la propriété est battue en brèche non pas quant à la propriété personnelle mais quant à la propriété de rapport, à la société anonyme ou à la corporation. Concurremment pour régir les rapports des individus entre eux, le code civil est impuissant à répondre aux exigences que soulèvent les rapports des collectivités entre elles."

Président de la fédération de l'imprimerie et de l'information à la Confédération des syndicats nationaux, M. Gérard Picard sent quotidiennement les conflits entre le droit et le nouveau droit social. "Le problème était prévisible. L'évolution de la société occidentale a rendu anachroniques des conceptions et des notions correspondant au libéralisme intégral du début du 19e siècle. Un véritable droit du travail est né mais il n'a pas encore fait l'objet d'un ensemble organique, cohérent et le code du travail que l'on nous propose aujourd'hui n'est certainement pas l'effort d'imagination, de synthèse et de prévision que nous étions en droit d'attendre.

OBSTACLES À ECARTER

Nous constatons une fois de plus la tendance de nombreux milieux à vouloir placer le nouveau droit du travail sous la dépendance du droit civil ou du moins à vouloir interpréter les mesures législatives intéressant le droit du travail à la lumière des principes fondamentaux du code civil. Or, l'application traditionnelle du code civil comme

du code de procédure civile, dans notre milieu, a constamment été une entrave au progrès du droit social.

Je veux dire par là que chaque fois qu'on veut interpréter le droit du travail et, plus généralement, le droit social à la lumière du droit civil et plus précisément du code civil, on est amené à restreindre la portée de la nouvelle législation.

Nous avons évidemment besoin, nous aurons toujours besoin du code civil, d'un code civil dont la vocation essentielle est de régir les rapports des individus entre eux, particulièrement en ce qui a trait au contrat de mariage, à la propriété personnelle, au contrat entre individus, au domicile, etc. Un travail de révision s'impose dans plusieurs de ces titres, travail d'ailleurs en cours, mais nous aurons toujours besoin d'un véritable code civil.

IL FAUDRA DEUX CODES

Autant je crois cela, autant je crois qu'il faut distinguer le droit social du droit civil.

Je ne pense pas que l'on puisse concevoir un code civil couvrant également le domaine des rapports entre personnes et des rapports entre collectivités, des contrats individuels et des contrats collectifs, de la propriété personnelle et de la propriété industrielle, un code qui intégrerait toutes les grandes mesures de caractère social, toutes les lois fondamentales adoptées depuis quinze à vingt ans. A deux droits de plus en plus distincts, devront correspondre un jour deux codes également distincts.

Remarque que, même dans le code civil, plusieurs notions devront être révisées en fonction de l'évolution survenue

et des tendances et besoins de notre temps: ainsi de la notion de risque professionnel substituée désormais à celle de la faute, en matière d'accidents du travail; ainsi de la notion de propriété qui subit une profonde mutation.

A ce propos, on ne se rend pas suffisamment compte de la transformation progressive du droit de propriété dans le domaine de l'activité industrielle et commerciale. Il se crée une distinction grandissante entre l'entreprise elle-même et la Société anonyme ou corporation formée par les capitalistes ou les actionnaires. L'entreprise, c'est d'abord ceux qui y participent quotidiennement: directeurs généraux, techniciens, main d'œuvre qualifiée, etc., et il sera de moins en moins possible aux actionnaires ou aux propriétaires d'agir sans tenir compte au premier chef de l'opinion et des besoins des éléments qui forment l'entreprise. La notion d'entreprise ne s'est pas pleinement dégagée, n'est pas encore consacrée, mais elle sera demain l'une des données économiques et sociales fondamentales.

Nous approchons du moment où la notion de propriété dans l'ordre de l'activité économique n'aura plus que de lointains rapports avec la propriété au sens strict, la propriété directe qui, en un sens, n'est que le prolongement de l'individu. Le législateur l'a bien compris qui a adopté des mesures dont l'ensemble constitue un droit propre des sociétés ou des "corporations". La distinction n'est pas encore claire mais elle se dessine. On dirait parfois que la législation hésite entre les besoins nouveaux et les conceptions traditionnelles.

Au total, je crois, il qu'une révision profonde, un rajeunissement du code civil s'impose: 2) que l'ensemble des mesures sociales appelle un code distinct qui synthétiserait et consacrerait le nouveau droit social; 3) que nous assistons à une révolution silencieuse quant au concept classique du droit de propriété.

Il importe par-dessus tout que l'on sorte enfin de l'ambiguïté dont on retrouve une fois de plus les malheureuses conséquences dans le projet actuel de code du travail, que l'on cesse d'hésiter entre les exigences des temps nouveaux et les conceptions d'un code civil acceptable pour les seuls rapports entre les individus. Nous avons également besoin d'un code social authentique, incluant naturellement les fondements du droit du travail, et d'un code civil rajeuni tenant compte de l'évolution, en particulier dans les domaines de la propriété et de la responsabilité".

En bref

NATIONS UNIES — Les pays non-alignés vont demander à U Thant, secrétaire général de l'ONU, d'ajourner à novembre la session de l'Assemblée générale devant s'ouvrir en septembre, apprenant on hier à l'ONU. On pense que cette proposition ne rencontrera pas d'opposition. Elle est basée sur le fait que les chefs d'Etat des pays non-alignés se réuniront au Caire en octobre. Dans les milieux diplomatiques, on déclare qu'il est possible que la session de l'Assemblée s'ouvre le 10 novembre, soit une semaine après les élections présidentielles américaines.

Même ces longues heures de travail, le soir, ne suffiraient pas...



Même ces longues heures de travail, le soir, ne suffiraient pas pour accumuler les sommes nécessaires à la sécurité de ma famille. Mais le programme d'épargne que m'a tracé le représentant de l'Alliance m'a permis d'y arriver. J'ai établi une succession qui garantit en tout temps à ma femme et à mes enfants le revenu dont ils auraient encore besoin si je n'étais plus auprès d'eux. J'ai pris soin de l'ESSENTIEL D'ABORD, et je m'en félicite.

Alliance
mutuelle-vie

HYDRO-QUÉBEC SOUMISSIONS

No A-425 - A-426 - A-427 - A-429

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue Saint-Jacques, Montréal, à temps pour être reçues au plus tard à 10h30 A.M., heure avancée de l'Est, comme suit:

SOUMISSION A-425

Le lundi 4 mai 1964, relativement à la fourniture de divers transformateurs de distribution.

SOUMISSION A-426

Le lundi 4 mai 1964, relativement à la fourniture de câble de commande.

SOUMISSION A-427

Le lundi 11 mai 1964, relativement à la fourniture de 95 milles conducteurs en aluminium A.C.S.R.

SOUMISSION A-429

Le jeudi 14 mai 1964, relativement à la fourniture de pinces toronnées pour hauban.

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés).

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

**DIRECTEUR DES ACHATS
HYDRO-QUÉBEC**
10e étage,
75, rue Saint-Jacques,
Montréal, P. Q.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission no A-425", "Soumission no A-426", "Soumission no A-427" ou "Soumission no A-429", selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 15 avril 1964.

HYDRO-QUÉBEC SOUMISSIONS

No B-279 - B-280

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue Saint-Jacques, Montréal, à temps pour être reçues au plus tard à 10h30 A.M., heure avancée de l'Est, comme suit:

SOUMISSION B-279

Le jeudi 30 avril 1964, relativement à la fourniture, la fabrication, la galvanisation, la livraison et le montage de l'acier requis pour les charpentes principales et secondaires du 230 kV. (Poste Lévis).

SOUMISSION B-280

Le jeudi 30 avril 1964, relativement à la fourniture, la fabrication, la galvanisation, la livraison et le montage de l'acier requis pour les charpentes principales et secondaires du 300 kV. (Poste Boucherville).

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés). Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

**L'Ingénieur en chef,
Service des projets techniques
HYDRO-QUÉBEC**
Suite 1517
75, rue Saint-Jacques,
Montréal, P. Q.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$25.00 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Soumission no B-279", "Soumission no B-280", selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

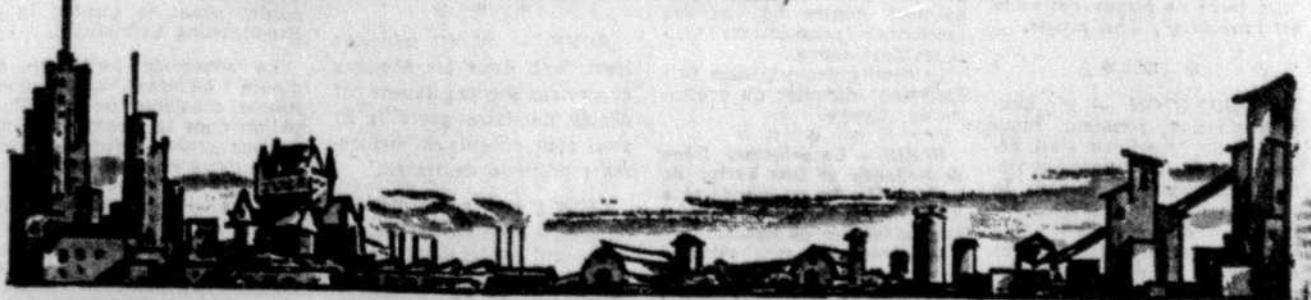
Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 16 avril 1964.



ACHETONS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE du QUÉBEC

1964

- ✓ REMBOURSABLES EN TOUT TEMPS À LEUR PLEINE VALEUR (plus l'intérêt couru) sur simple présentation dans une banque.
- ✓ Offertes en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000.
- ✓ Montant limite par personne: \$15,000.
- ✓ EN VENTE CHEZ LES COURTIER, DANS LES BANQUES, CAISSES POPULAIRES ET SOCIÉTÉS DE FIDUCIE.



INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

L'OTASE et les mythes

(Service Le Monde)

Comme on pouvait le prévoir, la situation au Vietnam a été le principal sujet évoqué à la conférence des ministres des affaires étrangères des huit pays membres de l'O.T.A.S.E., qui vient de se réunir à Manille. Comme on pouvait aussi le prévoir, les conceptions françaises en faveur d'une neutralisation dont il appartiendrait aux intéressés de définir les conditions se sont trouvées parfaitement isolées.

M. Couve de Murville, à la session de 1961, à Bangkok, quand il faisait appel au "bon sens" et préchait la modération face à ses collègues qui envisageaient une action militaire pour freiner la détérioration de la situation au Laos, avait été entendu. Il n'a pas eu cette fois-ci le même succès. Le communiqué mis au point au cours des entretiens des huit à Manille est, comme l'écrit le "New York Times", un des plus fermes de toute l'histoire de l'O.T.A.S.E. M. Couve de Murville, qui avait exprimé l'espoir que les discussions de Manille permettraient d'en finir avec les mythes, n'a pas jugé bon de s'associer aux paragraphes relatifs au Vietnam.

Le principal mythe, en l'occurrence, c'est sans doute d'imaginer que le renforcement de l'action militaire en cours au Vietnam du Sud puisse ramener une paix durable dans la péninsule indochinoise. D'où la conviction de la France qu'une solution politique doit intervenir, solution politique qui implique nécessairement une négociation avec la Chine.

Il est à noter, cependant que ces conceptions françaises n'ont pas fait l'objet de "propositions" formelles. Le communiqué de Manille se borne à constater que, dans les graves circonstances actuelles, la France estime "sage" de s'abstenir de toute déclaration. C'est peut-être au Cambodge que le faible écho recueilli à Manille par les conceptions

françaises causera la plus grande déception. Le prince Sihanouk avait pris les devants pour informer les membres de l'O.T.A.S.E. qu'il entend que son pays ne soit pas inclus dans son périmètre d'intervention. Il n'a pas, quant à lui, renoncé à faire garantir la neutralité cambodgienne par une conférence internationale et aura l'occasion d'en reparler à Paris, où il est attendu en visite officielle à la fin du mois de juin.

Un autre "mythe", c'est d'ailleurs aussi d'imaginer que l'O.T.A.S.E., en tant que telle, aurait les moyens d'exercer une action militaire positive. Elle ne dispose pas, en effet, d'un commandement unifié à l'image de l'O.T.A.N. pouvant mettre en marche le système. C'est ce qui a permis à la France, en 1962, quand Bangkok s'inquiétait de la situation au Laos, de ne pas s'associer aux Etats-Unis, qui avaient envoyé des forces en Thaïlande et qui n'avaient du reste obtenu que péniblement le concours de la Grande-Bretagne.

Dans ces conditions, Saigon — qui avait envoyé à Manille son ministre des affaires étrangères — ne pouvait pas sérieusement escompter la promesse d'une intervention positive de l'O.T.A.S.E. Le communiqué déclare seulement que les membres de l'O.T.A.S.E. restent prêts à prendre des mesures concrètes selon leurs possibilités respectives en vue de remplir leurs obligations résultant du traité. La presse américaine indique que parmi ces mesures pourraient figurer une extension de la guerre au Vietnam du Nord et un accroissement de l'aide économique au Vietnam du Sud. Deux questions que M. Dean Rusk a pu étudier à son passage à Saigon.

Il pourra peut-être aussi y démentir si dans les graves circonstances actuelles, une négociation n'entraînant pas forcément la capitulation, est ou non un mythe.

De Gaulle se remet de son opération

PARIS — Le général de Gaulle accomplira sans doute aujourd'hui son premier acte officiel depuis son entrée à l'hôpital, vendredi dernier. Il recevra M. Pompidou et, de son lit, signera en sa présence un document autorisant le premier ministre à présider mercredi le Conseil des ministres hebdomadaire.

Hier matin, après avoir passé une bonne nuit, le général de Gaulle s'alimentait normalement. De sa chambre, il a suivi la messe à la télévision. De son côté Mme de Gaulle avait pour la première fois quitté l'hôpital Cochin pour aller assister à la messe.

Le Dr Roger Parlier, médecin personnel du chef d'Etat français, a affirmé de nouveau hier que tout se passait très bien.

On estime que cette intervention chirurgicale éloignera le chef de l'Etat environ six semaines en tout de l'Elysée : deux semaines d'hôpital, puis un mois de convalescence qu'il passera sans doute à Colombey-les-Deux-Eglises.

On indiquait dans l'entourage du général qui a été opéré à la prostate vendredie que le président de la République avait préféré subir maintenant cette intervention, bien qu'elle n'eût aucun caractère d'urgence, afin de pouvoir envisager l'avenir sans aucune incertitude à l'égard de sa santé.

Il doit en effet bientôt décider s'il cherchera à se faire réélire pour un second septennat. Et l'automne, il entreprendra tout probablement son périple en Amérique latine.

De nombreux commentateurs soulignent l'énergie et le dynamisme manifestés par le général de Gaulle au cours de sa allocation télévisée, quelques heures avant qu'il ne se rende à l'hôpital.

On ne partageait pas généralement l'opinion exprimée par M. Gaston Defferre, candidat de l'opposition socialiste aux prochaines élections présidentielles, qui a déclaré que le général de Gaulle avait prononcé, pour la première fois depuis qu'il est au pouvoir, un discours défensif.

Beaucoup d'observateurs estiment que le général de Gaulle avait dressé le bilan de l'état du pays et montré sans ambiguïté que la France devait choisir le chemin de l'effort au cas où l'opération, dont lui seul savait qu'elle était imminente, le mettrait dans l'incapacité de diriger le pays.

Parmi les messages et les souhaits adressés au président de la République, on a remarqué celui du président Johnson qui était accompagné d'orchidées.

Castro: la paix entre les Etats-Unis et Cuba dépend de concessions mutuelles

NEW YORK. — Au cours d'une interview diffusée hier soir par l'American Broadcasting Company, le Dr Fidel Castro, président du Conseil cubain, a déclaré qu'il pensait que la paix entre les Etats-Unis et Cuba dépendait des "concessions mutuelles" que les deux pays pourraient faire.

Parlant de l'attitude de l'administration du président Kennedy envers Cuba, le Dr Castro a déclaré que celle-ci s'était modifiée au cours des années :

"Après trois ans à la présidence des Etats-Unis, Kennedy avait beaucoup plus d'expérience qu'au début."

"Je pense qu'il n'était pas éloigné de se convaincre lui-même qu'il avait commis des erreurs vis-à-vis de Cuba. Je ne veux pas faire d'hypothèses, mais j'ai eu connaissance de faits qui prouvent qu'un changement était en train de s'opérer dans l'esprit du gouvernement des Etats-Unis," a ajouté le Dr Castro.

Cependant, a-t-il poursuivi, les Cubains ignorent tout des vues du président Johnson et "observent avec attention ce qu'il va faire concernant Cuba."

"Vous me demandez quelles concessions nous sommes disposés à consentir. Je crois qu'en effet des concessions doivent être faites de part et d'autre, de la part des Etats-Unis et de la part de Cuba. Je pense qu'une politique de paix réclame des concessions mutuelles, dans la dignité."

Cette interview avait été enregistrée à la Havane le 12 février.

Syrie: sanglante mulinerie

BEYROUTH. — Cent à deux cents personnes, dont la moitié appartenant aux forces de sécurité, auraient été tuées au cours de nouveaux incidents qui viennent de se produire à Hama, dans le nord de la Syrie, selon des informations reçues à Beyrouth. Le mouvement insurrectionnel, déclenché par les éléments "frères musulmans" et pro-nassériens de la ville s'étendrait à d'autres localités du nord.

Ces nouvelles ont d'ailleurs été implicitement confirmées, sauf en ce qui concerne les chiffres donnés, par le général Amine El Hafez, président du Conseil de la révolution de Syrie qui, au cours d'une allocution radiodiffusée, dénonçant les "atrocités" commises par les rebelles à Hama, a dit : "Ce fut un affreux carnage". "Les corps des victimes appartenant aux services d'ordre furent mutilés, a-t-il affirmé. Les yeux des morts furent arrachés et leurs ventres ouverts".

Le général Amine El Hafez a déclaré que les insurgés qui avaient été arrêtés à Alep, le mois dernier, avaient avoué qu'ils étaient à la solde d'un Etat étranger qui "se sert de la pègre de Hama après avoir exploité la religion en faisant tirer depuis les minarets contre les forces de sécurité".

Le général El Hafez a dit : "Nous avons pu constater que le mouvement d'une grande ampleur. Nous sommes fermement résolus à rétablir la paix à Hama". Le radio de Damas a annoncé la nuit dernière que "des peines extrêmement rigoureuses, y compris la condamnation à mort et l'exécution immédiate" seront appliquées aux insurgés.

A Damas, une grave des commerçants a eu lieu hier dimanche à l'instigation, disent les autorités, d'éléments subversifs. Les souks (marchés et boutiques arabes) ont fermé et la police a procédé à un certain nombre d'arrestations parmi les meneurs de la grève, ce mouvement étant considéré comme le prolongement des événements de Hama. Le calme absolu règne cependant dans la capitale syrienne où les autorités s'efforcent d'amener les commerçants à rouvrir leurs magasins.

Selon des voyageurs arrivés à Beyrouth en provenance de Damas d'importants mouvements de troupe en direction de la région de Hama ont été constatés et le général Amine El Hafez aurait quitté la capitale pour diriger lui-même les opérations à Hama.

HUSSEIN: Israël, une menace au M.-Orient

WASHINGTON. — Le roi Hussein de Jordanie a accusé dimanche Israël de constituer une "très sérieuse menace" à la paix au Moyen-Orient ainsi qu'à la stabilité de cette partie du monde. Le souverain jordanien, qui vient d'effectuer une visite officielle à Washington au cours de laquelle il a eu l'occasion d'entretenir à deux reprises avec le président Johnson ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires de l'administration, a fait cette déclaration au cours d'une interview télévisée qu'il devait accorder avant de quitter la capitale fédérale à la "National Broadcasting Company".

Le souverain jordanien a ajouté qu'Israël était une source constante de préoccupation dans la mesure où les nations arabes, estimant que le sionisme et Israël représentent un mouvement expansionniste qui a déjà contraint un million de personnes à s'expatrier, ont été obligées de détourner leur énergie et leurs ressources à des fins défensives au lieu de les atteler à la recherche d'une vie meilleure.

Le roi de Jordanie a exprimé l'opinion que le point de vue du monde arabe, qu'il a exposé durant son séjour à Washington au nom des pays qui ont récemment participé à la conférence au sommet du Caire, était actuellement mieux compris par le gouvernement des Etats-Unis ainsi que par l'opinion publique américaine.

"Tous ce que nous cherchons à faire, a poursuivi le roi Hussein en se référant à

LBJ va expliquer aujourd'hui la politique étrangère des EU

WASHINGTON. — L'ensemble des problèmes des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, les problèmes afférant à l'Amérique latine et notamment à Cuba, ainsi qu'à l'Asie et notamment à la Chine communiste et au Vietnam, feront l'objet de discours que prononcera aujourd'hui à New York le président Johnson, a déclaré lui-même le chef de l'exécutif au cours d'une conférence de presse improvisée samedi à la Maison Blanche.

Le chef de l'exécutif américain, qui avait parlé aux journalistes jeudi dernier à l'occasion d'une conférence radiotélévisée, a réuni samedi une cinquantaine d'entre eux dans son bureau pour définir notamment les grandes lignes de l'important discours qu'il prononcera lundi à New York à l'occasion d'un déjeuner offert par l'agence Associated Press.

Il portera sur les relations américano-soviétiques qui ont été évoquées vendredi à la Maison-Blanche lors d'un entretien entre le président Johnson et M. Anatoly Dobrynine, ambassadeur de l'URSS à Washington. Des informations selon lesquelles les Etats-Unis vont procéder à des réductions de la production de matière fissile pour la production des ogives nucléaires s'élevant à 45% sont inexactes. Aucune décision à ce propos n'a encore été arrêtée et le président des Etats-Unis mettra à profit la fin de semaine pour poursuivre ses consultations avec ses conseillers.

"J'espère, a déclaré M. Johnson, que mon discours sera considéré comme intéressant". Il aura trait à la Chine communiste, au Vietnam, et à l'Asie en général, ainsi qu'à l'Amérique latine, notamment Cuba.

La séance de travail qu'a eue vendredi M. Johnson avec l'ambassadeur d'URSS a été très utile. Elle a permis de discuter en profondeur et de façon compréhensive une grande partie des problèmes qui intéressent les Etats-Unis et l'URSS. M. Johnson a souligné la nécessité qu'il y avait à tout moment de maintenir des communications entre les deux pays.

Le président Johnson a formellement déclaré qu'il ne possédait pas la moindre information relative à la possibilité d'un attentat contre la personne du secrétaire d'Etat américain actuellement à Saigon ainsi qu'en font état des rumeurs émanant de la capitale vietnamienne. M. Johnson a souligné que de nombreuses informations de Saigon avaient tendanciellement à être déformées de fondement et il a ajouté que M. Rusk était l'un des membres du gouvernement les plus prudents qui ne manqueraient pas de suivre les instructions qui lui ont été données, de prendre toutes les précautions possibles pour assurer sa propre sécurité.

Conflit du rail: les négociations se poursuivent

WASHINGTON. — Les négociations se sont poursuivies dimanche à la Maison-Blanche pour tenter de résoudre le conflit qui oppose les syndicats de cheminots aux compagnies de chemins de fer. Les deux médiateurs nommés par le président Johnson se sont entretenus successivement au cours de la journée avec les représentants des syndicats et des compagnies. Ils présenteront un premier rapport sur l'évolution des discussions lundi matin au président Johnson.

Ce conflit qui porte à la fois sur des questions de salaire et d'organisation du travail dure depuis quatre ans. Il a déjà fait l'objet de nombreuses négociations qui ont échoué. Les compagnies de chemins de fer ayant décidé il y a quinze jours d'appliquer leurs nouvelles directives, les syndicats des cheminots ont riposté en ordonnant un arrêt national du travail. En dernière minute cependant, ils acceptaient à la demande du président Johnson de prolonger le statu quo de quinze jours, c'est-à-dire jusqu'à vendredi prochain.

son pays, c'est de nous unir, d'améliorer nos conditions de vie, d'effectuer des progrès, bref d'accomplir tout ce que cherchent toutes les nations du monde" dans ces domaines.

Au sujet de la Palestine, le roi a demandé que les Etats-Unis veuillent bien considérer ce problème sous les angles divers qu'il présente et il a réitéré que la Jordanie n'avait jamais refusé de discuter au sein des Nations Unies.

Faisant allusion à l'établissement des relations diplomatiques avec l'URSS, le roi a déclaré que cette initiative "ne nous menace nullement à l'intérieur de notre pays. Il s'agit d'une forme de normalisation et d'expansion de nos relations et, pour ce qui est de la neutralité, nous demeurons un peuple libre".

Après avoir souligné le caractère extrêmement sérieux que revêt le détournement des eaux du Jourdain, le souverain a réitéré que la Jordanie avait, elle aussi, des plans de représailles qui consistaient à détourner d'autres cours d'eau.

Suppression possible du service militaire aux E.-U.

WASHINGTON. — Le président Johnson a révélé à la conférence de presse improvisée qu'il a faite samedi à la Maison-Blanche, qu'il venait d'approuver un important projet que lui a récemment soumis le secrétaire à la défense Robert McNamara ayant pour but de réviser l'ensemble des problèmes de la conscription militaire aux Etats-Unis. Le chef de l'exécutif américain, sans vouloir se prononcer trop ouvertement sur les effets de cette révision, a cependant laissé entendre qu'il sera possible, d'ici la fin de la prochaine décennie, d'alimenter les forces armées américaines en personnel sur une base strictement volontaire et non plus sur celle du service militaire obligatoire.

M. Johnson a, une fois de plus, déploré le fait que 49 p.c. des jeunes gens américains qui se présentent au service militaire sont réformés pour une raison ou pour une autre.

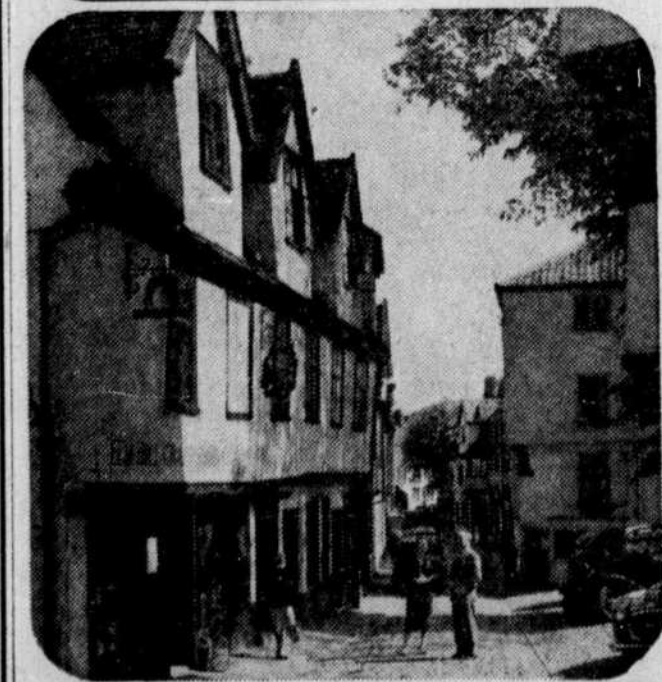
M. Johnson a tenu à souligner qu'à l'heure actuelle le maintien du service militaire obligatoire était indispensable mais que cette loi, ayant été en vigueur depuis ces quinze dernières années, il convenait de l'examiner à nouveau avec toute l'attention qu'elle mérite. Cet examen qui doit commencer immédiatement sera terminé d'ici un an et tiendra compte d'un grand nombre de facteurs tels que l'augmentation de la population et les impératifs d'ordre militaire.

La lutte se ferait entre R. Nixon et Goldwater

WASHINGTON. — L'optimisme manifesté par le sénateur Barry Goldwater de l'Arizona quant à ses chances d'être désigné comme candidat républicain par la convention de San Francisco en juillet prochain, n'est pas partagé par la plupart des observateurs politiques qui, de plus en plus, pensent que l'ancien vice-président Richard Nixon sera finalement désigné pour être opposé à M. Lyndon Johnson aux élections présidentielles de novembre.

Le sénateur ultra-conservateur de l'Arizona estime qu'il est assuré d'arriver à la convention de son parti avec la promesse de vote de 435 délégués — la majorité requise sera de 655 voix. Il ajoute qu'il sera alors en mesure, en deux tours de scrutin, d'atteindre le chiffre fatidique nécessaire à sa nomination. M. Goldwater reconnaît cependant que le résultat de l'élection primaire de Californie du 2 juin prochain dans laquelle son seul adversaire sera le gouverneur de New-York M. Nelson Rockefeller, sera capital pour l'issue finale. Enfin, M. Goldwater n'est pas optimiste en ce qui concerne l'élection primaire de l'Oregon du 15 mai à laquelle peuvent participer des candidats non inscrits tels que l'ambassadeur Henry Cabot Lodge ou M. Richard Nixon.

Choisissez parmi 23 vols par semaine vers l'Europe



Norwich, Angleterre

...et épargnez grâce aux plus bas tarifs par jet jamais vus!

Partez quand le cœur vous en dit. Cet été choisissez l'un des 23 vols hebdomadaires BOAC/AIR CANADA de Montréal vers Londres! Optez entre les magnifiques jets Rolls-Royce 707 de BOAC ou DC-8 d'AIR CANADA. Quelle que soit votre destination BOAC vous y conduira en quelques heures.

Vous serez enchanté par les économies que vous réaliserez, car jamais il n'a coûté si peu pour voler vers l'Europe! Epargnez, grâce aux nouveaux tarifs d'excursion de 21 jours, en classe économique, ou encore grâce aux nouveaux tarifs d'épargne d'été. Profitez aussi du plan Budget-Air de BOAC (10% comptant et 24 mois pour régler le solde). Consultez votre agent de voyages BOAC.

SEULES BOAC ET AIR CANADA VOLENT DIRECTEMENT DE MONTRÉAL VERS LONDRES ET L'EUROPE

TOUT AUTOUR DU MONDE

B.O.A.C.

PREND BIEN SOIN DE VOUS

BRITISH OVERSEAS AIRWAYS CORPORATION

Belgique: un règlement sans vainqueur ni vaincu

BRUXELLES. — La Belgique est sortie d'un cauchemar de 17 jours à la fin de la grave des 10.000 médecins, mais elle ignore encore quelles sont exactement les modifications apportées à la loi sur l'assurance maladie-invalidité (A.M.I.) par l'action du corps médical et les nombreuses péripéties de son mouvement.

De part et d'autre, on s'abstient de paivoiser, notent les observateurs, la question de savoir qui l'a emporté est laissée dans l'ombre, aussi bien du côté gouvernemental que dans le camp des disciples d'Esculape. La formule "ni vainqueurs, ni vaincus" semble pour le moment satisfaire les deux parties. Mais les nuances abondent.

Pour les chambres syndicales des médecins, la grève est suspendue en attendant que la reprise des négociations sur le fond, qui doit recommencer mercredi prochain, ait abouti à des résultats définitifs.

Pour le gouvernement Lefevre-Spaak, la grève est bel et bien terminée et il est inconcevable que le corps médical puisse la relancer après l'avoir une fois arrêtée.

Les milieux gouvernementaux sont apparemment disposés à amender certaines dispositions de la "loi Lefebvre" dans le sens voulu par les médecins, car ils n'ignorent pas qu'elle est inapplicable sans la collaboration du corps médical.

Les médecins, pour leur part, paraissent avoir obtenu l'assurance que la réforme de la sécurité sociale ne se fera pas sur leur dos,

notamment sur le plan déontologique, mais aussi financier (libre choix du médecin, liberté thérapeutique, montant des honoraires, etc.). Néanmoins, de l'avis général, les négociateurs ne sont pas au bout de leurs peines.

Déjà sur le plan de la procédure des difficultés apparaissent. Les recteurs de quatre universités (Bruxelles, Louvain, Gand, Liège) continueront-ils à jouer les médiateurs?

La reprise des négociations sur l'A.M.I. se fera-t-elle avec la participation des "partenaires sociaux" (syndicats ouvriers et organisations patronales)?

C'est à la suite de l'intransigeance manifestée par les chefs syndicalistes ouvriers dans la nuit du 31 mars au 1er avril que l'ordre de grève illimitée des soins, sauf ceux d'urgence, avait été donné.

Patrons et syndicats avaient refusé d'accepter une augmentation de cotisations à la sécurité sociale pour satisfaire les revendications des médecins. Il était question d'un "trou" supplémentaire d'un milliard de francs belges dans le budget de l'A.M.I., le gouvernement le comblait-il, alors que sa réforme avait précisément pour but d'assainir la sécurité sociale?

C'est donc seulement un armistice qui a été conclu dans la nuit du 17 au 18 avril, constatent les observateurs. Les négociations de paix risquent d'être longues et ardues. La grève et son déroulement ont prouvé en tout cas qu'en Belgique tous les rebondissements sont possibles.

La conférence sur le désarmement: une nouvelle formule de travail?

GENEVE. — La conférence du désarmement pourrait adopter prochainement une nouvelle formule de travail: elle renoncera aux séances plénières pour confier à des commissions l'étude de ses différentes tâches de chapitre, apprend-on de bonne source.

Cette formule permettrait de concilier les thèses des partisans de l'ajournement et celles de ses adversaires. Il y a une semaine, l'ajournement, recommandé par les Etats-Unis, paraissait assuré quand plusieurs délégations, dont celle de la R.A.U., annoncèrent aux coprésidents américain et soviétique qu'elles étaient opposées à un arrêt total des travaux sans avoir obtenu un résultat concret. D'autre part, un mouvement s'est dessiné à la conférence pour que la commission des 18 ne soit pas tenue à l'écart de l'élaboration d'un nouvel accord soviéto-américain, s'il se produisait un jour.

Toutefois, les séances elles-mêmes n'ont guère fait apparaître, cette semaine, de rapprochement des points de vue est-ouest.

Les domaines où les divergences paraissent les moins irréconciliables comprennent notamment:

1. Le "gel" ou blocage des secteurs nucléaires, recommandé par les Américains, mais considéré comme "inacceptable" par les soviétiques sans mesure parallèle de désarmement. Toutefois, le délégué bulgare, M. Karlo Loukanov, a précisé jeudi que le groupe socialiste n'était pas hostile au gel en tant que tel.

2. La réduction des budgets militaires soit, par exemple mutuel soit, comme le demande l'URSS, aux termes d'un accord international.

3. La destruction de "tous" les bombardiers, comme le désirent les Soviétiques ou des seuls appareils "démodés", comme le recommandent les Etats-Unis.

Quant à l'intention prônée au président Johnson d'annoncer prochainement une réduction de la production américaine de matières fissiles à usage militaire, on rappelle à Genève que M. Fisher, co-président de la conférence, avait annoncé le 2 avril que les Etats-Unis s'apprêtaient à réduire du quart leur production d'uranium 235 et allaient ouvrir aux contrôleurs leur grand réacteur de Rowe (Massachusetts).



AUX QUATRE COINS DU MONDE

CHARTRES. — M. Gaston Defferre, candidat socialiste aux élections présidentielles françaises, a critiqué à Chartres la politique étrangère, le programme militaire et l'aide aux pays sous-développés du régime gaulliste.

M. Defferre a qualifié cette politique de "ni raisonnable, ni effective". "L'hostilité stérile à l'Union soviétique et la méfiance insultante et démagogique à l'égard des Etats-Unis appartiennent à une époque révolue de la guerre froide", a-t-il dit.

La force de frappe nationale est "ruineuse", a-t-il ajouté.

WASHINGTON. — M. Kenneth Keating, sénateur républicain de New-York s'est déclaré partisan d'une convocation immédiate du conseil de l'Organisation des Etats américains (OEA) ou d'une réunion des ministres des affaires étrangères pour prendre des sanctions contre le gouvernement cubain après sa tentative de renverser le gouvernement vénézuélien, l'an dernier.

STRASBOURG. — Ministres et parlementaires des 17 pays membres du Conseil de l'Europe se réunissent aujourd'hui à Strasbourg, à l'occasion de la session de printemps du Conseil.

Le comité des ministres se réunit dans la matinée, après qu'une réunion privée entre ministres et parlementaires précède l'ouverture de la septième session ordinaire de l'Assemblée consultative.

Préside par M. Halvard Lange, ministre norvégien des Affaires étrangères, le comité des ministres doit essayer de dégager une "attitude européenne" comme en vue des prochaines négociations tarifaires de Genève.

Le comité des ministres doit également discuter du problème de Chypre.

PARIS. — La princesse Irène de Hollande et Don Carlos de Bourbon-Parme se marieront à Rome le 29 avril, a annoncé hier la famille du fiancé.

La cérémonie sera célébrée en la basilique pontificale de Sainte-Marie-Majeure à Rome, par Mgr Giobbe qui a été désigné spécialement par le pape Paul VI.

LONDRES. — Dans une émission destinée à l'Amérique du Nord, Radio-Moscou a comparé le point de vue chinois sur la guerre et la paix aux conceptions des "anti-communistes enragés" tels que le sénateur américain Barry Goldwater ou le John Birch Society.

"Les leaders chinois, aussi bien que ces anti-communistes, a affirmé Radio-Moscou, justifient la guerre comme moyen de parvenir aux objectifs politiques. Ils se soucient bien peu des conséquences que pourrait avoir une guerre pour l'humanité moyenne."

ROME. — 83.000 médecins travaillant dans les hôpitaux et services sociaux italiens ont décidé de faire grève le 27 avril pour obtenir de meilleures conditions de travail.

Cette grève a été décidée en accord avec l'ordre des médecins qui envisage de généraliser le mouvement revendicatif à l'ensemble de la profession sous une forme qui n'a pas été précisée.